



# RAPPORT ANNUEL 2025

# RAPPORT ANNUEL 2025



2 Groupe Guillin

7 Rapport de gestion

27 Rapport extra-financier

51 Comptes consolidés

89 Comptes sociaux

105 Assemblée Générale Mixte

119 Rapports

## ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.*

Le Président du Conseil d'Administration  
**François GUILLIN**

# NOTRE IDENTITÉ

L'aventure GUILLIN, c'est avant tout celle d'une intuition forte sur les potentialités d'évolution de l'emballage alimentaire, liées au développement des modes de consommation et de la grande distribution.

Depuis 1972, nous sommes guidés par l'anticipation, notre soif d'inventer et de créer. C'est une curiosité de chaque instant, une envie de remettre en cause ce qui

paraît établi, d'élever le degré d'exigence, et d'être toujours en mouvement, en avance. Cet état d'esprit pionnier nous anime tous encore aujourd'hui.

Chaque jour, nous relevons des défis avec passion et énergie, avec conviction, audace, pragmatisme et enthousiasme.

# NOTRE MÉTIER

## UNE SEULE ET UNIQUE MISSION : PROTÉGER VOS ALIMENTS

Créer des emballages alimentaires, c'est un métier noble et essentiel parce qu'il touche en même temps à la protection des aliments, à la sécurité alimentaire, à la santé publique et à la préservation de l'environnement.

C'est une responsabilité majeure avec comme fil directeur une recherche permanente d'impact positif sur la société :

1. Utiliser des matériaux vertueux, qui répondent aux

critères de recyclabilité, de réemploi ou de réutilisation.

2. Limiter notre empreinte carbone et celle de nos clients grâce notamment à l'écoconception.

3. Bâtir des sites propres sans émissions, respectueux de l'environnement.

4. Mais aussi lutter en pionnier pour aider les pays en voie de développement à structurer leurs filières de collecte et de recyclage.

# NOS EXPERTISES

## Plastic & Equipment



Toute l'expertise historique du groupe dans l'emballage alimentaire plastique, associée à celle des équipements de distribution et conditionnement de repas.



## Paper & Cardboard



Tout le savoir-faire industriel du groupe dans l'emballage alimentaire papier-carton au service de la créativité, de l'innovation et de la personnalisation.



## Distribution



Toutes les filiales commerciales du groupe, au plus proche des clients dans chaque pays, pour leur offrir la gamme entière de produits du groupe grâce à une expertise commerciale et logistique irréprochable.



## Fresh Produce



Emballer et protéger les fruits et légumes frais, au plus près des producteurs et conditionneurs, pour répondre à une demande saisonnière et de forts volumes.



**Les solutions :** boîtes pâtisseries, sacherie BVP, sacs cabas, barquettes, boîtes traiteur, barquettes cuisson, accessoires, coupes desserts, vaisselle, scellage, mise sous vide, remise en température, alvéoles, shakers, raviers, paniers.

**Les marchés :** distributeurs, commerce traditionnel, restauration commerciale, fruits & légumes frais, restauration collective, GMS, cash & carry, industriels.

# NOS MARCHÉS

Depuis l'origine, notre métier consiste à imaginer, fabriquer et distribuer des solutions d'emballage alimentaire fiables, adaptées et responsables, principalement destinées à la protection des aliments frais pour différents types de clientèle : les GMS, la restauration commerciale, le commerce traditionnel, les producteurs et distributeurs de fruits et légumes, les industriels de l'agroalimentaire et la restauration collective.

Nos emballages sont essentiels, ils répondent aux besoins vitaux d'une économie ouverte : protéger, conserver, transporter, présenter, informer et éviter le

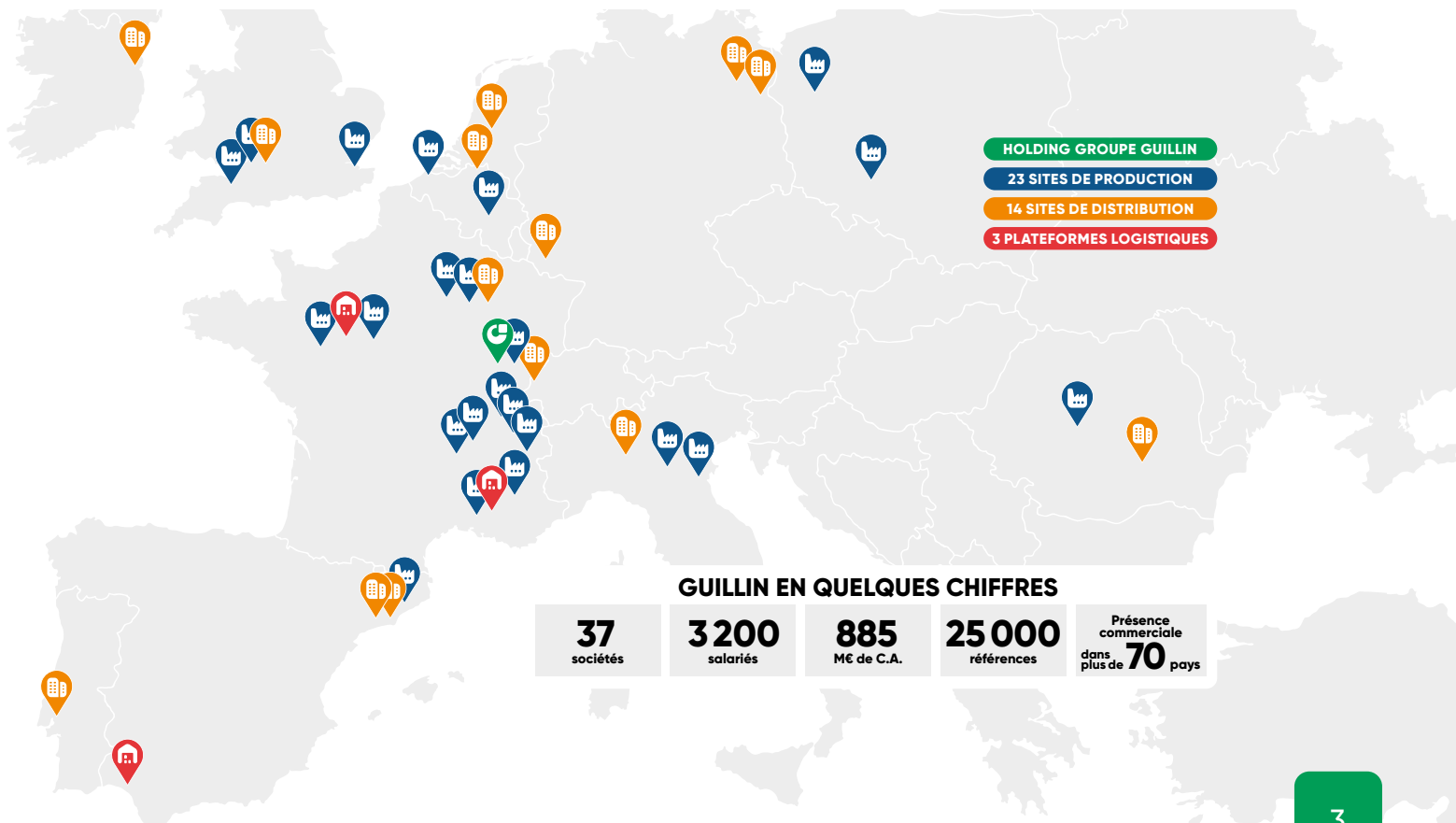
gaspillage alimentaire. Leur design qui marie esthétique et fonctionnalité, rend les produits alimentaires à la fois désirables, faciles à conserver, à transporter et à consommer.

En tant que référent européen de l'emballage alimentaire, notre ambition est d'offrir au marché non seulement des produits innovants et respectueux de l'environnement, mais également de bâtir avec nos clients une relation de confiance portée par notre professionnalisme, une large gamme de produits standards, innovants et qualitatifs disponibles sur stock, et un service irréprochable.



## UN GROUPE LEADER

OUVERT SUR LE MONDE ET ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES



# UNE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE HISTORIQUE

## UNE MAÎTRISE DE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Défenseurs d'une utilisation juste et raisonnée des emballages, nous veillons à ce que leur empreinte environnementale soit la plus réduite possible tout au long de leur cycle de vie.

Cela passe par des actions fortes et concrètes sur toute notre chaîne de production, depuis l'origine des matières premières, l'optimisation de nos processus (énergie, eau...) et jusqu'à la communication vers nos clients.

## UNE GAMME D'EMBALLAGES 100 % FIABLE

Nos emballages sont tous recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative économique et écologique fiable pour tous les usages.



## UNE PRIORITÉ : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE GESTE CITOYEN

Nous agissons pour que l'économie circulaire, la collecte, le tri et le recyclage de nos emballages soient une réalité de masse et pour inciter à un comportement responsable. GUILLIN est précurseur : premier industriel à abandonner le PVC au profit du PET et premier à intégrer du PET recyclé, GUILLIN intègre aujourd'hui en moyenne 30 % de matière recyclée apte au contact alimentaire dans ses gammes en PET.

GUILLIN travaille également en lien étroit avec l'ensemble de ses parties prenantes : producteurs de denrées alimentaires (agriculteurs ou industriels), distributeurs et collectivités, pour sensibiliser aux enjeux de l'économie circulaire, l'importance du recyclage et les bénéfices environnementaux propres à chaque matériau.

## UNE MISSION : CRÉER DES EMBALLAGES UTILES

L'objectif premier des emballages alimentaires est de protéger les denrées afin de garantir l'hygiène et la sécurité du consommateur.

Ils œuvrent aussi à augmenter la durée de conservation et donc de consommation des aliments, et ainsi à réduire le gaspillage alimentaire.

Ils permettent enfin un accès au plus grand nombre à une alimentation de qualité, en quantité et à coût maîtrisé.

## LE JUSTE EMBALLAGE POUR CHAQUE USAGE

Il est fondamental de permettre à chaque client de choisir le juste emballage, selon ses contraintes et ses objectifs. C'est pourquoi le Groupe GUILLIN propose la plus large gamme d'emballages, recyclables et éco-conçus, et dans différents matériaux.

Afin d'aider dans le choix du juste emballage, GUILLIN réalise des Analyses de Cycle de Vie certifiées, à partir de ses propres données d'usine, pour permettre des comparatifs précis sur les impacts environnementaux des emballages selon l'usage recherché.

## UNE AVENTURE COLLECTIVE ET TERRITORIALE

Le Groupe GUILLIN, attaché à son ancrage territorial, développe l'emploi local dans les bassins où il est présent.

L'engagement de ses collaborateurs est un des piliers de l'action locale du Groupe pilotée par les directeurs généraux de chaque filiale.

Nous privilégions la proximité géographique de nos fournisseurs pour réduire notre impact carbone et favoriser le développement économique local.

### GUILLIN EST PARTENAIRE FONDATEUR DE PREVENTED OCEAN PLASTIC™

Engagé depuis 2020 en faveur de la sauvegarde des océans, GUILLIN est Partenaire Fondateur de Prevented Ocean Plastic™. Nous intégrons ainsi dans certains de nos emballages recyclables une matière recyclée de qualité, issue de collectes menées sur les côtes d'Indonésie et transformée selon un processus socialement responsable, certifié par des organismes indépendants reconnus.

Grâce à ce partenariat, c'est plus d'un milliard de bouteilles plastique qui ne finissent pas leur vie dans les rivières et les océans.

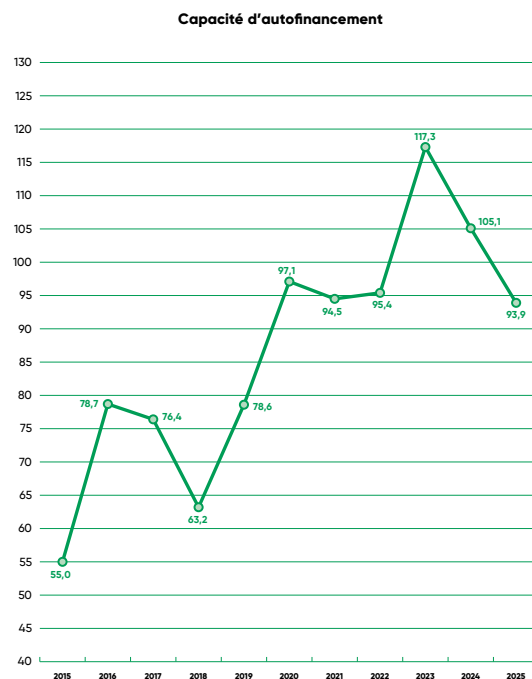
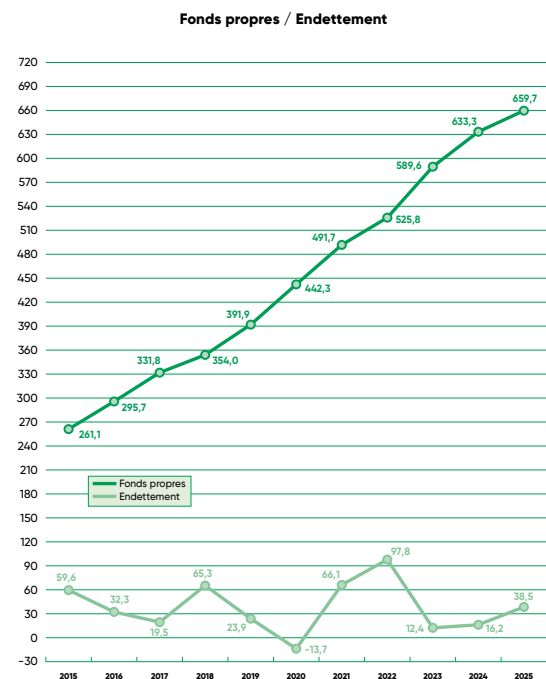
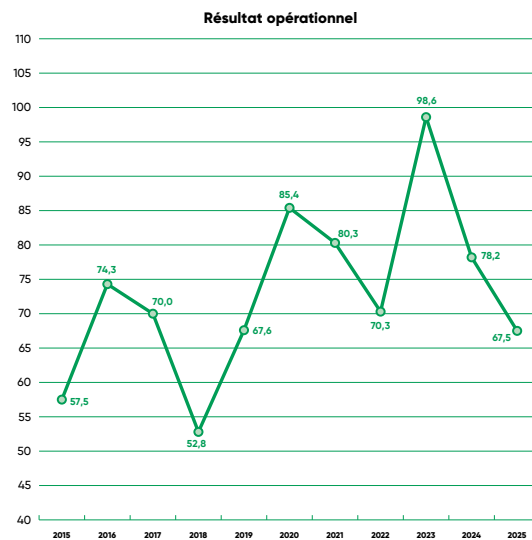
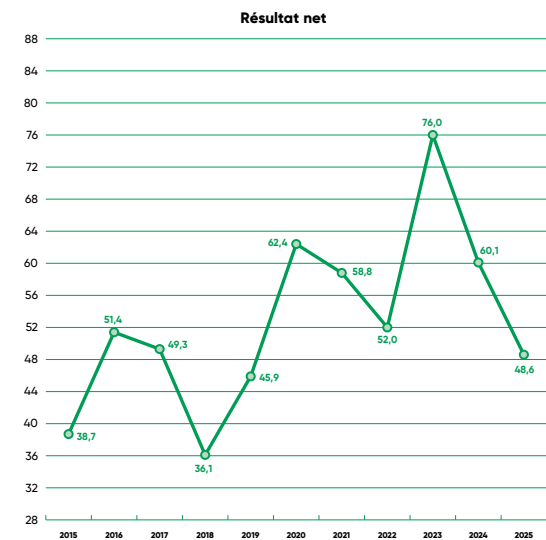
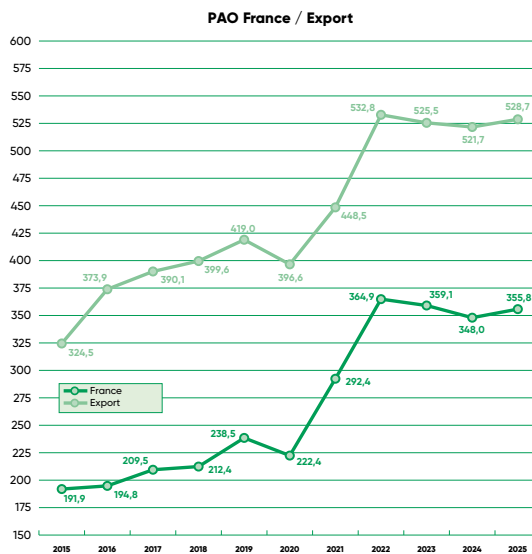
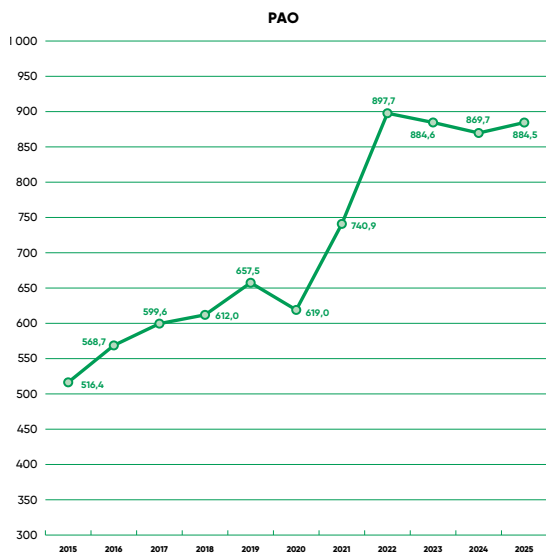
Par cet engagement fort, nous espérons inciter à un comportement responsable. S'il est jeté dans la bonne poubelle et non dans la nature, le plastique peut être collecté, trié et recyclé : il devient alors sa propre ressource. Ensemble, faisons en sorte qu'il en soit ainsi.

### GUILLIN EST PARTENAIRE DU SKIPPER FABRICE AMEDEO

Le Groupe GUILLIN est le mécène d'OCEAN CALLING et du skipper Fabrice AMEDEO, qui est engagé dans les plus grandes courses internationales comme la Transat Jacques Vabre, la Route du Rhum ou le Vendée Globe. Convaincu que la science et la connaissance doivent guider les décisions et les choix de chacun, GUILLIN a voulu soutenir ce skipper engagé dans la lutte contre la pollution des océans.

Le bateau piloté par Fabrice AMEDEO réalise des prélèvements dans les eaux où il navigue grâce à des filtres spécifiques situés dans la quille. Ces filtres sont changés toutes les 24 heures, et analysés par les laboratoires du CNRS afin de qualifier précisément la pollution aux microparticules des océans permettant des prises de position éclairées et factuelles.

# LE GROUPE GULLIN EN QUELQUES CHIFFRES (MILLIONS D'EUROS)



# DES UNITÉS DE PRODUCTION RÉACTIVES, INNOVANTES, EN HARMONIE AVEC LEUR ENVIRONNEMENT



**ALPHA**  
FORM • BY GULLIN



**CIESSE PAPER**  
BY GULLIN



**DYNA**  
PLAST • BY GULLIN



**GRUYAERT**  
BY GULLIN



**GULLIN**  
EMBALLAGES



Niepruszewo  
**GULLIN**  
POLSKA



Oleśnica  
**GULLIN**  
POLSKA



**NESPAK**  
BY GULLIN



**RESCASET**  
BY GULLIN



**SHARPAK**  
AYLESHAM • BY GULLIN



**SHARPAK**  
BRIDGEWATER • BY GULLIN



**SHARPAK**  
YATE • BY GULLIN



**SOCAMEL**  
BY GULLIN



**VERIPACK**  
BY GULLIN



**WEFOLD**  
BLOIS • BY GULLIN



**WEFOLD**  
METTET • BY GULLIN



**WEFOLD**  
SIBIU • BY GULLIN



**WEFOLD**  
ST-VICTOR • BY GULLIN



**WEFOLD**  
TOURS • BY GULLIN



**WEFOLD**  
TROYES • BY GULLIN

# RAPPORT DE GESTION

## 1 Environnement économique du Groupe Guillin

En 2025, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires net de 884,5 M€, en progression de 1,7 %. Dans un environnement économique pourtant complexe, l'activité commerciale s'est bien défendue, avec des volumes globalement stables.

Le Groupe a réalisé 40 % de son chiffre d'affaires net en France, 14 % au Royaume-Uni et 12 % en Italie.

Si la marge s'est globalement bien maintenue en 2025, notamment grâce aux évolutions favorables des prix des matières premières au second semestre, les coûts de production - salariaux comme indirects - ont continué de croître fortement. La hausse structurelle des coûts en Europe constitue un enjeu majeur de productivité et de compétitivité pour les industriels européens, face à une concurrence grandissante de pays à main-d'œuvre à faible coût (Turquie, Chine, ...). Par ailleurs, un environnement réglementaire européen et national de plus en plus contraignant contribue à générer des coûts supplémentaires et des incertitudes sur les marchés.

Le Groupe a poursuivi en 2025 l'adaptation de son dispositif industriel à la suite des décisions prises en 2024 concernant notamment l'arrêt de certaines productions au Royaume-Uni et en Allemagne, permettant une meilleure intégration des technologies au sein d'autres sites du Groupe, mais ayant généré des surcoûts de mise en œuvre.

Dans ce contexte, le résultat net s'établit à 48,6 M€, en recul de 11,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 38,5 M€ au 31 décembre 2025, ce qui traduit la solidité financière du Groupe ainsi que sa rigueur de gestion et ce, malgré un niveau d'investissements très élevé (68,2 M€ contre 62,0 M€ l'année précédente).

En France, suite à l'évolution du cadre réglementaire issu de la loi AGECE, l'interdiction de certains contenants alimentaires en plastique est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 dans plusieurs secteurs, notamment la restauration collective scolaire et universitaire et dans les services

de pédiatrie, d'obstétrique et de maternité, avec certaines dérogations prévues par voie réglementaire. Anticipant ces évolutions, le Groupe a adapté son offre en développant de multiples solutions alternatives.

Depuis de nombreuses années, le Groupe a défini une stratégie claire d'offre large, laissant à ses clients le choix du matériau le plus adapté à leurs besoins et aux spécificités de ses applications (chaud, gras, humide, etc.). La performance de ses produits en termes de protection sanitaire, protection de l'intégrité des produits, allongement de la durée de conservation et lutte contre le gaspillage, le tout à un coût maîtrisé, est un atout incontesté.

La stratégie de diversification en matériaux et en technologie développée par le Groupe Guillin depuis plusieurs années lui permet de continuer à s'imposer comme le leader en solutions d'emballage alimentaire.

En 2025, le Groupe continue son partenariat avec Prevented Ocean Plastic™, dont il est partenaire fondateur depuis 2020, afin d'intégrer dans certains emballages recyclables une matière recyclée de qualité, issue de collectes menées sur les côtes d'Indonésie et transformée selon un processus socialement responsable, certifié par des organismes indépendants reconnus, évitant ainsi à plus d'un milliard de bouteilles plastique de finir leur vie dans les rivières et les océans. La finalité de ce partenariat est également sociale puisqu'il développe et accompagne aussi les populations locales et éducative car il permet de prendre conscience de l'importance du geste de tri et de structurer la collecte.

Début 2025, le Groupe a lancé la marque WEFOLD By Guillin afin de regrouper sous une bannière unique ses activités Papier/Carton dédiées au Food Service. Cette organisation vise à renforcer la lisibilité de l'offre et à améliorer la qualité de service apportée aux clients. Dans ce cadre, un nouveau centre logistique de 35 000 m<sup>2</sup>, situé entre Tours et Blois, a été mis en place début 2025 afin d'optimiser les flux et d'accroître la réactivité commerciale.

## 2 Le Groupe Guillin

Fondé en 1972, le Groupe Guillin reste avant tout une aventure familiale ancrée dans les valeurs d'un territoire rural et portée vers l'innovation et le développement international. Le Groupe s'inscrit dans une vision à long terme, de façon responsable : les emballages alimentaires jouent un rôle essentiel pour perpétuer la qualité, la diversité et le plaisir dans l'alimentation, ils protègent les aliments et les consommateurs aujourd'hui et demain en accompagnant les nouveaux modes de consommation ; ils permettent de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire en protégeant et en allongeant la durée de conservation des denrées ; ils doivent concilier utilité et respect de l'environnement.

### QUALITÉ / GAMME / SERVICE / INNOVATION : LE SECRET DE LA PERFORMANCE

Depuis l'origine, ce modèle intangible est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Le Groupe a développé une double excellence industrielle et logistique qui lui permet de proposer de larges gammes et de transformer les problématiques complexes des clients en solutions simples, afin de leur apporter un service unique, réactif et irréprochable. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation), la qualité se concrétise par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation régulières et de contrôle auprès des équipes. La politique de gamme s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marché.

### UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Esprit d'équipe, Excellence, Respect, Performance, Ouverture au progrès sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale. Ces valeurs, aujourd'hui devenues principes d'actions, continuent à guider et à motiver les trois mille deux cents salariés qui constituent le Groupe Guillin.

Fidèle à ses origines, le Groupe a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

### UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des compétences des salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe.

Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

### DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin, proposant des solutions d'emballage alimentaire, agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (commerce traditionnel, chaîne de restauration, grande distribution, collectivité...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire, et
- le matériel (machines de scellage, chariots de remise en température) à destination des collectivités et des cuisines centrales.

### LA SOCIÉTÉ MÈRE S.A. GROUPE GULLIN

Pour fédérer et harmoniser ses filiales réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur sa holding basée à Ornans, qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions, décider des investissements stratégiques.

Au 31 décembre 2025, la holding emploie 49 personnes regroupées dans sept directions (juridique, financière, informatique, industrielle, RSE, communication/marketing et ressources humaines) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 19,6 M€ en baisse de - 1,6 M€ par rapport à 2024. Ce chiffre est constitué de facturation :

- de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et communication/marketing,
- de redevances pour l'utilisation du logo de Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets, et
- de loyers immobiliers.

### Modification de périmètre

Le 25 avril 2025, Wefold Diffusion, filiale nouvellement créée et détenue à 100 % par

Alterecopack, filiale à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis les fonds de commerce des sociétés Cartonnerie Moderne, Alpes Emballages et Défi Imprimerie. Ces fonds ont une activité de fabrication d'emballages alimentaires en carton et disposent d'un savoir faire reconnu dans le boîtage carton personnalisé. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de développement du pôle Papier/Carton du Groupe et vise à renforcer les expertises industrielles et commerciales des sociétés WEFOLD Blois et WEFOLD Tours (devenue WEFOLD au 1<sup>er</sup> janvier 2026). Sur l'exercice 2024, les activités acquises avaient généré un chiffre d'affaires cumulé de 13 M€.

Le 30 décembre 2025, Alterecopack a acquis 100 % des titres des sociétés belges Gruyaert Verpakking Srl et Verpakkingen V de V SA. Gruyaert Verpakking Srl est un acteur de référence sur le marché belge de la fabrication de boîtes pâtisseries en carton personnalisées, tandis que Verpakkingen V de V SA assure la distribution en Belgique des produits Gruyaert ainsi que d'une gamme de produits complémentaires associés. Ces acquisitions permettent au Groupe de renforcer sa présence sur le marché belge et d'élargir son offre d'emballages carton personnalisés à destination des métiers de bouche. Au titre de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires cumulé de ces deux sociétés s'est élevé à 19 M€.

Ces nouvelles sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de leurs dates d'acquisition ou de création.

## LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur "emballages", en 2025, représente 93,7 % du PAO de l'ensemble du Groupe Guillin, contre 94 % en 2024.

### 1 - L'activité du secteur "emballages"

Le PAO externe 2025 du secteur "emballages" s'établit à 829,1 M€ contre 818,0 M€ en 2024, en hausse de + 1,4 % soit + 11,1 M€ (+ 0,9 % à périmètre constant).

#### 1.1 - L'emballage pour les "métiers de bouche" et pour les industriels de l'agroalimentaire ("IAA")

Pour répondre à la demande de l'ensemble de ses clients, et quelle que soit la matière première utilisée (PET, PP, carton, papier, pulpe...), le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards créées, conçues et fabriquées en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment de marché. Le marché du commerce traditionnel, de la grande distribution et des chaînes de restauration se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, pâtisseries, boulangers, poissonniers...) aux attentes multiples et variées en termes d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables, inviolables, et assurer la sécurité sanitaire.

Les produits à destination des industriels de l'agroalimentaire concernent essentiellement les métiers de la viande rouge, de la volaille, des plats cuisinés, de la boulangerie, de la biscuiterie et/ou de la pâtisserie.

Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Deliveripack, Luxipack, Tusipack, Sekipack, Food K, Luxifood, Distripack, Pokepack, Bowlipack, Platipack, Duralipack, Packipack, Floripack, Sharpzip, Shakipack, Cupipack, Lunchipack..., mais également à travers des brevets et des dessins et modèles protégeant ses innovations.

Le Groupe Guillin est présent sur le marché des métiers de bouche au travers principalement de ses filiales Guillin Emballages (et ses filiales commerciales à l'étranger), Alphaform, Guillin Polska, Rescaset Concept, Sharpak Aylesham, KIV Verpackungen, Guillin Romania, Thermoflex, Guillin Nederland, Wefold Blois, Wefold Tours (devenue Wefold au 1<sup>er</sup> janvier 2026), Wefold St-Victor, Wefold Troyes, Wefold Mettet, Wefold Diffusion, Celtic Sales Company, Creabag et Media Bag. Les sociétés Sharpak Yate, Sharpak Bridgwater, Nespak et Dynaplast disposent de larges gammes pour le marché des "IAA".

Ces gammes sont complétées par les produits des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi la gamme la plus étendue du marché.

### 1.2 - L'emballage pour les fruits et légumes

Sur ce marché international très compétitif, le Groupe Guillin a mis en place une organisation spécifique. Avec quatre sites de production en Europe spécialisés dans la fabrication d'emballages thermoformés pour conditionner et protéger les fruits et légumes frais, ainsi que deux sites de production d'emballages en carton, la Business Unit Fruits et Légumes du Groupe Guillin met à la disposition de ses clients une gamme de produits 100 % recyclable ou compostable. Implanté industriellement dans cinq pays, le Groupe Guillin offre aux producteurs et conditionneurs de fruits et légumes une proximité logistique, une sécurité d'approvisionnement, une capacité de production unique et une réactivité optimale pour répondre à une demande saisonnière. Cela a encore été renforcé grâce à l'arrivée de Ciesse Paper au sein du Groupe en 2022. Groupe Guillin est le seul intervenant à pouvoir livrer de manière instantanée l'ensemble des gammes de produits, quel que soit le matériau et quelle que soit l'implantation géographique des producteurs et conditionneurs. L'expérience et l'implantation historique de chacune d'elles permettent d'offrir une large gamme de solutions. La Business Unit Fruits et Légumes du Groupe Guillin est également présente hors d'Europe grâce à un réseau commercial très étendu, ce qui permet de suivre en permanence la demande des

donneurs d'ordres européens importateurs de fruits et légumes en provenance de pays lointains. Les sociétés agissant sur ce secteur d'activité sont Nespak, Dynaplast, Veripack Embalajes, Sharpak Aylesham, Guillin Polska, Guillin Nederland, Guillin Deutschland, Celtic Sales Company et Ciesse Paper.

### 1.3 - La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe Guillin a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastique pour le thermoformage haut de gamme en "form fill seal" à destination des industries de l'agroalimentaire notamment. Cette activité est réalisée principalement par Dynaplast qui possède une expertise reconnue auprès des thermoformeurs intégrés. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

### 2 - Résultat opérationnel courant du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel courant du secteur "Emballages" s'établit à 57,8 M€ en 2025, en recul de 10,2 M€ par rapport à 2024, soit une baisse de 15,0 %. L'exercice bénéficie d'une progression du PAO du secteur, mais demeure pénalisé par une forte hausse des coûts de production liée à l'inflation générale en Europe, notamment des coûts de personnel et de transport.

## LE SECTEUR "MATÉRIELS"

Le marché comprend la restauration sociale, les établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, maisons de retraite, l'armée... Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique et distribue à travers ses sociétés Socamel Technologies et Rescaset Concept des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et liaison chaude.

Cette activité représente environ 6,3 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Cinq sociétés contribuent au résultat de ce secteur :

Socamel Technologies et ses filiales Socamel UK, Socamel España, Socamel Deutschland, et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.

Le PAO externe 2025 du secteur "matériels" s'établit à 55,4 M€ contre 51,7 M€ en 2024, soit une hausse de 7,1 %.

### 1 - L'activité du secteur "matériels"

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements suivants à destination de la logistique de la liaison froide et liaison chaude :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France, et
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots "Socamel" utilisent principalement la technologie de "l'air pulsé".

Les solutions d'emballage proposées par le Groupe Guillin en alliant emballages/matériels permettent d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final, dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population, avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraites, et le développement de nouveaux produits et concepts doivent permettre de poursuivre le développement de ce secteur, notamment à l'international.

### 2 - Résultat opérationnel courant du secteur "matériels"

L'exercice 2025 confirme la très bonne performance du secteur "matériels" du Groupe, tant en termes de PAO que de résultat opérationnel, lequel progresse de 1,1 M€ par rapport à 2024, soit une hausse de 19,9 %.

## 3 La politique environnementale du Groupe Guillin

### UN SENS DE LA RESPONSABILITÉ

Parce qu'il touche en même temps à la sécurité alimentaire, à la santé publique, à la protection de l'environnement et à la réduction du gaspillage alimentaire, l'emballage alimentaire se doit d'être le plus écoresponsable possible dans sa conception. C'est pourquoi, le Groupe Guillin s'est toujours attaché à concevoir l'ensemble de ses produits dans une logique de durabilité et d'économie circulaire, sans rien sacrifier de la protection du produit et du consommateur. Chacune de ses solutions d'emballage répond à un besoin particulier et à des critères d'utilisation : loin d'opposer les matériaux, il s'agit de proposer le produit le plus adapté et optimisé possible, qu'il soit à base de plastique, de carton, de papier ou de pulpe, en tenant compte des facteurs environnementaux. Protéger les aliments, les personnes et la nature : c'est ce que le Groupe nomme le juste emballage, à la fois utile, efficace et 100 % responsable, et c'est la mission qu'il s'est fixé.

### DES ENGAGEMENTS FORTS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis 1972, protéger est inscrit dans l'ADN du Groupe. Sa préoccupation est ainsi de concilier en permanence préservation de l'environnement et protection des personnes, en veillant à ce que les actions entreprises en faveur de l'une ne nuisent pas à l'autre. Les émissions de CO<sub>2</sub> et leur impact sur la planète étant aujourd'hui le sujet majeur à traiter, les engagements du Groupe Guillin en faveur de l'environnement tendent vers un seul objectif : concevoir des solutions d'emballages justes, utiles et efficaces, dont l'empreinte carbone tend vers le strict minimum.

#### Le Groupe Guillin limite son impact environnemental

Défenseur d'une utilisation raisonnée des emballages, le Groupe veille à ce que leur empreinte carbone soit la plus réduite possible tout au long de leur cycle de vie.

- Le Groupe suit depuis plus de 20 ans une stratégie de conception de ses emballages en lien avec les impératifs de l'économie circulaire, qui a abouti par exemple à une diminution de 40 % de leur poids, réduisant ainsi considérablement l'empreinte carbone liée au transport.
- Le Groupe intègre dans ses emballages en PET au minimum 30 % de RPET, ce qui améliore sensiblement leur empreinte carbone, ce pourcentage variant en fonction des applications et pouvant aller jusqu'à 100 % pour certaines gammes spécifiques. Le Groupe intègre également la totalité de ses chutes de productions en plastique, correspondant à un taux de 40 % de matières issues de l'économie circulaire. Les emballages en carton ou en papier fabriqués par le Groupe sont en grande partie certifiés FSC® ou PEFC (c'est-à-dire issus d'une gestion durable des forêts).

Le Groupe investit pour que ses sites de production soient respectueux de l'environnement : utilisation d'eau en circuit fermé, investissement dans du matériel à consommation électrique réduite, peu de rejet dans l'air, tri systématique des déchets, remplacement des éclairages classiques par des LED, récupération de l'énergie des systèmes pour chauffer ses bâtiments, pas de perte de granulés de matière (engagement dans l'opération Clean Sweep® pour les sociétés du Groupe à l'étranger et certification des sites en France quant à la prévention des pertes de granulés, validée par un auditeur).

#### Le Groupe est à 100 % intégré à l'économie circulaire

Les emballages du Groupe sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous une alternative économique et écologique fiable, répondant à tous les usages.

- Les emballages en plastique sont 100 % recyclables (PET et PP) : ils s'intègrent donc naturellement à l'extension des consignes de tri.
- Le Groupe propose par ailleurs des produits réutilisables notamment pour les assiettes, gobelets et couverts, dans le respect de la directive européenne 2019/904.
- Le Groupe développe enfin depuis 2014 une gamme biosourcée composée d'emballages biodégradables et compostables (fibres végétales ou bioplastique) ou 100 % recyclables (emballages en carton ou en carton/PET).

#### Le Groupe s'engage via des actions concrètes

Le Groupe agit pour que l'économie circulaire, la collecte, le tri, le recyclage et le compostage de ses emballages soient une réalité de masse et pour inciter à un comportement responsable.

- Les sociétés du Groupe ont engagé des actions de collecte de PET sur leurs sites, qui mobilisent régulièrement l'ensemble de leurs salariés.
- Dès le début 2020, grâce à un partenariat pour l'Europe avec Prevented Ocean Plastic™, les sociétés du Groupe intègrent dans certains de leurs emballages en PET un plastique de qualité, recyclé à partir de collectes réalisées sur les côtes d'Indonésie, l'ensemble du processus étant certifié par des organismes indépendants reconnus, qui en garantissent l'éthique sociale et la traçabilité produit. Depuis le début du partenariat, c'est plus d'un milliard de bouteilles plastiques collectées qui ne termineront pas dans les rivières ni dans les océans et qui feront vivre des populations locales. C'est aussi une action de sensibilisation aux gestes citoyens, à la structuration des filières de collecte et de tri dans les pays en voie de développement, là où la majeure partie de la pollution est concentrée.
- Précurseurs depuis l'origine, les sociétés du Groupe créent des nouvelles solutions d'emballage en anticipant les besoins et en prenant en compte l'environnement : grâce à la cellule Innovation, le Groupe est en veille

et en développement permanents pour la mise au point de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies et de nouvelles solutions industrielles de tri et de recyclage. Le Groupe soutient par ailleurs les initiatives allant dans le sens de l'économie circulaire et de l'utilisation raisonnée des emballages alimentaires y compris en créant des emballages alimentaires réutilisables ou réemployables.

## UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis sa création, le Groupe Guillin a toujours été un acteur industriel responsable et soucieux de son environnement :

- **1998** - Passage du PVC vers le PET puis le RPET (recyclé)
- **2005** - Lancement d'une ligne de PLA (matière issue d'amidon de maïs)
- **2011** - Réduction des pas d'empilage des emballages pour optimiser le transport et l'empreinte carbone
- **2014** - Développement d'une gamme innovante mixte carton/PET
- **2015** - Lancement d'une gamme de barquettes en pulpe de cellulose
- **2019** - Accord de partenariat exclusif avec Prevented Ocean Plastic™
- **2020** - Lancement de la segmentation Alter Eco Bio, Alter Eco Recycle et Alter Eco Re-use
- **2021** - Notation Or par Ecovadis obtenue par Guillin Emballages la classant dans les 3 % des entreprises de son secteur les plus performantes évaluées. Socamel a obtenu le Long Time Label témoignant de la fiabilité de ses machines
- **2022** - Lancement de la production d'une gamme Pokepack fabriquée en Europe
- **2024** - Lancement de la fabrication de sacs cabas en papier fabriqués en Europe

Aujourd'hui, tous les emballages du Groupe sont 100 % réutilisables, recyclables ou compostables.

À propos de l'empreinte plastique, il est important de rappeler que les emballages plastique (alimentaires et non alimentaires) représentent 1,7 % de la production mondiale de pétrole et 0,6 % de l'empreinte carbone totale d'un consommateur moyen, soit 12 fois moins que sa consommation d'électricité ou 24 fois moins que l'utilisation de sa voiture. En outre, remplacer 100 % des emballages plastique par tout autre matériau reviendrait à multiplier par 3,6 leur poids, par 2,2 la consommation d'énergie et par 3,7 les émissions de gaz à effet de serre (soit 61 M de tonnes de CO<sub>2</sub> par an en Europe).

Plus précisément, concernant les emballages plastique alimentaires : ils représentent moins de 1 % de la consommation mondiale de pétrole, 3 % des emballages plastique ménagers en France, et 5 % de l'impact climatique des aliments emballés. De plus, ils contribuent efficacement à la lutte contre le gaspillage alimentaire, lequel est responsable de 10 % des émissions de CO<sub>2</sub> d'origine humaine selon le CIRAD dans une publication de 2021.

Le sujet environnemental est complexe et des solutions peuvent être trouvées : c'est grâce à une coopération forte et volontariste entre les pouvoirs publics (soutien, cadrage, pédagogie), les industriels (innovation, développement, engagement) et les consommateurs (citoyenneté), que la transition écologique deviendra un progrès économique durable.

## 4 La politique d'investissements et de recherche et développement du Groupe Guillin

### POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Hors opérations de croissance externe, la politique d'investissement du Groupe Guillin s'inscrit dans la durée et repose sur un effort soutenu, représentant en moyenne entre 4 % et 7 % du chiffre d'affaires annuel. Cette approche vise à préserver un haut niveau de performance industrielle, tant sur le plan des capacités de production que de la qualité et de la fiabilité des installations.

Sur l'exercice 2025, les investissements industriels, hors croissance externe, ont atteint 68,2 M€, en progression par rapport à 62,0 M€ en 2024. Ils ont principalement porté sur des projets immobiliers et/ou industriels - production et logistique - dont certains avaient été engagés lors de l'exercice précédent, ainsi que sur le renouvellement et le renforcement des équipements et outillages industriels. Les

dépenses informatiques, comptabilisées en charges, ne sont pas incluses dans ce périmètre.

Ce niveau d'investissement traduit la volonté du Groupe de poursuivre l'adaptation et la modernisation de son outil industriel, afin d'en renforcer la productivité, la robustesse opérationnelle et la compétitivité à long terme, dans un contexte économique et concurrentiel toujours exigeant.

### ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute des clients et l'anticipation a un objectif majeur : toujours avoir un concept d'avance.

### **L'anticipation : de l'intuition à l'application**

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

### **L'innovation au cœur du développement**

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe.

Les études et recherches concernent les nouvelles technologies à travers sa cellule Innovation mais également les nouveaux matériaux en développement.

Le Groupe Guillin continue sa démarche d'innovation en proposant au marché une offre d'emballages réalisés avec des matières premières renouvelables. Le Groupe Guillin, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux bio-sourcés et des solutions d'emballages réutilisables ou réemployables ainsi qu'une utilisation accrue de matière première recyclée et ce, de façon déterminée et professionnelle. Le Groupe, grâce à ses acquisitions dans le domaine du papier/carton a acquis un savoir-faire pointu qui lui permet de proposer des produits novateurs dans ces matériaux, ce qui a été reconnu, par exemple, avec l'obtention par Wefold en 2025 d'un nouveau Snacking d'Or pour les emballages Croquipack Clac & Go Burger. Sharpak Aylesham a obtenu plusieurs prix notamment le Trophée Or des Environmental Packaging Awards dans la catégorie fruits et légumes pour la nouvelle barquette SharpTek. L'un de ses objectifs est de compléter et de toujours renforcer la gamme de produits offerte à ses clients.

Les produits phares faisant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place depuis l'origine.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille de plus de 480 marques, modèles et brevets.

### **Le design : un élément majeur de l'acte d'achat**

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche, des fruits et légumes ou aux industriels de l'agroalimentaire et au segment "collectivités", intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre attractif, fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son PAO à la Recherche et Développement pour le secteur "emballages" et 2 % pour le secteur "matériels".

Les efforts de Recherche et Développement dans les différents secteurs ont pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter son offre produit, d'améliorer son empreinte carbone par la réduction de la consommation des matières et des énergies et de renforcer la sécurité alimentaire, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

Ces efforts importants se traduisent aussi par des baisses conséquentes d'utilisation de matières premières pour nos emballages, réduisant par exemple le poids du plastique de certaines références.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères des normes IFRS. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

## 5 L'activité du Groupe Guillin en 2025

### RÉSULTATS CONSOLIDÉS

#### 1 - Compte de résultat

Le PAO du Groupe s'élève à 884,5 M€ en hausse de 1,7 % par rapport à 2024 où il s'établissait à 869,7 M€. À périmètre constant, la hausse est de 1,2 %. En 2025, 77 % des ventes sont réalisées en euros et 14 % en livres sterling.

**Le PAO externe du secteur "emballages"** s'établit à 829,1 M€ contre 818,0 M€ en 2024, soit une hausse de 1,4 % (+ 0,9 % à périmètre constant).

**Le PAO externe du secteur "matériels"** s'établit à 55,4 M€ contre 51,7 M€ en 2024, soit une hausse de 7,1 %.

En 2025, malgré une bonne tenue des volumes vendus et un niveau de marge globalement préservé, la rentabilité du Groupe s'inscrit en baisse par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique principalement par la hausse généralisée des coûts de production en Europe, et en particulier par l'augmentation des frais de personnel et de transports, dans un contexte inflationniste toujours marqué. Il convient toutefois de rappeler que l'exercice 2023 constituait un point haut de référence, et que l'exercice 2024 avait déjà été impacté par ces mêmes pressions inflationnistes sur les coûts, lesquelles se sont poursuivies en 2025.

**Le résultat opérationnel courant du Groupe**, avant autres produits et autres charges opérationnels, diminue de 10,1 M€, soit - 13,0 % par rapport à 2024. Il s'établit ainsi à 67,5 M€ en 2025, contre 77,6 M€ en 2024. Cette baisse s'explique principalement par la hausse des coûts de production liée à l'inflation, portant notamment comme en 2024 sur les charges de personnel et les autres frais, et ce, dans un contexte de volumes globalement stables.

**Le résultat opérationnel** du Groupe s'établit à 67,5 M€ en 2025, contre 78,2 M€ en 2024, en baisse de 13,6 %. Il représente 7,6 % du produit des activités ordinaires (PAO).

**La marge opérationnelle courante du secteur "emballages"** diminue de 15,7 % par rapport à 2024. La marge opérationnelle courante représente 7,0 % du PAO du secteur.

**La marge opérationnelle courante du secteur "matériels"** augmente de 19,9 % par rapport à 2024. Elle représente 12,1 % du PAO du secteur.

**Les autres achats et charges externes** augmentent de 4,6 %. Cette hausse s'explique par la progression des coûts sur le premier semestre, liée notamment à l'augmentation des coûts de l'électricité dans certains pays européens, combinée à la hausse des autres charges externes sous l'effet de l'inflation toujours présente en Europe. Le second semestre a toutefois été marqué par une meilleure maîtrise

de ces effets, permettant d'en limiter l'impact sur l'exercice.

**Les charges de personnel** augmentent de 5,8 % sur l'exercice. Ces charges intègrent notamment les dispositifs d'intéressement et de participation des salariés mis en place dans plusieurs sociétés du Groupe. La hausse structurelle des niveaux de rémunération en Europe constitue un enjeu majeur pour le Groupe face à des acteurs situés dans des zones à plus faibles coûts de main d'œuvre (notamment la Chine et la Turquie).

**Le coût de l'endettement financier** du Groupe correspond en 2025 à un produit de 0,7 M€.

**Le résultat net** du Groupe s'élève à 48,6 M€ contre 60,1 M€ en 2024, soit une baisse de 19,1 %.

**La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt** s'élève à 93,9 M€ en 2025. Bien qu'en recul de 10,7 % par rapport à 2024, elle reste à un niveau satisfaisant permettant au Groupe de poursuivre ses investissements et son développement. Elle représente 10,6 % du produit des activités ordinaires (PAO), contre 12,1 % en 2024.

#### 2 - Bilan

**Les capitaux propres** attribuables au Groupe s'élèvent à 658,7 M€ au 31 décembre 2025, en progression de 26,3 M€ par rapport à l'exercice précédent.

**La dette financière nette** s'établit à 38,5 M€ au 31 décembre 2025, contre 16,2 M€ au 31 décembre 2024.

La structure bilancielle du Groupe demeure solide, caractérisée par un niveau élevé de capitaux propres et un endettement financier net maîtrisé, permettant de soutenir la stratégie d'investissement et de développement du Groupe.

#### 3 - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant par un bénéfice de 42 096 087,64 €, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividendes pour : 16 675 875,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 42 504,00 €
- le solde, soit la somme de : 25 462 716,64 € étant affecté à la réserve ordinaire

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,90 €

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 31,40 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025

Aucun événement important à la date du 31 mars 2026 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2025, qui soit de nature à modifier les comptes 2025.

Un nouveau conflit a éclaté le 28 février 2026 au Moyen-Orient impliquant notamment l'Iran dont la durée ne peut être déterminée à ce jour.

Ce conflit pourrait avoir des effets indirects sur l'activité du Groupe tels que difficultés d'approvisionnement, augmentation du prix du pétrole, du gaz, des matières premières et de l'énergie, et avoir un effet sur l'inflation de manière générale.

Le règlement européen 2025/40 du 19 décembre 2024 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages dit PPWR concerne tous les matériaux et tous les emballages primaires, secondaires et tertiaires a été publié le 25 janvier 2025. Il vise l'harmonisation des règles au sein de l'UE relatives aux emballages et aux déchets d'emballages, afin d'éviter les entraves aux échanges, les distorsions et les restrictions de concurrence au sein de l'Union, avec pour objectif de réduire la quantité d'emballages et de déchets d'emballages, tant en unités qu'en poids, et développer le caractère "durable" (recyclabilité, réemploi, substances et additifs, réduction du gaspillage alimentaire, réduction des émissions de gaz à effet de serre...) des emballages mis en marché. Il entrera en vigueur le 22 août 2026 sauf pour dates spécifiques mentionnées dans les 49 actes délégués qui vont être pris et sont très importants.

Ce texte vient valider et conforter la stratégie du Groupe vers l'intégration de nouveaux savoir-faire, de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux. Il est essentiel de continuer à ne pas opposer les matériaux et à défendre le juste emballage pour chaque usage. Le Groupe a les outils nécessaires pour aider ses clients à identifier le meilleur emballage pour leur cas spécifique.

L'article 25 de ce règlement vise à interdire en 2030 la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique pour les fruits et légumes frais non transformés préemballés de moins de 1,5 kg, avec des dérogations qui seraient possibles au

niveau de chaque Etat Membre et au niveau européen si la nécessité d'éviter les pertes d'eau, le flétrissement, les risques microbiologiques, les chocs physiques ou l'oxydation est démontrée, ou s'il n'y a pas d'autre possibilité d'éviter le mélange de fruits et légumes biologiques avec des fruits et légumes non biologiques, sans que cela engendre des coûts économiques et administratifs disproportionnés.

Il n'est pas possible à ce jour d'évaluer précisément l'ensemble des conséquences de ce texte pour le Groupe, d'autant que certaines organisations professionnelles ont indiqué qu'elles envisageaient de lancer des actions judiciaires à son encontre notamment sur le fait de la focalisation des interdictions sur les emballages en plastique, ce qui est discriminant. Le Groupe a su se diversifier de manière significative avec d'autres matériaux comme la pulpe, le carton, le papier, et a pris des actions dans le cadre de l'économie circulaire en intégrant du recyclé et du réemploi dans ses offres.

## ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le contexte économique mais surtout géopolitique mondial crée plus que jamais de fortes incertitudes, même si le Groupe n'est pas présent dans les pays actuellement en conflit (notamment Iran, Moyen-Orient, Ukraine, Russie, Biélorussie).

L'ensemble de ces conflits pourrait avoir des effets indirects sur l'activité du Groupe tels que mentionnés dans les "Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2025".

Outre les incertitudes mentionnées ci-dessus, le Groupe restera confrontés aux aléas de la consommation alimentaire des ménages européens qui pourrait se trouver perturbée face au contexte géopolitique complexe.

Cependant, dans cette situation difficile, le Groupe reste mobilisé autour des principes qui ont fait son succès, notamment sa dynamique commerciale, sa rigueur de gestion et industrielle, afin de satisfaire ses clients dans tous les pays où il est présent.

## RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2025 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 1,1 M€ net de charges et d'impôts.

## 6 Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin

### 6.1 - RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

#### Risque géopolitique et économique

Les entités du Groupe sont implantées dans des pays de l'Union européenne ainsi qu'au Royaume-Uni et en Suisse. Le Groupe exploite notamment trois sites industriels au Royaume-Uni où il réalise 14 % de son chiffre d'affaires. Le Groupe reste attentif aux évolutions réglementaires britanniques qui pourraient s'éloigner de celles de l'Union européenne. L'ancrage britannique fort et historique du Groupe notamment lui permet d'aborder cette étape avec sérénité, la majeure partie de ses activités au Royaume-Uni étant à destination de son marché intérieur.

La présence du Groupe, dans plus de dix pays européens, favorise l'équilibre des ventes et une éventuelle compensation entre les pays en cas de problème.

Pour les aspects liés aux conflits géopolitiques mondiaux, il convient de se référer au paragraphe "Evolution prévisible et perspectives d'avenir" (page 16).

#### Risque matières premières

Le Groupe utilise principalement les résines de matières plastique, vierge ou recyclée, le carton et le papier pour le secteur "emballages" ainsi que l'inox pour le secteur "matériels".

Ces matières premières dépendent des cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. Le Groupe constate que certains acteurs majeurs de ce type de matières premières se désengagent de leurs sites en Europe.

En ce qui concerne les emballages alimentaires, la fabrication des résines de matières plastique participe à environ 1% de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

La gestion du risque lié aux matières premières est liée à la capacité du Groupe à adapter sa politique tarifaire prenant en compte cet aléa et dans la diversité de ses fournisseurs qui restent soumis néanmoins aux conséquences directes et indirectes de la situation en Ukraine et au Moyen-Orient.

#### Qualité des produits

Les emballages conçus et fabriqués par les sociétés du Groupe respectent la réglementation applicable aux emballages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Ils sont fabriqués conformément au règlement (CE) n° 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et au règlement (CE) n° 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication pour

les matériaux et objets destinés à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires. Toutes les sociétés du Groupe concevant et fabriquant des emballages ont mis en place un système d'assurance qualité ou de traçabilité ou un système de contrôle de la qualité afin que les matériaux ne représentent aucun danger pour le consommateur et ne modifient ni la composition des denrées alimentaires ni leurs caractéristiques organoleptiques. Des tests de migration ou en teneur sont effectués de manière régulière par les entreprises du Groupe qui sont certifiées.

#### Image et réputation

Le Groupe est un acteur majeur international de référence pour les solutions d'emballage alimentaire. Sa notoriété présente une importance essentielle. C'est l'un des actifs incorporels du Groupe. La très bonne réputation du Groupe dans son secteur résulte d'une volonté et d'une démarche intègre dans les relations commerciales et avec toutes les parties prenantes. Le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité de ses produits et aux besoins de ses clients.

À ce titre, le Groupe a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été intégré dans ses préoccupations, ses actions et le développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète. Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

Dès sa phase de conception, chaque produit doit intégrer les considérations relatives à la durabilité environnementale dans ses caractéristiques et dans les processus mis en œuvre tout au long de la chaîne de valeur du produit. À ce titre, il doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concerne tant ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions générées par le transport. Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions. Les emballages fabriqués par le Groupe sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables.

#### Risques liés à la saisonnalité

Certaines activités du Groupe telles que les fruits et légumes et barbecue sont sensibles aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre.

Le Groupe, par sa présence géographique, par la diversité de son offre produits et par sa grande réactivité industrielle, vise à limiter ce risque. Le Groupe livre, outre les pays d'Europe, également des pays situés dans d'autres continents tels que l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie afin de suivre les saisons et d'élargir sa zone de commercialisation.

### Risque social

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels conclus. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementations contraignantes et non concertées avec les entreprises. Afin de limiter ce risque, les entreprises du Groupe participent aux échanges avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. La politique des ressources humaines du Groupe vise à former et fidéliser les collaborateurs.

### Innovation et attentes des consommateurs

Des associations de protection de l'environnement alertent régulièrement le grand public sur les situations de pollution engendrées par la non-existence de filière de récupération et de valorisation des plastiques dans de nombreux pays et la pollution des océans. 98 % des déchets marins proviennent des dix principaux fleuves d'Asie et d'Afrique (et seulement 2 % de ceux d'Europe et d'Amérique du Nord) et sont constitués essentiellement de filets de pêche, de sacs et de bouteilles en plastique.

Le Groupe soutient la stratégie européenne 2025 sur le plastique, proposant que tous les emballages plastique soient recyclables ou réutilisables d'ici à 2030, et l'objectif européen de neutralité carbone en 2050.

Certaines sociétés du Groupe dans le secteur "matériels" ont obtenu le label Longtime® c'est-à-dire que les appareils sont conçus pour être durables, robustes et réparables, en rupture avec l'obsolescence.

Le Groupe travaille avec différentes fédérations professionnelles européennes pour promouvoir la collecte, le tri et le recyclage des emballages plastique dans le cadre de l'économie circulaire.

Grâce au partenariat du Groupe avec un fournisseur et avec Prevented Ocean Plastic™, le PET, que le Groupe utilise, provient en partie de collectes de bouteilles plastique réalisées sur les côtes d'Indonésie, par des populations locales. Ce partenariat permet de faire prendre conscience aux consommateurs de la nécessité d'avoir une attitude citoyenne en triant leurs emballages.

Les emballages en carton conçus et fabriqués par le Groupe s'inscrivent dans une démarche de gestion durable des forêts à travers la certification FSC® ou PEFC qui sont des outils, basés sur les exigences du marché, qui visent à promouvoir à

travers le monde une gestion responsable des forêts. Les produits issus des forêts certifiées sont contrôlés depuis leur origine, tout au long du processus de fabrication et jusqu'à leur distribution. Ces labels permettent de garantir que les matières utilisées proviennent de ressources contrôlées et prélevées de manière responsable. Le carton est majoritairement issu de ces forêts gérées de manière responsable, socialement bénéfique et économiquement viable.

## 6.2 - RISQUES JURIDIQUES

### Risques liés à l'éthique des affaires

Groupe Guillin a adopté le code anti-corruption Middenext pour répondre aux exigences de la loi Sapin II ; il a pour vocation de renforcer les instruments et la pratique du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociétale et environnementale.

### Risques liés aux évolutions des réglementations

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation et, compte tenu de l'implantation géographique du Groupe, aux directives ou règlements européens. Ces réglementations sont en constante évolution et de plus en plus contraignantes, ce qui implique de consacrer un plus grand nombre de ressources qu'elles soient internes ou externes, aux fins de s'assurer de la conformité à ces réglementations. Un des risques est la diversité de la mise en œuvre des directives européennes qui fragmente le marché européen, chaque pays ayant son interprétation desdites directives.

Au regard des législations de plus en plus contraignantes sur les plastiques, le Groupe a entrepris de nombreuses actions et dispose d'une gamme d'emballages en matériaux biosourcés (carton, papier, pulpe...) qu'il développe depuis plusieurs années. Dans sa démarche éco-responsable, le Groupe s'attache depuis toujours à concevoir des emballages tels que ceux en PET qui sont 100 % recyclables. Le Groupe Guillin intègre en moyenne 30 % de matière première plastique recyclée (RPET) dans la fabrication de ses emballages en PET.

### Risques liés à la propriété intellectuelle

Dans le cadre de ses travaux de Recherche et Développement, le Groupe protège ses inventions, innovations et créations par des titres de propriété intellectuelle tels que marques, brevets et modèles ou tout autre moyen qu'il estime adapté.

Le Groupe est très vigilant et n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle y compris par le biais d'actions en contrefaçon.

## 6.3 - RISQUES OPÉRATIONNELS

### Risques industriels et environnementaux

Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. Aucun des sites industriels n'est classé SEVESO en Europe. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont des préoccupations permanentes du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels il opère.

Depuis 54 ans, le Groupe a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits. Le Groupe favorise le développement de "l'emballage service" permettant le prolongement de sa durée de vie.

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Sur chaque site fabriquant des emballages en plastique, les chutes techniques de plastique générées par le processus de fabrication sont réintégrées dans la fabrication des emballages afin d'optimiser l'utilisation des matières premières et en réduire la consommation. Le Groupe a également décidé de mettre en œuvre, 3 ans avant l'obligation légale française au 1<sup>er</sup> janvier 2022, sur tous les sites industriels français et étrangers, le programme Opération CleanSweep® qui vise à prévenir les pertes et les fuites de granulés dans l'environnement.

Les emballages du Groupe rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets en fonction des consignes de tri nationales ou locales : ils sont collectés, triés et recyclés ou valorisés énergétiquement. Par ailleurs, le Groupe s'attache à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage. Le Bilan Carbone du Groupe est satisfaisant, le Groupe faisant apparaître un résultat très faible de dégagement dans l'atmosphère eu égard à son volume d'activité. Le plastique se recycle et il est sa propre ressource.

### Risques liés au changement climatique

Le Groupe, conscient des risques liés au changement climatique tels que sécheresse, forte chaleur, tempête, grêle, interdiction ou restriction de certains produits utilisant des matières premières à base d'hydrocarbures, ... prend des mesures pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Le Groupe a une logique de durabilité et d'économie circulaire,

sans rien sacrifier de la protection du produit et du consommateur, réduit le poids des emballages en plastique, augmente leur empilabilité, chauffe ses usines en utilisant la chaleur dégagée par les équipements industriels, intègre du PET recyclé dans des emballages en PET, favorise l'utilisation de LED dans ses usines, recourt à des cartons ou papiers issus de forêts gérées durablement... ce qui participe à la réduction de son empreinte carbone.

### Production et chaîne d'approvisionnement

#### Ressource en eau et énergie

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe utilise de l'électricité. Dans le cadre de sa maîtrise des énergies, le Groupe veille à ce que les sites utilisent l'énergie produite par ses équipements pour chauffer ses ateliers.

Dans sa démarche RSE, la réduction de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe. Il privilégie des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques et de l'éolien et investit en permanence pour vérifier et minimiser sa consommation énergétique. Certains sites disposent d'installations photovoltaïques ou sont prévus pour pouvoir accueillir de telles installations.

Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines et donc minimiser la consommation d'eau. Les sites fabricants d'emballages en carton n'utilisent pas d'eau industrielle pour leur production.

Le prix du carburant, lié au prix du pétrole, pourrait avoir une influence sur le coût du transport et donc sur le Groupe dans la mesure où le Groupe livre ses clients sur leur site.

#### Matières premières renouvelables

Le Groupe applique une politique de choix des matériaux guidée notamment par l'aspect environnemental, avec par exemple l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles sur le marché). Il veille à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclables dès la conception de ses produits.

Il a su développer une expérience significative dans les matériaux renouvelables - en particulier avec le carton et le papier mais également le PLA - et reste attentif à toutes les évolutions du marché. Le Groupe, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux et ce, de façon volontariste et professionnelle.

Le Groupe est dépendant des capacités disponibles en matériau issu de ressources renouvelables.

Le Groupe travaille aussi bien sur l'optimisation de l'utilisation des matières premières que sur l'efficacité énergétique, la recyclabilité et l'optimisation du transport pour réduire l'empreinte carbone des produits et veille à ce que son approvisionnement en carton intègre une gestion responsable des forêts. Il mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre liées à la production de ses produits.

#### **Dépendance vis-à-vis de fournisseurs**

Comme toute entreprise, le Groupe pourrait être confronté à la défaillance de certains de ses fournisseurs.

Le Groupe travaille avec de nombreux fournisseurs dans chaque pays et qualifie en général au moins deux fournisseurs pour chaque produit acheté. Il n'est donc pas dépendant de l'un d'entre eux. Réciproquement, ses fournisseurs ne sont pas dépendants du Groupe.

Les conflits au Moyen-Orient pourraient avoir des conséquences sur l'approvisionnement de certains produits en provenance de pays lointains mais ce risque est réduit par le fait que le Groupe favorise les fournisseurs européens ou plus proches.

#### **Risques liés aux opérations de croissance externe**

Le Groupe, depuis sa création, et au-delà de sa croissance endogène, a grandi également grâce à de multiples acquisitions. Ces acquisitions permettent de développer son champ d'intervention géographique, de pénétrer de nouveaux marchés, d'accroître ses capacités industrielles et de maîtriser de nouveaux procédés ou matériaux.

Le Groupe a une politique d'acquisition maîtrisée et son expérience lui permet d'aborder les dossiers avec sérénité en étant accompagné en tant que de besoin par des experts. Il organise régulièrement des séminaires pour la cohésion d'équipes en associant les nouveaux collaborateurs.

#### **Risques liés aux systèmes d'information**

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information. Différents risques significatifs sont envisageables et pourraient en cas de défaillance impacter son activité : (i) intrusion ou piratage des systèmes d'information depuis l'extérieur (via internet) ou de l'intérieur (via le réseau) afin d'obtenir des informations confidentielles, (ii) suppression ou perte, de manière involontaire, de données majeures, (iii) sinistre dans la salle des machines avec destruction du matériel et de données importantes, et (iv) obsolescence d'une partie du système d'information.

Le Groupe attache le plus grand soin à la sécurité et à la protection des systèmes informatiques et de son réseau de communication. La Direction des Systèmes d'Information (DSI) procède régulièrement à des audits externes et internes pour identifier les vulnérabilités.

La DSI réalise également des mises à jour régulières des applications et des infrastructures afin de répondre aux enjeux de sécurité. Elle actualise les mesures nécessaires pour éviter les risques d'interruption de service et procède aux sauvegardes nécessaires. Des campagnes de sensibilisation des collaborateurs sont réalisées régulièrement. Le Groupe a mis en place une procédure spécifique portant sur le règlement général européen sur la protection des données personnelles (RGPD), une procédure liée à IA, et une charte informatique portant sur l'utilisation des outils informatiques et les précautions à prendre.

## **6.4 - RISQUES FINANCIERS**

### **Risque de liquidité**

Groupe Guillin SA, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité des sociétés du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'a eu aucun problème de liquidité en 2025. Au 31 décembre 2025, le Groupe dispose d'une trésorerie de 27,0 M€, témoignant d'une situation financière saine. De nouveau en 2025, le Groupe présente un coût de l'endettement financier net négatif compte tenu d'un niveau de trésorerie placé à des taux d'intérêt toujours favorables, et grâce à un portefeuille d'emprunts historiques essentiellement à taux fixe.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales du Groupe correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties essentiellement à taux fixe. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale de Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers dérivés incite le Groupe à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

### **Risque clients**

L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients.

En 2025, les dotations aux dépréciations des créances clients représentent moins de 0,1% du PAO. Les conditions générales de ventes du Groupe mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance-crédit clients couvre environ 30 % du PAO total du Groupe. Pour les clients non couverts par l'assurance-crédit, le Groupe estime le risque d'irrecouvrabilité structurellement faible car le portefeuille clients est très dispersé. Le Groupe est très vigilant sur le risque de non-recouvrement et n'a, pour l'heure, pas fait face à un accroissement significatif du risque client.

### **Risques de taux d'intérêt et de change**

Le Groupe gère les taux et les changes sans risque spéculatif, de manière raisonnable (pour tout flux financier il y a toujours une contrepartie économique).

Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par Groupe Guillin SA pour le compte de ses filiales.

Le portefeuille d'emprunts du Groupe est essentiellement composé de dettes à taux fixe.

Des instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling, le dollar américain, le lei roumain et le zloty polonais. Les filiales du Groupe vendent et achètent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe aux risques de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Les facturations dans des monnaies autres que l'euro représentent environ 22 % du PAO (livre sterling 14 %, zloty polonais 6 % et franc suisse 2 %).

### **Risques fiscaux**

Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes.

Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes dans chaque pays en tant que de besoin.

### **Assurances et couvertures des risques**

#### **Politique d'assurances**

Le Groupe, du fait de son implantation géographique et de son activité industrielle, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels, incendies, défaillance des équipements... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités du Groupe.

En vue de protéger ses actifs contre ces risques, le Groupe a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité. Cette politique est définie de manière périodique sur la base d'évaluations techniques intégrant l'évaluation des risques, l'analyse des produits d'assurance disponibles sur le marché et des réglementations locales. Dans le cadre de cette politique d'assurances, le Groupe a mis en place des programmes d'assurances internationaux qui permettent à l'ensemble des sociétés du Groupe de bénéficier d'une couverture uniforme. Ces programmes de type "Tous risques sauf" permettent d'optimiser les niveaux de garantie et les franchises. Le Groupe estime disposer d'une couverture adaptée à ses activités et considère que les limites de garanties proposées dans ces programmes d'assurance sont appropriées.

## 7 Délais de paiement des fournisseurs et des clients de Groupe Guillin SA

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après :

- pour les fournisseurs : le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,

- pour les clients : le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-6 du Code de commerce)

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		12	1	1	3	17						
Montant total des factures concernées (TTC)		243 411 €	82 342 €	20 504 €	7 585 €	353 842 €						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		2,80 %	0,95 %	0,24 %	0,09 %	4,08 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)												
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (TTC)												
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal, art L.441-10 ou L.441-11 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : 18 jours <input type="checkbox"/> Délais légaux : 45 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : n/a <input type="checkbox"/> Délais légaux : n/a					

## 8 Le Groupe Guillin et la bourse

### ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours le plus haut de l'année 2025 a été de 31,80 € et le plus bas de 24,10 €.

Le cours de clôture au 31 décembre 2025 était de 26,75 € contre 28,35 € au 31 décembre 2024. La variation sur l'année 2025 a été de - 5,64 %, sachant que l'indice du CAC MID&SMALL a augmenté de 13,11 %.

En 2025, il a été échangé 972 915 titres pour une valeur totale de 26,9 M€, soit un cours moyen de 27,67 €.

Groupe Guillin poursuit une communication régulière en maintenant son contrat avec un

diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Par ailleurs, Groupe Guillin SA est désormais accompagné par PORTZAMPARC, SA, dont le siège social est situé 1, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 399 223 437, N° ADEME : FR200182\_03KLJL, prestataire de service d'investissement, en qualité de Listing Sponsor.

Groupe Guillin SA a réalisé des opérations d'achat et de vente de ses propres actions en 2025, qui se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de l'action	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction
<b>Titres au 01/01/2025</b>					
Contrat d'animation	7 122	190 159,36	26,70		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
<b>Total</b>	<b>41 252</b>	<b>322 901,36</b>	<b>7,83</b>		
Achats	49 905	1 391 716,00	27,89		
Ventes	- 46 899	- 1 317 917,87	28,10	1 310 805,15	27,95
<b>Titres au 31/12/2025</b>					
Contrat d'animation	10 128	263 957,49	26,06		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
<b>Total</b>	<b>44 258</b>	<b>396 699,49</b>	<b>8,96</b>		

### INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

#### Participations dans le capital de la Société

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, les indications suivantes sont communiquées en fonction des informations reçues en vertu des dispositions de l'article L.233-7 et L. 233-12 du Code de commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus de 15 %, 20%, 25%, 50% et 66,66 % du capital social ou des droits de vote au 27 février 2026.

Seuils	Actions	Droits de vote AG
5 %		
10 %		
15 %	SC Le Château	
20 %	SC L'Atelier, SC La Brayère	SC Le Château
25 %		SC L'Atelier, SC La Brayère
30 %		
33,33 %		
50 %	SC La Brayère <sup>(1)</sup> , SC L'Atelier <sup>(1)</sup> , SC Le Château <sup>(1)</sup> , Famille Guillin <sup>(1)</sup>	
66,66 %		SC La Brayère <sup>(1)</sup> , SC L'Atelier <sup>(1)</sup> , SC Le Château <sup>(1)</sup> , Famille Guillin <sup>(1)</sup>
90 %		
95 %		

<sup>(1)</sup> SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

### Participation des salariés au capital social

Vu les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient de participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective ("Plan d'Epargne d'Entreprise-PEE" ou "Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE") ou qui soit sujet à une quelconque mesure d'incessibilité.

### Attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société

Depuis l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2025, aucune action gratuite n'a été attribuée.

### Participation dans le capital d'autres sociétés

Il n'existe aucune participation croisée entre Groupe Guillin SA et une ou plusieurs sociétés.

### Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élève à 28 416 € au titre de l'exercice 2025 et que l'impôt supporté à ce titre est de 7 340 €.

### Montant des dividendes des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à la distribution des dividendes par action suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2024	1,00 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2023	1,10 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2022	0,80 €	NÉANT	NÉANT

### Filiales

Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société figure à la note 18 des comptes sociaux (page 102).

### Résultats des 5 derniers exercices de la Société

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices figure au paragraphe 6 des comptes sociaux, page 103.

### Conventions au titre de l'article L.225-37-4 du Code de commerce

Nous vous informons de l'existence de contrats de licence de droit d'auteur portant sur un modèle

d'emballage pour aliments créé par Monsieur François Guillin ; ces contrats ont été conclus entre d'une part Monsieur François Guillin, et d'autre part chacune des sociétés Alphaform, Guillin Emballages et Sharpak Aylesham.

### Opérations sur titres des dirigeants

Nous vous informons qu'en 2025 il n'y a pas eu d'opération sur titres réalisées par les dirigeants.

### INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

#### Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice

		Autres mandats et fonctions
Président du Conseil d'Administration	François Guillin	Président des sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Socamel Technologies et Rescaset Concept. Administrateur des sociétés Socamel UK, Nespak, Guillin Italia et Guillin Nederland.
	Sophie Guillin	Présidente de la Gérance de la société Guillin Polska. Présidente des sociétés : Sharp Interpack, Alterecopack, Wefold Blois, Transalpact, Thermoflex, Nespak, Guillin Italia et Guillin Italia Logistica. Gérante des sociétés Guillin Espana et Guillin Portugal. « Director » des sociétés Sharpak Yate, Sharpak Aylesham, Sharpak Bridgwater et Socamel UK. Dirigeante de la société Guillin Nederland. Administratrice des sociétés Guillin Romania et Thiolat Immobiliare. Administratrice Unique des sociétés Veripack Embalajes, Groupe Guillin Inmobiliaria España et Tecnologias Socamel 3000.

### Conventions réglementées article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés qu'aucune convention nouvelle, visée à l'article L.225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos.

Tableau récapitulatif des délégations de compétences en cours de validité au Conseil d'Administration

Délégation	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L.225-129-6 C Com	Augmentation de capital par incorporation de réserves L.225-129-2, L.225-130 et L.22-10-50 C Com	Augmentation de capital avec maintien du DPS L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par une offre visée au 1° de L.411-2 du CMF L.225-129-2 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L.22-10-62 C Com	Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux
Assemblée Générale d'autorisation	AGM du 14 juin 2024 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 14 juin 2024 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 14 juin 2024 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 14 juin 2024 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 14 juin 2024 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 14 juin 2024 Délégation de compétence Durée 24 mois	AGM du 13 juin 2025 Délégation de compétence Durée 38 mois
Montant autorisé	344 000 €	20 000 000 €	10 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital	Indéterminé dans la limite de 15 % du capital
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

### Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La Direction Générale de la Société est assumée par Madame Sophie Guillin.

### Le Conseil d'Administration

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Ce tableau figure dans la partie "Informations relatives au Gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du Code de commerce)", page 25.

# RAPPORT EXTRA-FINANCIER

## RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

Le Groupe Guillin n'est plus soumis à l'obligation de Déclaration de performance extra-financière et, d'après la directive Omnibus, devrait être soumis à la CSRD en 2027.

Le Groupe a donc décidé d'émettre un rapport extra-financier dont le contenu est issu des indicateurs présents dans la Déclaration de Performance extra-financière.

Ce rapport s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par le Groupe Guillin afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

## PRÉAMBULE

Depuis plus de 50 ans, le Groupe Guillin est leader européen **des solutions d'emballage alimentaire**, notamment pour les marchés des métiers de bouche, des fruits et légumes et de l'industrie agro-alimentaire, et de la fabrication de matériels tels que les machines de scellage et de chariots de mise et maintien en température destinés principalement à la restauration collective. Le Groupe se caractérise comme un ensemble de **PME dynamiques, agiles et performantes**, qui intègrent l'économie circulaire au cœur de leur activité. En 2025, le Groupe a stabilisé son positionnement unique avec sa capacité à fournir des solutions

## MODÈLE D'AFFAIRES

### LES TENDANCES

Mode de vie en constante évolution et attentes nouvelles - Développement de la vente à emporter - Nécessité de réduire le gaspillage - Nécessité de lutter contre le changement climatique - Lutter contre la pollution des océans - Préserver la Biodiversité - Garantir la sécurité alimentaire - Insérer l'économie circulaire dans la conception de ses produits avec des matériaux recyclables - Réglementations strictes

### LES RESSOURCES

#### CAPITAL FINANCIER

Un Groupe Industriel français familial  
Un actionnariat diversifié grâce à la cotation sur EuroNext Growth avec une capitalisation boursière à fin décembre 2025 de 495,64 M€

#### CAPITAL MANUFACTURIER

- 20 sites de production dans 7 pays en Europe. Certification ISO 9001, et BRC et/ou HACCP de tous les sites de production  
- Plusieurs filiales de distribution

#### CAPITAL HUMAIN

Au 31 décembre 2025, le Groupe compte 3 195 salariés dont 51 % en France et 49% hors France. La formation continue est un axe du développement du capital humain au sein du Groupe.

### CRÉATION DE VALEUR

#### CAPITAL FINANCIER

Une structure financière saine et des résultats solides permettant d'aborder l'avenir avec sérénité.

#### CAPITAL MANUFACTURIER ET DE DISTRIBUTION

Intégration et consolidation récentes de 2 sociétés de fabrication et distribution de boîtes pâtisseries personnalisées (Belgique)

#### CAPITAL HUMAIN

445 nouveaux collaborateurs en CDI  
Un effectif moyen 2025 de plus de 3 100 collaborateurs ;  
Plus de 30 nationalités  
Temps partiel : 4 % de l'effectif  
Des équipes spécialistes du carton et du plastique  
+ 59 540 heures de formation

en fibre ou en résines plastiques, à usage unique ou réemployables ; le Groupe a aussi renforcé la cohésion de ses équipes et les liens entre forces commerciales et services support notamment.

Au sein de l'organisation du Groupe, une culture de responsabilité et d'innovation s'appuie sur un système décentralisé permettant de garantir une large autonomie à ses filiales dans le respect de ses **valeurs : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'ouverture au progrès et le respect**. Les filiales peuvent ainsi mener à bien et de manière éthique leurs projets.

La culture d'entreprise qui se construit sur ces valeurs et se renforce chaque jour par la contribution de chacun et chacune et par l'exemplarité de son management, est garante d'intégrations réussies dans un Groupe qui croît régulièrement par acquisition.

L'ambition du Groupe, de tous ses collaborateurs et collaboratrices est de toujours renforcer sa position de référent européen des solutions d'emballage alimentaire au service de ses clients, des consommateurs et de la planète.

## L'ORGANISATION

### Une organisation spécialisée par marché et par pays au service des clients

Nos équipes répondent aux exigences réglementaires ainsi qu'aux attentes des clients et des consommateurs avec des solutions d'emballages qui apportent de réels bénéfices économiques, environnementaux et opérationnels.

Le secteur de l'emballage : Des solutions d'emballage alimentaire qui répondent aux attentes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire et de modes de consommations

Métiers de Bouche - Fruits et Légumes - IAA

Le secteur du matériel : Des solutions de conditionnement et de transport destinées aux collectivités et à la restauration collective

Qualité - Gamme - Service - Innovation

**Une stratégie de croissance endogène et exogène fondée sur la diversité, la réactivité et la qualité et intégrant l'économie circulaire.**

### CAPITAL INVESTI

Chaque année, le Groupe investit entre 4 % et 7 % de son chiffre d'affaires pour améliorer son parc de machines et développer des nouveaux produits. La cellule innovation se renforce toujours afin de réfléchir aux produits de demain.

### CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

Une empreinte environnementale maîtrisée notamment grâce à :

- Des engagements en faveur du recyclage et de l'économie circulaire
- 100 % des produits fabriqués sont éco-conçus
- Une réduction de 40 % du poids de ses emballages
- Lancement des sacs cabas fabriqués en Europe
- Des circuits fermés d'eau
- Une récupération de la chaleur pour chauffer les bâtiments.

### CAPITAL SOCIÉTAL ET RELATIONNEL

Un ancrage territorial fort et historique  
Une prise en compte de toutes les parties prenantes

### CAPITAL INTELLECTUEL

De nouveaux produits sont protégés par des nouvelles marques, des brevets, des dessins et modèles. Plus de 480 titres sont détenus en 2025. De nombreux partenariats mis en place pour un écosystème qui vise à élargir toujours plus son offre.

### CAPITAL ENVIRONNEMENTAL

100 % des emballages recyclables, réutilisables ou compostables.  
Des emballages en PET et PP 100 % recyclables.  
30 % minimum de RPET intégré dans des emballages en PET.  
Partenariat en Europe avec "Prevented Ocean Plastic™", plus d'1 milliard de bouteilles plastique collectées ne finiront pas leur vie dans les océans.  
Souscription à la démarche DEEE sur les déchets électroniques pour les sociétés du secteur matériel et obtention du label LONGTIME.  
Des emballages carton certifiés FSC®, PEFC® et Imprim'vert®.

### CAPITAL SOCIÉTAL ET RELATIONNEL

- Une présence au sein des syndicats professionnels et des discussions avec des éco-organismes.
- Une action renforcée avec l'Administration et les Pouvoirs Publics.
- Une écoute permanente des clients par le biais d'enquêtes et de rencontres pour comprendre leurs besoins.

## DÉMARCHE GLOBALE



Le Groupe Guillin, en tant **qu'acteur de l'économie circulaire**, inscrit ses actions quotidiennes et à long terme dans une démarche responsable, tant du point de vue environnemental que social et sociétal. À ce titre, les diverses filiales qui le constituent disposent des moyens adaptés à leur taille respective – personnel, budgets alloués, moyens techniques, formation, etc... – pour assurer la meilleure performance sur ces sujets.

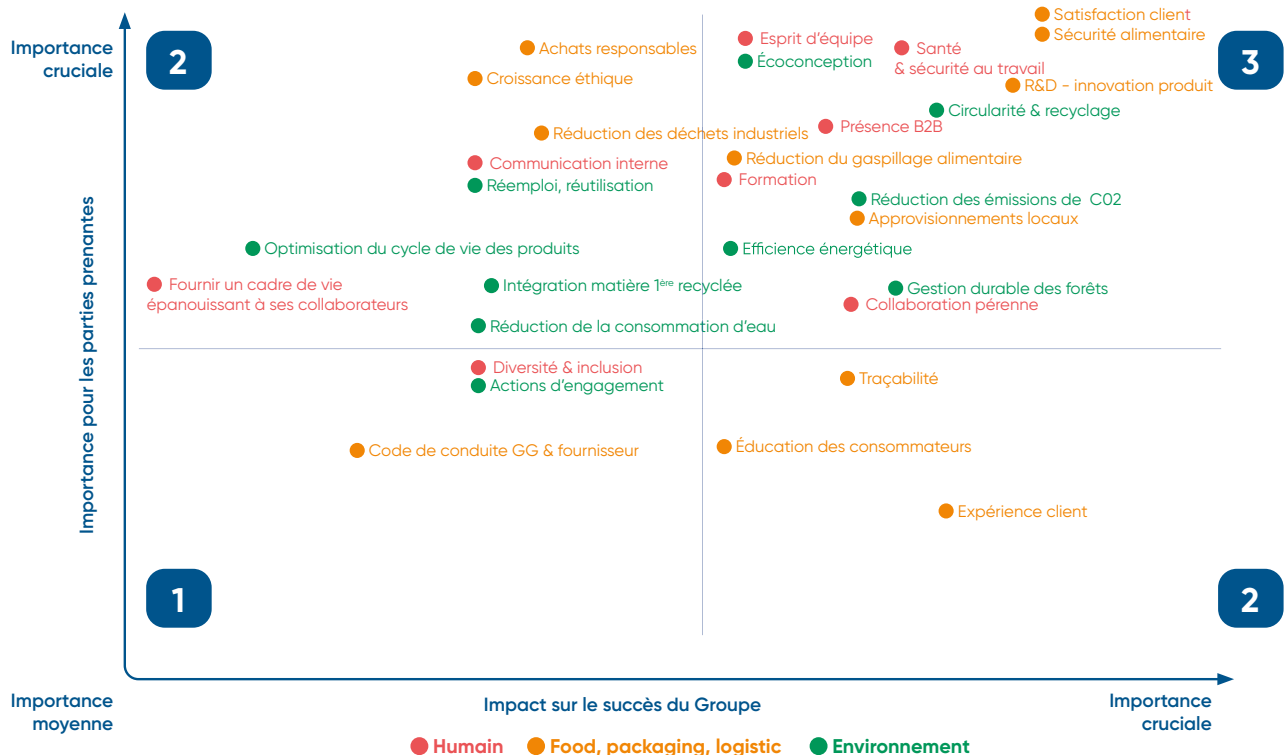
Au sein du Groupe, l'échange et la discussion sont encouragés et le partage d'expérience favorisé.

La démarche RSE s'appuie sur l'identification des risques (paragraphe 6 page 17) auxquels le Groupe est confronté et répond aux enjeux de son écosystème. Ses parties prenantes interrogent régulièrement le Groupe sur la manière dont il

répond à leurs attentes et inversement, le Groupe est à leur écoute grâce à différents canaux. Son positionnement et les caractéristiques inhérentes à son modèle économique lui imposent une présence constante auprès de ses clients et une grande rigueur dans la qualité des produits qu'il fabrique afin de permettre la meilleure conservation et mise en avant des denrées, accroître la durée de conservation et de consommation, et ainsi lutter contre le gaspillage alimentaire. Des questionnaires clients sont régulièrement envoyés aux entités, que ce soit dans des marchés de gré à gré auquel cas ils font l'objet d'un suivi direct par les équipes commerciales au travers de plateformes telles qu'Ecovadis ou Valorise ou lors des marchés publics de collectivités locales (en particulier pour les métiers relatifs au secteur Matériels).

La crise sanitaire de la Covid 19 a remis au centre des enjeux et des attentes des consommateurs la fonction sanitaire des emballages qui protègent les aliments. En voici l'expression à travers sa grille de matérialité :

## Grille de matérialité



Le croisement de ces différentes attentes a permis l'identification de 4 axes qui synthétisent la démarche RSE du Groupe et fixent le cadre dans lequel chacune des filiales inscrit ses plans d'actions.

Ces axes sont traités en regard des objectifs de développement durable (ODD) afin de s'appuyer sur un référentiel universellement reconnu établi par

les 193 États membres de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Le Groupe contribue majoritairement à l'ODD 9. En effet, l'innovation est une de ses priorités. À ce titre, le Groupe a déposé 17 titres de Propriété intellectuelle en 2025.

Politique RSE du Groupe Guillin :

- conduire notre développement avec éthique et conformité,
- optimiser le cycle de vie de nos produits et en promouvoir l'usage vertueux,
- mettre à disposition de tous nos collaborateurs un cadre de vie sûr et épanouissant et,
- préserver l'environnement dans nos activités.

## MÉTHODOLOGIE ET PÉRIMÈTRE COUVERT

L'intégralité du périmètre de consolidation est traitée dans le reporting à l'exclusion des acquisitions ayant eu lieu dans l'année qui ne sont pas prises en compte et des holdings non-animatrices. Chaque société filiale du Groupe consolide et remonte ses données de façon centralisée au moyen d'outils dédiés : la consolidation est réalisée au niveau de la Holding, qui procède également aux vérifications et contrôles de cohérence. Concernant les émissions de gaz à effet de serre, et notamment le scope 3, les données comptables sont majoritairement utilisées, donc les ratios monétaires.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe s'est appliqué à l'intégration au sein du groupe des acquisitions 2024 et à renforcer la cohésion des équipes ainsi que sa stratégie pluri-matériaux pour offrir les solutions d'emballage les plus justes et les plus efficaces.

L'intégralité du périmètre comprend donc 20 sites de production, 12 filiales de distribution, et concerne 3 195 collaborateurs au 3 décembre 2025.

## GOVERNANCE DE LA RSE

Depuis 2023 le Groupe Guillin structure sa stratégie RSE avec un Directeur du Développement Durable et des Affaires Institutionnelles. Rattaché directement à la Directrice Générale du Groupe, il a pour mission notamment de construire et piloter la stratégie RSE du Groupe, d'assurer la cohérence des actions déployées et la coordination entre les filiales, en lien direct et avec l'appui des directeurs généraux de ces filiales. En complément, un réseau de correspondants dédiés sur le terrain a été formé et nommé à cet effet, pour relayer la démarche auprès des équipes.

Pour les filiales :

- Les aspects sociaux sont traités par le Responsable Ressources Humaines et consolidés par le Directeur Ressources Humaines Groupe ;
- Les aspects environnementaux sont confiés aux Directeurs Généraux ;
- Les thématiques sociétales relèvent, en général, du Directeur Général de chaque filiale, responsable de la relation avec les services administratifs des autorités publiques. Il s'assure que les réglementations sont respectées et conduit les investissements industriels et de formation des personnels nécessaires afin de rester au meilleur niveau technique en matière d'environnement et de sécurité. Les décisions relatives au mécénat sont traitées au niveau de la Direction Générale de Groupe Guillin.

Une harmonisation des méthodes est réalisée pour créer un référentiel commun et optimiser processus et échanges. Toutefois, elle tient compte des spécificités des différentes entités opérationnelles du Groupe Guillin et de leur diversité.

Depuis sa création, le Groupe s'est construit autour de valeurs fortes et de convictions qui assurent son développement et guident le comportement de chacun. Parmi ces valeurs, l'éthique a toujours été forte et a permis au Groupe de se construire une réputation exemplaire.

## 1- EN JEUX SOCIÉTAUX : CONDUIRE NOTRE DÉVELOPPEMENT AVEC ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

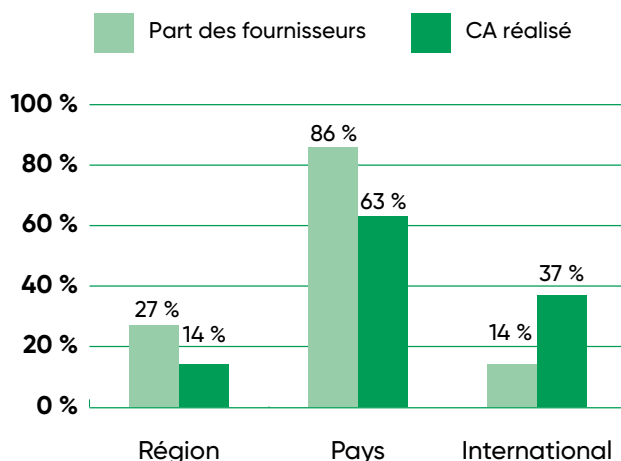
### 1.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Les collaborateurs du Groupe sont recrutés de préférence au niveau local : il s'agit d'emplois locaux associés à l'activité industrielle du Groupe et le management direct est de proximité : les recrutements de cadres dirigeants et de certains commerciaux rattachés à des sites dédiés restent sous la validation de la Holding, et peuvent être étendus à un territoire plus vaste compte tenu de la mobilité exigée par les postes en question. L'intégration du personnel dans le tissu local est essentielle à maintenir et à développer. Cet ancrage territorial, impulsé par le fondateur du Groupe et perpétué par la Direction Générale actuelle, est une des dimensions importantes de la responsabilité sociétale du Groupe Guillin.

Le Groupe accueille en permanence des stagiaires et des jeunes en formation en alternance, la plupart du temps en formation dans des écoles situées à proximité. Pour intégrer au mieux ces jeunes recrues, les sociétés du Groupe proposent des événements de cohésion d'équipe entre tuteurs, apprentis et stagiaires.

Les fournisseurs et sous-traitants sont sélectionnés prioritairement dans un périmètre local en fonction des besoins identifiés. Le Groupe Guillin est mobilisé pour le maintien d'une activité industrielle dans les régions où les sociétés du Groupe sont implantées. Ainsi en 2025, les filiales, à l'exclusion des filiales de distribution peu représentatives et d'un site, ont cartographié leurs fournisseurs : 27 % de leurs fournisseurs sont situés dans la même région qu'elles, pour des achats représentant 14 % du montant total de leurs dépenses et 63 % des achats sont réalisés dans le pays d'origine de la filiale favorisant ainsi le développement local.

L'ancrage local et national est donc fort et la création de valeur sur le territoire importante.



### Localisation des fournisseurs

Le Groupe Guillin s'attache également à sélectionner des fournisseurs et sous-traitants ayant le même niveau d'exigences sociales et environnementales que lui.

À ce titre, au niveau du Groupe, les principaux fournisseurs se répartissent en deux catégories :

- Fournisseurs majeurs à dimension nationale voire internationale avec des performances reconnues sur le marché et gérées au niveau central, et
- Fournisseurs locaux pour lesquels les pratiques sont vérifiées sur le terrain directement de sorte à ne pas mettre en risque ni la société ni le fournisseur en cas d'une dépendance trop importante vis-à-vis de Groupe Guillin ou d'une de ses filiales en tant que client.

### Fonds de dotation Groupe Guillin

Il a notamment pour objet de restaurer et sauvegarder le patrimoine architectural, culturel, industriel et artistique des villes, communes ou lieux où le Groupe Guillin a des activités ou avoisinant. Dans ce cadre, au cours de l'année 2025, il a poursuivi le soutien financier engagé les années précédentes, notamment de restauration d'ouvrage historique situé dans un village proche du berceau historique du Groupe et en participant à l'acquisition d'un tableau par un musée local.

### 1.2 BÂTIR DES COLLABORATIONS DURABLES AVEC LES PARTIES PRENANTES



Sur une base régionale ou locale, les sociétés du Groupe sont parfois des employeurs importants et leur notoriété se traduit clairement par une responsabilité à caractère sociétal. Un dialogue au cas par cas avec les autorités locales, les associations ou les riverains permet d'intégrer de manière naturelle les activités industrielles du Groupe Guillin dans la vie locale, sur la base de sujets d'intérêt local (accès, assainissement, protection des locaux...).

À titre d'exemple :

- La société Guillin Emballages, installée dans la vallée de la Loue, a mis en place un système de covoiturage en partenariat avec les communes locales.

Le Groupe Guillin est présent au sein des syndicats professionnels (Elipso, British Plastics Federation, Plastalliance, ANAIP, EuPC, European Packaging...) et discute avec des éco-organismes (Citéo, Leko, Ecosystem, Ecologic...) pour favoriser l'éco-conception, et garantir la recyclabilité opérationnelle de ses solutions. Par ailleurs, les filiales concernées ont soit obtenu la certification Clean Sweep® - ce programme adapté aux méthodes des industriels de la filière plastique vise à diffuser et à systématiser les

bonnes pratiques permettant de réduire les pertes et rejets de granulés lors des opérations de production, transport et transformation de ces granulés- soit adhéré volontairement à ce programme.

Les relations avec les clients sont animées au quotidien et le Groupe est extrêmement attentif aux évolutions des tendances de consommation en offrant de nouvelles solutions adaptées aux besoins de ses clients. Il est en effet primordial d'intégrer dans la stratégie du Groupe les conséquences de l'évolution des modes de vie des consommateurs finaux, de plus en plus nomades et sensibles au gaspillage alimentaire.

Le Groupe Guillin, dans sa démarche d'innovation, s'attache à concevoir des emballages responsables.

*"Pour 59 % des Français, un emballage responsable est avant tout un emballage recyclable, pour 42 % un emballage contenant des matériaux recyclés", d'après une étude commandée par le Groupe à la société Arcane en juin 2020.*

- Les solutions Guillin sont donc du point de vue des personnes interrogées 100 % responsables : les emballages sont 100 % recyclables, réutilisables ou compostables. Ils constituent tous un **choix écologique et économique**.
- Pour répondre aux tendances des consommateurs et offrir de la lisibilité, le Groupe a mis en place des segmentations dédiées pour expliquer clairement le caractère réutilisable, recyclable ou compostable de la solution d'emballage considérée.

L'économie circulaire est au cœur de la législation récente. Il est donc fondamental que les outils de production du Groupe soient réactifs et que des produits développés pour un client dans un pays puissent très rapidement être produits à proximité. La capacité du Groupe à maîtriser et à proposer des nouveaux matériaux tels que le CPET (polyéthylène téréphtalate cristallin) et le carton ou la pulpe est également une force. Pour rappel, le CPET permet le passage du congélateur au four.

Le carton est quant à lui issu de filières certifiées FSC® (Forest Stewardship Council) et imprimé selon les critères Imprim'Vert®. Les filiales Socamel Technologies et Rescaset Concept ont quant à elles, obtenu le Long Time Label qui témoigne de la fiabilité de ses machines destinées à la

restauration collective : réparables et en rupture avec l'obsolescence programmée.

La filiale Guillin Emballages a obtenu le niveau Platine lors de sa dernière évaluation par Ecovadis la classant dans les 1 % des entreprises de son secteur les plus performantes évaluées. Les notes obtenues dans les quatre thèmes que recouvrent cette cotation traduisent un niveau de performance homogène tant en matière d'environnement, de social, d'éthique et de gouvernance.

### 1.3 UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE



Le Groupe Guillin veille rigoureusement à ce que les comportements individuels et collectifs respectent une éthique irréprochable, tant dans les rapports entre les collaborateurs du Groupe qu'en ce qui concerne la conduite des affaires.

Cette éthique est basée sur les valeurs du Groupe instaurées depuis sa création par son fondateur et perpétuées par l'actuelle Direction Générale : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'ouverture au progrès et le respect mais également l'honnêteté et le refus catégorique de toute pratique déloyale. Aucun compromis n'est accepté.

Le Groupe prend également en compte les législations anti-corruption nationales qui existent dans la majorité des pays où il est présent.

Au-delà de sa communication usuelle sur ce thème, l'engagement éthique est régulièrement rappelé lors des réunions de business units et de chacune des revues de direction générale, pour garantir la bonne prise en compte de ces enjeux dans la durée.

Les produits vendus par le Groupe sont soumis à des cahiers des charges stricts établis par les clients et respectent les normes européennes et/ou nationales selon lesquelles les produits sont fabriqués. Bien que les produits du Groupe ne soient pas vendus directement au consommateur final par le Groupe, le respect sans compromis de ses obligations constitue la garantie de la protection de la santé et de la sécurité du consommateur final (cf. Paragraphe 2).



### LE RESPECT

Le Groupe développe ses activités selon un modèle économique qui respecte l'Homme et la Nature sur le long terme. **Respecter l'Homme**, c'est veiller au bien-être de ses salariés et entretenir des liens de proximité, de responsabilité et de solidarité avec la société civile et ses partenaires.

**Respecter la Nature**, c'est préserver les ressources naturelles, créer des emballages fabriqués de manière responsable et durable et s'inscrire dans une dynamique d'économie circulaire **des emballages innovants qui protègent les aliments**. Cette maîtrise s'appuie sur l'excellence de son organisation, de ses collaborateurs, de la relation avec ses clients et de ses processus industriels.

### L'EXCELLENCE

Depuis sa création, en 1972, le Groupe exerce **un même métier : concevoir, fabriquer et distribuer des emballages innovants qui protègent les aliments**. Cette maîtrise s'appuie sur l'excellence de son organisation, de ses collaborateurs, de la relation avec ses clients et de ses processus industriels.

### LA PERFORMANCE

Le Groupe développe au quotidien le goût de la qualité et du travail bien fait, le sens de l'efficacité et de l'engagement. **La performance guide ses actes et ses comportements**.

### L'ESPRIT D'ÉQUIPE

**Dialogue, écoute et partage** sont au cœur du management. Initiative, liberté d'expression, engagement et adhésion au projet d'entreprise nourrissent la performance collective.

### L'OUVERTURE AU PROGRÈS

**L'ouverture au progrès permet au Groupe d'être visionnaire car il est l'horizon qui fait avancer l'entreprise**: progrès technique et scientifique, progrès humain, progrès sociétal.

## 1.4 DROITS DE L'HOMME



Le Groupe Guillin conduit ses actions quotidiennes avec respect et éthique. Il n'opère pas dans les pays où les droits fondamentaux de l'homme sont menacés.

Le Groupe a une vision sociétale de sa mission et effectue des choix engagés en ce sens. Groupe Guillin est partenaire fondateur de "Prevented Ocean Plastic™" (POP).

Cet engagement permet d'éviter à plus d'un milliard de bouteilles de ne pas terminer dans les océans puisqu'elles sont réintégrées dans la production et permet de faire vivre des populations locales.

C'est un partenariat pour l'écologie mais aussi un partenariat engagé et solidaire vecteur de travail pour les populations locales. L'engagement éthique de ce partenariat est garanti par l'organisme certificateur Ocean Cycle®.

## 2- RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : S'IL EST TRIÉ, COLLECTÉ, RECYCLÉ, LE PLASTIQUE DEVIENT SA PROPRE RESSOURCE



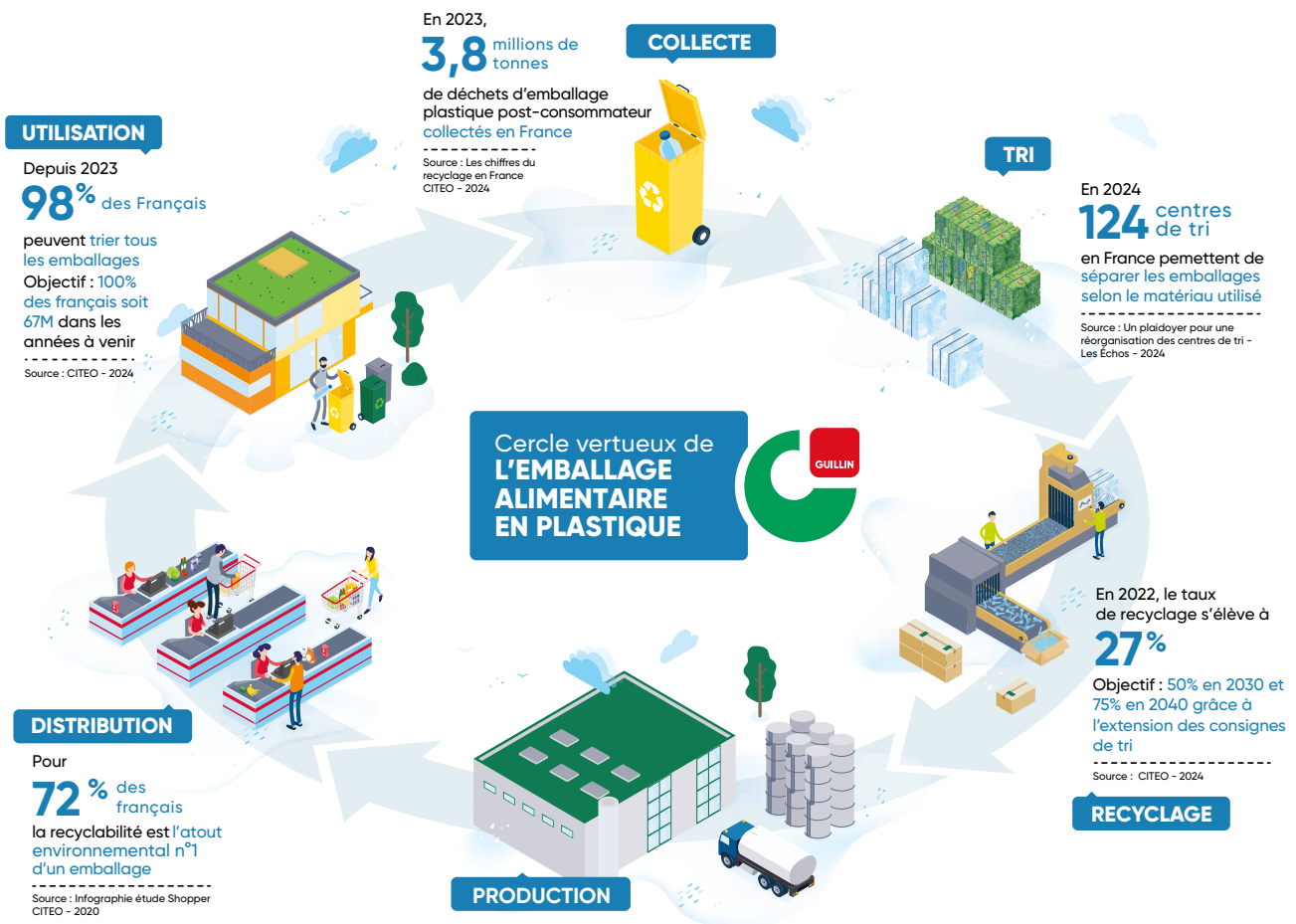
Les emballages alimentaires répondent à des attentes en matière de sécurité alimentaire, de protection sanitaire et d'intégrité des produits, d'hygiène, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de praticité, de nomadisme et de plus en plus de respect de l'environnement.

Le secteur d'activités "matériels" du Groupe ne se désolidarise pas de l'engagement environnemental, et anticipe donc également les attentes des clients pour conserver une compatibilité entre matériel et contenant.

### 2.1 DES SOLUTIONS D'EMBALLAGES ALIMENTAIRES 100 % RESPONSABLES



Le cycle de vie des solutions d'emballages proposées par le Groupe est au cœur de l'économie circulaire et peut être schématisé par les étapes suivantes. Le Groupe Guillin prend en compte l'ensemble de ces étapes dans la conception de ses produits et ce dans le but de réduire au maximum les ressources non renouvelables entrantes et les déchets sortants.



Ce schéma permet de visualiser la complexité des enjeux du recyclage et les différents rôles des parties prenantes du processus.

Les emballages du Groupe sont :

**100 % recyclables** (PET et PP). Le Groupe Guillin utilise au minimum 30 % de PET recyclé (RPET) post-consommation à l'échelle de ses usines pour les produits en PET, ce qui améliore sensiblement leur empreinte carbone, ce pourcentage pouvant varier en fonction des applications et pouvant aller jusqu'à 100 % pour certaines gammes spécifiques.

Le Groupe peut intégrer dans ses emballages un RPET de qualité, recyclé à partir de **collectes réalisées près des côtes en Indonésie, issu de notre collaboration avec Prevented Ocean Plastic™ (cf §1.4).**

Un collecteur de PET, accessible à tous les salariés, a par ailleurs été installé dans certaines filiales. Il accepte les emballages transparents: bouteilles et barquettes. L'intérêt de cette collecte post consommateur est de séparer le PET transparent des autres plastiques pour l'envoyer directement chez un recycleur.

Toutes les filiales fabriquant des emballages papier/carton vendent majoritairement des produits certifiés FSC® et/ou PEFC®, une démarche collective pour la valorisation, la traçabilité et la gestion durable des forêts. Les cartons sont ainsi issus de forêts gérées de manière responsable, socialement bénéfiques et économiquement viables.

Wefold Blois a également un partenariat avec une papeterie locale qui récupère et valorise les chutes industrielles de carton.

## 2.2 DES EMBALLAGES ALIMENTAIRES ÉCOCONÇUS



"L'écoconception consiste en l'intégration de considérations relatives à la durabilité environnementale dans les caractéristiques d'un produit et dans les processus mis en œuvre tout au long de la chaîne de valeur du produit" (Règlement UE 2024/1781). Il s'agit en conséquence de penser à la fin de vie du produit avant même de le produire. Le Groupe Guillin a intégré l'écoconception dès son origine :

- Premier acteur du secteur à abandonner le PVC au profit du PET, résine 100% recyclable et apte au contact alimentaire ;
- Premier acteur du secteur à s'engager volontairement à incorporer 30% de PET recyclé post-consumer dans ses gammes concernées ;
- En réduisant le poids des produits : certaines références de Guillin Emballages ont réduit leur poids de plus de 18 % depuis 2018 ;
- Pour certaines filiales, les efforts d'éco-conception et l'ingénierie développée ont permis un gain de poids global de plus de 5 % en moyenne par unité depuis 2018 ;
- En optimisant l'empreinte carbone des transports grâce à la réduction du pas d'empilage des emballages, ce qui permet de maximiser le nombre de produits transportés dans un carton ;
- En investissant dans de nouveaux outils et machines de dernière génération moins consommateurs d'énergie.

La cellule innovation, pilotée au niveau du Groupe et composée d'ingénieurs de plusieurs filiales du Groupe, continue son travail de recherche et de développement. Elle a notamment pour objectif d'assurer une veille sur tous les nouveaux matériaux qui sont en cours de développement et d'identifier les solutions de demain. Le Groupe Guillin propose en plus de sa gamme historique 100 % recyclable des produits biosourcés composés d'emballages biodégradables et compostables (fibres végétales ou bioplastique) ou 100 % recyclables (emballages en carton ou en carton/PET) et des produits en PLA (acide polylactique). Ces derniers sont 100 % biosourcés mais il n'existe pas de filière spécifique de recyclage.

Le Groupe Guillin propose enfin des produits réutilisables notamment pour les assiettes, gobelets et couverts, dans le respect de la directive européenne 2019/904 du 5 juin 2019 sur le plastique à usage unique.

### 3- RESPONSABILITÉ SOCIALE : METTRE À DISPOSITION DE TOUS NOS COLLABORATEURS UN CADRE DE TRAVAIL SÛR ET ÉPANOUISSANT

#### 3.1 EMPLOI

##### Effectifs fin de période



Effectifs par catégorie	2024	2025
Cadres	399	431
Non-cadres	2 695	2 764
<b>Total</b>	<b>3 094</b>	<b>3 195</b>

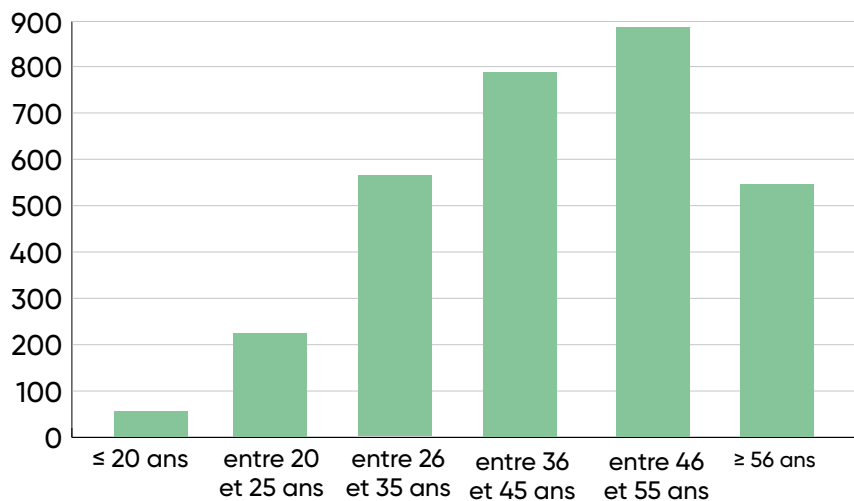
Au 31/12/2025, le Groupe employait 2 951 personnes en contrat à durée indéterminée, 207 personnes en contrat à durée déterminée et 37 alternants.

L'effectif des sites de production représente 95 % de l'effectif total du Groupe.

##### Répartition des effectifs par âge

Répartition des effectifs	≤ 20 ans	21 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	≥ 56 ans
2024	56 2 %	215 7 %	583 19 %	798 26 %	895 29 %	547 18 %
2025	59 2 %	245 8 %	608 19 %	799 25 %	906 28 %	578 18 %

##### Pyramide des âges



##### Répartition des effectifs par zone géographique

Répartition des effectifs	France	Europe (hors France)
2024	1 399 45 %	1 695 55 %
2025	1 626 51 %	1 569 49 %

Répartition des effectifs	Europe du Sud : Espagne, France, Italie, Portugal	Europe du Nord : Allemagne, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Roumanie
2024	1 691 54 %	1 403 46 %
2025	2 103 66 %	1 092 34 %

### Ancienneté des effectifs

Répartition des effectifs	≤ 2 ans	entre 3 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 16 et 20 ans	> 21 ans
2024	1 144 37 %	407 13 %	479 15 %	271 9 %	314 11 %	479 15 %
2025	1 199 38 %	491 15 %	481 15 %	260 8 %	296 9 %	468 15 %

L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 9,49 ans traduisant la fidélité des collaborateurs, mais permettant l'intégration de nouveaux profils apportant leurs expériences et compétences. Elle était de 9,85 ans en 2024.

Les départs (tous types de contrats confondus) se sont répartis comme suit au titre de l'exercice 2025 :

Départs	Démissions et ruptures conventionnelles	Licenciements	Fins de contrat à durée déterminée	Autres (retraite, dé-cès, départs pendant période d'essai...)
2024	254	145	165	129
2025	261	114	145	145

2025	Effectif total
Taux d'entrées	14,40 %
Taux de départs <sup>(a)</sup>	16,60 %
Dont départs volontaires <sup>(b)</sup>	9,80 %
Dont départs involontaires <sup>(c)</sup>	6,60 %
Taux de rotation 2025 <sup>(d)</sup>	15,50 %
Taux de rotation 2024 <sup>(d)</sup>	16,45 %

Taux d'entrées : nombre de recrutements de l'année en CDI divisé par les effectifs totaux au 1<sup>er</sup> janvier \*100

Taux de départs : nombre de départs de l'année en CDI divisé par les effectifs totaux au 1<sup>er</sup> janvier \*100

(a) Tous motifs sauf fin de contrats emploi vacances et abandons de poste

(b) Démissions et départs volontaires

(c) Licenciements, fin de période d'essai

(d) Taux de rotation : taux d'entrées et de départs divisé par 2

Le recours aux CDD est principalement lié aux besoins de main d'œuvre saisonnière et pour les remplacements.

Le Groupe s'efforce de minimiser le recours à l'intérim préférant faire appel à des personnes en contrat à durée déterminée afin de pouvoir détecter les talents et les fidéliser aux mieux, en vue d'un passage en contrat à durée indéterminée. L'attractivité de la "marque employeur" est un axe majeur dans la stratégie du Groupe.

## Rémunérations

### Rémunérations globales

Charges de personnel en k€	2024	2025
Charges de personnel (participation et charges sociales incluses)	174 240	183 788

La politique de rémunération du Groupe Guillin s'attache à s'aligner aux conditions du marché, en tenant compte des spécificités locales. Des accords de participation ont été mis en place dans les sociétés françaises conformément à la réglementation. Le Groupe a une politique d'épargne salariale volontariste avec la mise en place d'accords d'intéressement.

#### Évolution des rémunérations et rémunérations par catégorie

Compte tenu de l'absence de pertinence des informations consolidées en matière d'évolution des rémunérations et de leur caractère confidentiel, ces informations ne sont pas fournies.

### 3.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

#### Organisation du temps de travail

En raison de la diversité des secteurs d'activité du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, les collaborateurs du Groupe Guillin relèvent de plusieurs conventions collectives et législations nationales. L'organisation du temps de travail est conforme aux dites conventions et législations.

Les processus industriels mis en œuvre dans le Groupe sont quelquefois à fonctionnement continu. Dans ce cas, le travail s'organise principalement en trois et cinq postes, dans le respect des législations en vigueur.

Les usines du Groupe peuvent avoir recours à des contrats à durée déterminée pour faire face à des pics de production (saisonnalité dans le cas des emballages de fruits et légumes par exemple)

ou des remplacements de personnels absents, y compris lors des congés.

Des aménagements du temps de travail, en fonction des demandes des salariés et dans la mesure où l'organisation le permet, sont mis en place. Les sociétés favorisent le covoiturage en aménageant les horaires des collaborateurs dans la mesure du possible. Une enquête de mobilité est par ailleurs menée au sein de la vallée de la Loue afin de mettre en place des lignes de bus supplémentaires et de faciliter le covoiturage entre salariés de plusieurs entreprises locales.

Enfin, depuis 2023, certains sites ont fait le choix, en concertation avec le personnel, d'adapter les horaires pour passer sur des rythmes jugés plus en adéquation avec le rythme biologique (décalage d'une heure de la prise de poste, passage en 2x8...) : compte tenu des bénéfices ressentis par les salariés, notamment sur leur qualité de vie grâce à un rythme plus régulier. Dans ce cadre, les filiales françaises du Groupe sont disposées à soutenir la participation de leurs salariés à la Défense Nationale notamment pour les personnes qui sont réservistes.

#### Absentéisme



Au total en 2025, les heures d'absence représentent environ 5,62 % des heures travaillées dans le Groupe et les maladies en représentent la majorité.

Absence	Maladie	Accident du travail (*)	Maladies professionnelles	Total
2024	89,66 %	7,6 %	2,74 %	100 %
2025	89,82 %	7,67 %	2,51 %	100 %

\* Y compris accidents de trajet

Le Groupe est sensibilisé à la problématique des maladies professionnelles. De nombreux efforts ont été réalisés pour automatiser ou semi-automatiser certaines lignes de production. L'ergonomie des postes de travail est également étudiée aussi bien pour les postes en usine que pour les postes en bureau. Le Groupe assure également la continuité de l'emploi pour ses collaborateurs souffrant de maladies graves et chroniques, des mi-temps thérapeutiques peuvent être mis en place au cas par cas en lien avec la médecine du travail.

Par ailleurs, les salariés sont équipés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, lunettes, blouses et bouchons d'oreille réalisés sur mesure).

L'objectif est le respect de la sécurité et de la santé au travail en mettant en place notamment un système de prévention afin d'agir concrètement sur les maladies professionnelles et d'en réduire les apparitions.

### 3.3 RELATIONS SOCIALES

Les relations sociales sont gérées au niveau local dans chacune des filiales et font l'objet d'un suivi du Groupe. Ainsi, au niveau des filiales et dans le respect de la législation, ont été signés des accords collectifs portant par exemple sur :

- l'épargne salariale (dont Guillin Emballages et Groupe Guillin par exemple),
- l'aménagement du temps de travail des salariés en poste (dont Alphaform et Dynaplast), afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

La négociation avec les instances représentatives du personnel des sociétés du Groupe est faite annuellement. Les accords collectifs sont régulièrement renouvelés ou renégociés à leurs différentes dates d'échéance.

Par ailleurs, il existe au quotidien un dialogue direct et de proximité avec la Direction de manière régulière.

### 3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ



Les filiales du Groupe s'attachent à assurer à leurs collaborateurs la formation nécessaire en matière de sécurité, pour leur prise de fonction, l'adaptation aux nouveaux outils de production et l'évolution de leurs métiers. Les filiales anglaises et l'une des filiales espagnoles sont certifiées OHSAS 18001, traduisant la maturité de la démarche en matière de santé sécurité au travail.

Chaque année, les entreprises du Groupe réalisent des travaux et prennent des mesures visant à améliorer la santé et la sécurité de leurs collaborateurs. Ce fut le cas notamment en 2025 au

sein de la société Veripack, qui a mené une grande campagne de communication et de sensibilisation en interne sur les enjeux de sécurité.

Entre 4 et 7 % du chiffre d'affaires du Groupe est investi chaque année pour notamment améliorer le parc de machines et ainsi développer de nouveaux produits en bénéficiant des dernières technologies à disposition.

#### **Le respect des consignes de sécurité est l'affaire de tous !**

Par ailleurs, les collaborateurs, comme les visiteurs, ne peuvent accéder aux installations industrielles que pourvus des équipements de sécurité obligatoires.

Les sociétés du Groupe respectent les obligations légales en matière d'établissement et de consultation du CSE, ou équivalent. Le Directeur Général de chaque filiale est directement responsable de ces sujets et peut s'appuyer, le cas échéant, sur un responsable Qualité, Sécurité, Environnement.

Des règlements intérieurs sont également en place précisant les règles à respecter par le personnel notamment en matière d'hygiène, de sécurité et de santé.

Le Daily Management System (DMS), un outil permettant la gestion de la performance, en tenant compte notamment du volet sécurité, est mis en œuvre dans la plupart des sites du Groupe. Il s'agit d'un processus quotidien qui permet d'impliquer chaque salarié dans la prévention des risques d'accidents. Chaque jour des observations sécurité sont reportées sur un tableau, puis sont analysées pour définir un plan d'actions adapté.

Au cours de l'année 2025, il y a eu 94 accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail.

	Taux de fréquence <sup>(1)</sup>	Taux de Gravité <sup>(2)</sup>
2024	19,42	0,66
2025	18,26	0,58

<sup>(1)</sup> Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

<sup>(2)</sup> Nombre de jours ouvrés d'absence pour motif d'accidents pour mille heures travaillées

Certaines filiales ont mis en place une arborescence afin de classer les accidents de travail et d'analyser les causes de ces accidents. Des formations sont organisées pour sensibiliser le personnel.

Les nouveaux collaborateurs suivent également ces formations de manière systématique.

De même un registre des presque-accidents c'est-à-dire des accidents qui nécessitent des soins mais sans arrêt de travail a permis de qualifier les risques et de mettre en place des actions afin d'éviter que

ces presque-accidents ne se reproduisent afin de faire baisser le taux de gravité.

La baisse du taux de fréquence se poursuit depuis 2023 ce qui démontre que la politique de sensibilisation porte ses fruits.

Les salariés ont pris part à un défi interentreprises au sein du Groupe par équipe : il s'agissait de marcher individuellement 180 000 pas sur douze jours et tous les 15 000 pas, un arbre était planté en Tanzanie. Le Groupe a ainsi replanté 1467 arbres et participé à la reforestation.

Ce challenge a renforcé la cohésion des équipes autour d'un projet commun qui a poussé les salariés à partager, se dépenser et s'encourager.

Depuis le printemps 2022, une filiale a mis en place au sein de son équipe logistique des sessions quotidiennes d'exercices d'éveil musculaire, dispositif étendu à l'ensemble de la société. Elle

mène aussi des opérations de sensibilisation au don du sang et à l'arrêt du tabac. Pour les filiales françaises, des actions sont également prises dans le cadre du mois rose, pour sensibiliser les participants au dépistage du cancer du sein. Guillin Emballages a par ailleurs été certifiée de nouveau Great Place to Work en 2025.

### 3.5 FORMATION



Dans les métiers industriels, que ce soit pour la fabrication d'emballages alimentaires ou l'assemblage de solutions de conditionnement et de transport, des techniques éprouvées sont mises en œuvre de façon spécifique. Le savoir-faire est donc un capital qui fait la différence. Au-delà de sa transmission au quotidien dans les équipes, de nombreuses actions de formation sont conduites.

Pour les autres métiers, des formations en langue, management, techniques de vente sont déployées. Depuis 2021, le Groupe Guillin a mis en place une plateforme de formation en ligne à destination des commerciaux.

Le contenu de cette plateforme est régulièrement révisé et mis à jour, en lien avec les attentes des collaborateurs qui sont régulièrement sondés sur ce sujet. Des fiches pédagogiques ont par ailleurs été

mises à disposition sur l'intranet afin de leur fournir les explications et les outils relatifs aux évolutions législatives en cours, et plus largement sur les sujets d'actualité en lien direct avec les métiers du Groupe. Depuis 2023, les outils internes se sont enrichis d'une série de fiches argumentaires dédiées aux commerciaux ainsi que d'une newsletter électronique hebdomadaire qui reprend l'actualité commerciale mais aussi réglementaire et environnementale impactant le secteur d'activité.

Par ailleurs, des moyens spécifiques sont consacrés à la formation en matière de sécurité et santé et ce dès le premier jour d'arrivée de tout nouveau collaborateur, stagiaire inclus. Plus de 35 % du temps de formation traite de ces thématiques. Ces formations sont notamment réalisées en interne par des personnes qualifiées. Des formations et sensibilisation à la conduite routière du personnel concerné ont été organisées.

Le plan de formation est conçu à partir des besoins identifiés par chacun des managers lors des entretiens professionnels.



L'ensemble des salariés présents dans l'année sont pris en compte pour le calcul des indicateurs. Les filiales du Groupe participent également à la formation des jeunes par le biais du recrutement et de la formation de stagiaires, apprentis et de contrats en alternance : 60 stagiaires en 2025 contre 52 stagiaires en 2024.

### 3.6 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES



L'adhésion au projet du Groupe Guillin s'affranchit des différences culturelles. C'est pourquoi, dans le Groupe aucune discrimination, tant à l'embauche que dans

la gestion quotidienne des ressources humaines, n'est tolérée et seule la compétence compte à l'exclusion de tout autre critère. Les Directeurs Généraux et les Responsables de ressources humaines veillent au respect de cette politique.

Plus spécifiquement, le Groupe Guillin veille, à situation comparable, à l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les aspects sociaux et salariaux.

### Répartition des effectifs hommes / femmes

Le Groupe Guillin opère dans un environnement industriel traditionnellement masculin. La politique de recrutement s'attache, à compétences égales, à permettre aux femmes d'accéder à des postes techniques et industriels.

Parité H/F sur l'effectif global	Part des femmes dans les effectifs au 31/12 de l'année	Part des femmes dans l'effectif cadre au 31/12 de l'année
2024	36 %	31 %
2025	36 %	30 %

Il s'attache de même à promouvoir la diversité - dans tous ses aspects - dans la constitution de ses équipes. Soucieux de l'insertion des personnes en situation de handicap dans l'entreprise et malgré un environnement de travail industriel souvent difficile à aménager pour assurer le meilleur niveau de sécurité, le Groupe emploie 116 personnes en situation de handicap correspondant à 4 % de l'effectif au 31 décembre 2025.

Dans la mesure du possible, les filiales françaises du Groupe font appel à des ESAT pour les prestations qui le permettent (entretien d'espaces vert, catering...).

Le Groupe Guillin veille à promouvoir dans toutes ses usines et filiales des comportements respectant en tous points les conventions internationales, en particulier en matière de droit du travail. À ce titre, sont librement exercées la représentation du personnel, les procédures de consultation du personnel et la liberté syndicale. Opérant dans des pays européens, le Groupe n'est pas confronté à des problématiques relatives au travail forcé ou au travail des enfants. Il reste cependant attentif à ces sujets.

## 4- RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Les éléments qui sont exposés dans cette section relèvent des dispositions environnementales visées par la législation.

### 4.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE



Acteur impliqué dans l'économie circulaire depuis de très nombreuses années, le Groupe Guillin inscrit son activité en interaction avec son écosystème environnemental. L'objectif de l'économie circulaire est de produire des biens et des services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

Dans ce cadre, le Groupe s'engage à :

- optimiser la gestion de la ressource en eau
- maîtriser ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre
- contrôler la qualité de l'air autour de ses sites de production
- réduire le niveau sonore dans et autour de ses sites.

Les aspects relatifs aux enjeux environnementaux des produits fabriqués par le Groupe sont traités en paragraphe 2 de cette déclaration.

En 2025, le Groupe Guillin a réalisé une évaluation de la sensibilité de l'ensemble de ses sites aux enjeux de biodiversité, à l'aune de la réglementation locale applicable. Cette évaluation indépendante représente la première étape de la structuration d'actions locales, mesurables et pertinentes en faveur de la biodiversité.

Les problématiques environnementales sont donc prises en compte afin d'apporter des réponses adaptées dans chacune de ses filiales, lesquelles sont mises en œuvre au quotidien par la politique de sensibilisation menée en coordination avec la Direction du Développement Durable, par le Directeur Général en local, en fonction de l'activité industrielle de chaque filiale. La réglementation, définie par les autorités administratives telles la DREAL en France, est respectée.

Du fait de ses activités, le Groupe n'est pas concerné par le bien-être animal.

Bien que le Groupe n'ait pas opté pour un recours systématique à une certification extérieure en matière environnementale, chaque filiale respecte des critères de qualité propres en vue du respect des normes environnementales. Cependant, chaque filiale peut envisager si elle le souhaite une certification environnementale. Deux filiales majeures françaises ainsi que deux filiales anglaises sont ainsi certifiées selon la norme ISO 14001 et d'autres sociétés du Groupe sont en cours de certification.

100 % des sites industriels, pour lesquels la certification est pertinente, sont certifiés BRC et/ou ISO 14001.

S'agissant de la gestion des incidents, les rapports d'incidents sont remontés directement à la Direction du Groupe. Les assureurs du Groupe sont également informés sans délai des incidents pouvant potentiellement avoir des conséquences en matière d'assurances. En 2024, aucune remontée de cet ordre n'a eu lieu.

#### 4.2 POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, REJETS ET NUISANCES

##### Prévention, réduction et réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol et nuisances sonores

La qualité de l'air fait l'objet d'une surveillance régulière et les techniques reconnues sont utilisées pour atteindre les niveaux les plus bas possibles. Des contrôles et une surveillance sont assurés régulièrement par des organismes extérieurs. Les résultats de ces contrôles sont analysés et font l'objet de mesures correctives, si nécessaires.

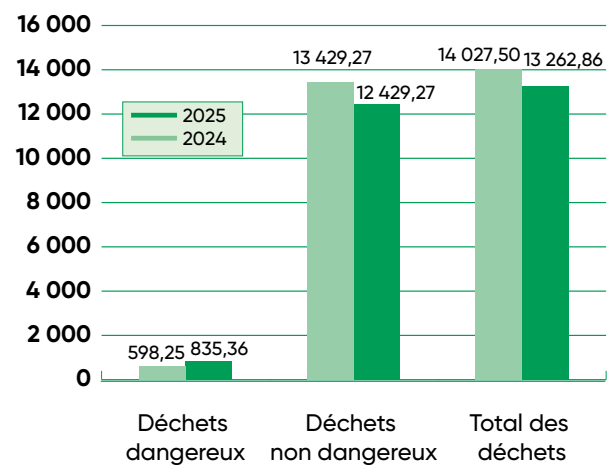
Le risque de pollution des sols est extrêmement réduit. Les sites sont édifiés de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels, et des séparateurs d'hydrocarbures filtrent les eaux résiduelles des parkings du Groupe.

Les sites concernés sont membres de l'opération Clean Sweep® et, pour la France, les sites vont au-delà des obligations au titre Clean Sweep® dans le respect de la réglementation applicable.

Les bâtiments sont isolés d'un point de vue phonique. Ils sont équipés entre autres de systèmes anti-incendie (sprinkler), de murs anti-feu et de fosses de rétention des eaux d'extinction afin de ne pas polluer l'environnement.

##### Prévention, recyclage et élimination des déchets

Déchets industriels produits par le Groupe en tonnes



Le Groupe Guillin recycle 100 % des chutes techniques plastique liées à la fabrication de ses emballages alimentaires.

Dans chacune des filiales, le tri des déchets est mis en place avec différentes filières de valorisation. Par exemple, les déchets métalliques issus de l'assemblage de l'activité "matériels" sont valorisés par un acteur de proximité.

La lecture des flux de déchets a été revue et la priorité est donnée à la valorisation matières.

Il convient de rappeler que Wefold Blois a un partenariat avec une papeterie locale à qui environ dix pour cent du carton récupéré et revalorisé est revendu.

Une de nos filiales a par ailleurs créé un atelier de réparation de palettes.

En 2025, Socamel a mis en place un programme de retrofit de ses chariots avec le recyclage des fluides frigorigènes.

Types de déchets	Fin de vie	2023	2024	2025
Déchets Non Dangereux	Réutilisation*	19,56 %	15,84 %	0,84 %
	Recyclage	55,85 %	55,45 %	64,56 %
	Valorisation énergétique	20,89 %	24,96 %	28,23 %
	Enfouissement	4 %	3,75 %	6,37 %
Déchets Dangereux	Réutilisation*	5,49 %	0,74 %	0,25 %
	Recyclage	20,37 %	23,56 %	63,26 %
	Valorisation énergétique	15 %	52,91 %	14,87 %
	Enfouissement	25 %	22,78 %	21,62 %

\*Les chutes techniques réutilisées à 100 % ne sont pas incluses dans ce tableau

### 4.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES



Les consommations d'électricité, d'énergies fossiles (gaz et fioul) et d'eau font l'objet d'un examen attentif. De nombreuses opérations de maintenance voire de changements d'installations sont réalisées dans un objectif économique mais également environnemental. Toutes les optimisations et le choix de technologies à haute efficacité énergétique sont effectuées. Ainsi, les installations de chauffage par pompe à chaleur type air/eau sont privilégiées. Des investissements sur des groupes froids de dernière génération avec un COP (Coefficient de Performance) plus élevé ont été réalisés. L'éclairage par LEDs est généralisé.

Les usines du Groupe Guillin utilisent principalement l'électricité comme source d'énergie. Elles ont privilégié des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques, pour la France, et de l'éolien et investissent en permanence pour minimiser leur consommation énergétique. Les sociétés Veripack en Espagne et Sharpak en Angleterre fonctionnent avec 100 % d'énergie renouvelable. Depuis 2025, d'autres sociétés ont installé des panneaux solaires. Plusieurs sociétés ont réalisé des investissements importants afin de renouveler leurs compresseurs et ainsi baisser leur consommation électrique.

	2023		2024		2025	
	en MWh	en %	en MWh	en %	en MWh	en %
Consommation d'électricité	208 251	96 %	217 918	96,09 %	219 110	96,77 %
Consommation de gaz	6 986	3,38 %	6 474	2,85 %	4 776	2,11 %
Consommation de fioul	2 398	1,10 %	2 386	1,05 %	2 532	1,12 %

La consommation de gaz est en amélioration pour l'année 2025 en valeur absolue et en pourcentage. La consommation de fioul et de carburant est également suivie pour les sites situés en France et a été intégrée dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.

Suite à l'augmentation du coût de l'énergie, il a été décidé de stopper les machines d'extrusion pendant les fêtes de fin d'année ou certains week-ends. Des campagnes de communication pour rappeler l'importance des gestes citoyens (extinction de la lumière et des ordinateurs notamment) ont par ailleurs été réalisées.

Toujours dans le cadre de leur gestion adaptée, les filiales de fabrication du Groupe ont développé de nouvelles techniques pour réduire leur consommation énergétique sans perdre en productivité.

L'eau utilisée dans les process de production circule en circuit fermé, avec une consommation maîtrisée, et aucun rejet (hormis pour l'eau des installations sanitaires). De plus, les filiales spécialisées dans l'emballage carton réalisent un suivi quotidien des consommations dans le but de maîtriser l'utilisation de l'eau pour le lavage des encres. On note toutefois depuis 2024 une hausse de la consommation d'eau en raison du développement de l'activité de fabrication de barquettes en pulpe : cette nouvelle activité répond à une attente des consommateurs finaux et permet au Groupe de développer une nouvelle expertise complémentaire dans les solutions d'emballage proposés. En termes d'impact environnemental, la consommation d'eau liée à l'activité fibreuse n'est pas négligeable, surtout dans un contexte récurrent de stress hydrique régional.

	2023	2024	2025
Consommation d'eau en m <sup>3</sup>	89 044	106 767	111 696

#### 4.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Acteur engagé sur le front de l'économie circulaire, le Groupe Guillin est soucieux de ses émissions en matière de gaz à effet de serre. À court terme et à périmètre constant, le Groupe vise une réduction de l'émission de gaz à effet de serre scope 1 et 2 de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2019 soit une baisse d'environ 3 % par an grâce à ses démarches de maîtrise des consommations d'énergie, de carburant et d'utilisation de fluides frigorigènes et

en lien avec les réglementations locales. En effet, ces fluides sont utilisés dans le process industriel de fabrication de matériels.

Pour cette année 2025, les émissions ont été calculées sur les périmètres 1 et 2 du bilan carbone® selon la méthodologie de l'ADEME, mais aussi pour la troisième fois sur le scope 3. Le calcul pour les achats s'étend au-delà du périmètre RSE et prend en compte l'ensemble des entités.

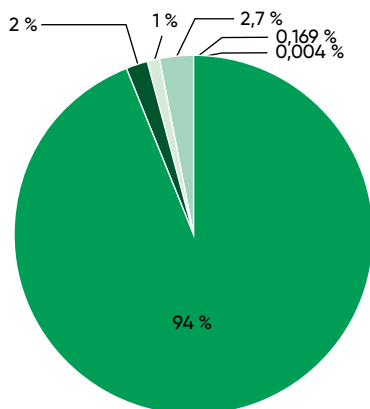
La hausse de l'activité a conduit globalement à une hausse de nos consommations électriques ; le bilan est en forte baisse grâce aux contrats d'achat d'électricité verte au Royaume-Uni et en Espagne au titre des scopes 1 et 2 du bilan carbone (approche market-based).

	2024	2025	
		Location based	Market based
Emissions de gaz à effet de serre	57 748 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	69 675 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	40 540 tonnes équivalent CO <sub>2</sub>
Périmètre 1 : émissions directes	7 %	6 %	11 %
Périmètre 2 : émissions indirectes	93 %	94 %	89 %

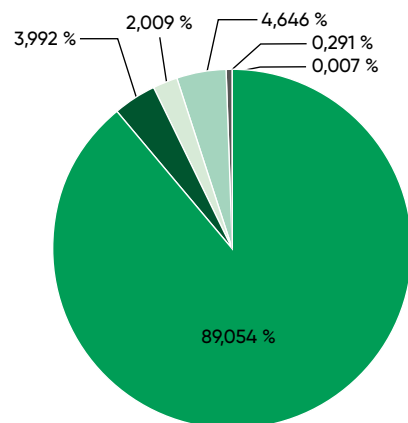
89 % des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 proviennent de la consommation d'électricité en 2025 (market-based). L'électricité produite en France présente un facteur d'émission plus favorable que pour les autres pays européens en raison de l'énergie nucléaire encore majoritaire dans le bouquet énergétique.

Par ailleurs, l'une des sociétés qui fabrique des matériels permettant de garantir la chaîne du froid de ses clients utilise des gaz frigorigènes ; elle a développé en 2025 des solutions de recyclage de ces fluides pour le matériel en fin de vie qu'elle récupère. Ces différentes injections de fluides sont déclarées auprès des organismes habilités en France.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) par source - Location-based



Répartition des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) par source - Market-based



■ Électricité ■ Gaz ■ Fioul ■ Carburant ■ Fluides frigorigènes ■ GPL/propane

Au titre du scope 3, le Groupe a réalisé le calcul de ses émissions de gaz à effet de serre à l'aide du Bilan Carbone de l'ADEME.

Les phases amont et aval se décomposent comme suit :

- Amont : 350 142 T<sub>éq</sub> CO<sub>2</sub>
- Aval : 281 714 T<sub>éq</sub> CO<sub>2</sub>

Le Groupe a veillé à l'exhaustivité du périmètre considéré pour ce calcul, et les données ont été remontées pour l'ensemble de ses entités de la façon la plus centralisée possible. Le Groupe s'est attaché à améliorer la qualité et l'exhaustivité des données remontées liées au transport.

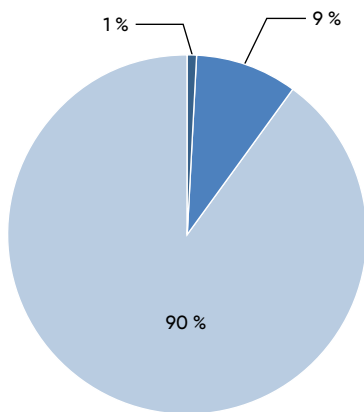
Parmi les différents postes considérés :

- Le transport de marchandises, entrant et sortant, pour lequel le Groupe est donneur d'ordre. Les tonnages correspondent aux tonnages réels pour l'ensemble des filiales. Les distances ont été calculées via GoogleMaps, pour plus de facilité.

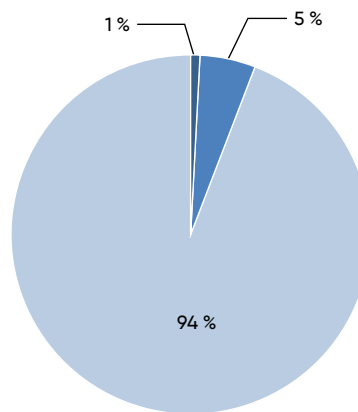
Afin d'éviter les doubles comptages, seuls les flux entrants prennent en compte l'intragroupe. Pour les autres filiales, les émissions liées au transport de marchandises ont été calculées sur la base de ratios monétaires.

- Les achats de matières et services représentent 51 % du scope 3. Les émissions liées sont calculées sur la base de ratios monétaires, sauf pour les matières premières dont les tonnes exactes sont connues. Les déplacements professionnels sont pris en compte dans les achats du Groupe, sur la base d'un ratio 80/20 route/aérien ; ce point pourra clairement être affiné avec les années.
- L'utilisation et la fin de vie des produits est un axe important (40 % du scope 3), en particulier en raison des émissions liées aux modes de traitement des déchets.

**Emissions de GES par scope, en T<sub>éq</sub> CO<sub>2</sub> - Location-based**



**Emissions de GES par scope, en T<sub>éq</sub> CO<sub>2</sub> - Market-based**



■ Scope 1 ■ Scope 2 ■ Scope 3

# Rapport d'assurance limitée de l'un des commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations ESG <sup>(1)</sup>

Exercice clos le 31 décembre 2025

À la Directrice Générale,

En notre qualité de co-commissaire aux comptes de Groupe Guillin S.A., nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations ESG, listées en annexe du présent rapport, déterminées et établies volontairement par le Groupe Guillin S.A. (ci-après « l'Entité ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), présentées dans le « rapport extra-financier » joint au présent rapport (ci-après l'« État déclaratif »).

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées dans l'État déclaratif, autres que celles objet de notre rapport.

## CONCLUSION D'ASSURANCE LIMITÉE

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Nous n'exprimons pas de conclusion sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées, dans l'État déclaratif, autres que celles objet de notre rapport.

## PRÉPARATION DES INFORMATIONS

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans l'État déclaratif.

## LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

## RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'Entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

<sup>(1)</sup> Environnemental, Social et Gouvernance

## DOCTRINE ET NORMES PROFESSIONNELLES APPLIQUÉES

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes CNCC relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board) et conformément à la norme internationale ISAE 3410 *Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements*.

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

## INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de commerce, le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que par le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants including Independence Standards*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* et en conséquence, nous avons mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- mis à jour notre connaissance de l'Entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- Pour les Informations soumises à nos travaux, nous avons :
  - pris connaissance et évalué le processus de collecte et de compilation des Informations afin d'apprécier l'exhaustivité et l'exactitude des informations collectées et mis en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
  - mis en œuvre des procédures de substance consistant à apprécier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel.
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'Entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 9 avril 2026

L'un des commissaires aux comptes,

**FORVIS MAZARS**

Olivier Deberdt

Associé

**ANNEXE 1 : LISTE DES INFORMATIONS ESG FAISANT L'OBJET DE NOTRE ASSURANCE LIMITÉE**

- Pourcentage des sites industriels certifiés BRC et/ou ISO 14001 ;
- Nombre de dépôts, modèles et marques ;
- Part des fournisseurs locaux ;
- Ancienneté des effectifs ;
- Taux de fréquence et taux de gravité ;
- Taux d'absentéisme ;
- Nombre de salariés ayant suivi une formation ;
- Moyenne des heures de formation par salarié par an ;
- Nombre d'heures de formation ;
- Recrutement par type de contrats ;
- Départs par motif ;
- % de rPET ;
- Tonnage de déchets industriels produits ;
- Part de déchets réutilisés, recyclés, valorisés et enfouis ;
- Emissions de gaz à effet de serre ;
- Consommation d'électricité ;
- Consommation de gaz ;
- Consommation de fuel ;
- Certifications FSC et PEFC.



# COMPTES CONSOLIDÉS

## 1 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)		2025	2024
<b>Produits des activités ordinaires</b>	Note 17	<b>884 503</b>	<b>869 703</b>
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		- 923	8 790
Production immobilisée		1 456	1 035
Achats consommés	Note 18	- 402 187	- 407 009
Autres achats et charges externes	Note 19	- 156 378	- 149 563
Impôts et taxes		- 6 767	- 7 004
Charges de personnel	Note 20	- 206 664	- 195 358
Dotations aux amortissements et aux provisions	Note 21	- 45 759	- 42 704
Autres produits et charges d'exploitation	Note 22	266	- 231
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>67 547</b>	<b>77 659</b>
Autres produits opérationnels	Note 23	0	545
Autres charges opérationnelles	Note 24	0	0
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>67 547</b>	<b>78 204</b>
Coût de l'endettement financier net	Note 25	664	2 504
Autres produits financiers	Note 26	1 075	1 571
Autres charges financières	Note 27	- 3 646	- 1 627
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence	Note 6.1	- 602	- 104
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>65 038</b>	<b>80 548</b>
Impôt sur le résultat	Note 28	- 16 414	- 20 472
<b>Résultat net</b>		<b>48 624</b>	<b>60 076</b>
Attribuable au Groupe		48 290	59 741
Attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		334	335
<b>Résultat net, part du Groupe par action (en euros)</b>	Note 30	<b>2,61</b>	<b>3,23</b>
<b>Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)</b>	Note 30	<b>2,61</b>	<b>3,23</b>

## 2 Etat du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	2025	2024
<b>Résultat net de la période</b>	<b>48 624</b>	<b>60 076</b>
Écarts de conversion	- 3 422	4 485
Variation de la juste valeur :		
- des couvertures de flux de trésorerie	0	0
- sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger	157	- 241
Effet d'impôt	0	0
<b>Sous total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>- 3 265</b>	<b>4 244</b>
Profit (perte) actuariel(le) sur engagements retraite	367	491
Effet d'impôt	- 97	- 139
<b>Sous total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat</b>	<b>270</b>	<b>352</b>
<b>Résultat global</b>	<b>45 629</b>	<b>64 672</b>
Dont attribuable au Groupe	45 295	64 337
Dont attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	334	335

### 3 Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2025	31/12/2024
<b>Actifs non courants</b>			
Écarts d'acquisition	Note 4	186 381	161 990
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	17 939	19 189
Immobilisations corporelles	Note 5	330 048	306 666
Droits d'utilisation des actifs	Note 5	21 438	23 052
Participations mises en équivalence	Note 6.1	8 274	8 876
Autres actifs financiers non courants	Note 6.2	590	572
Impôts différés	Note 28.3	687	213
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>565 357</b>	<b>520 558</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours	Note 7	160 930	160 074
Créances clients	Note 8	188 009	184 635
Créances d'impôt sur les sociétés		3 568	2 166
Autres créances et actifs courants	Note 9	15 601	14 690
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 32.5	44 553	78 687
<b>Total des actifs courants</b>		<b>412 661</b>	<b>440 252</b>
<b>Total actif</b>		<b>978 018</b>	<b>960 810</b>

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> (En milliers d'euros)		<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Réserves consolidées		593 983	556 234
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		48 290	59 741
<b>Capitaux propres - Attribuables au Groupe</b>		<b>658 690</b>	<b>632 392</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur réserves		655	538
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur résultat		334	335
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>		<b>989</b>	<b>873</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>659 679</b>	<b>633 265</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 11	11 147	11 157
Autres provisions non courantes	Note 12	2 223	3 364
Dettes financières à plus d'un an	Note 13.1	39 132	53 203
Dettes locatives à plus d'un an	Note 13.3	17 125	18 990
Impôts différés	Note 28.3	19 606	19 566
<b>Total Passifs non courants</b>		<b>89 233</b>	<b>106 280</b>
<b>Passifs courants</b>			
Provisions courantes	Note 12	685	586
Dettes financières à moins d'un an	Note 13.1	43 966	41 636
Dettes locatives à moins d'un an	Note 13.3	5 919	4 690
Dettes fournisseurs	Note 14	108 275	109 991
Dettes d'impôt sur les sociétés		1 268	1 127
Autres dettes et passifs courants	Note 15	68 993	63 235
<b>Total Passifs courants</b>		<b>229 106</b>	<b>221 265</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>978 018</b>	<b>960 810</b>

## 4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)		2025	2024
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>48 624</b>	<b>60 076</b>
Part dans le résultat des participations mises en équivalence		602	104
Dotations nettes aux amortissements, pertes de valeurs nettes sur actifs non courants et dotations nettes aux provisions	Note 32.1	45 759	42 714
Plus values et moins values de cessions		120	1 788
Autres produits et charges calculés	Note 32.2	- 1 245	426
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>93 860</b>	<b>105 108</b>
Coût de l'endettement financier net		- 664	- 2 504
Charge d'impôt (y compris différés)		16 414	20 472
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>109 610</b>	<b>123 076</b>
<b>Impôts nets versés</b>	Note 32.3	<b>- 17 401</b>	<b>- 21 148</b>
Variation des stocks nets de dépréciation		1 156	- 18 973
Variation des clients nets de dépréciation		- 887	- 5 592
Variation des dettes fournisseurs		- 2 257	13 491
Variation des autres dettes et créances		4 194	345
<b>Total variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>2 206</b>	<b>- 10 729</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>94 415</b>	<b>91 199</b>
Acquisitions d'immobilisations		- 68 205	- 61 959
Augmentation des droits d'utilisation des actifs		- 4 810	- 18 400
Cessions d'immobilisations		1 304	1 562
Variation des créances et dettes sur immobilisations		- 427	803
Acquisitions de filiales	Note 32.4	- 23 014	- 12 146
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>- 95 152</b>	<b>- 90 140</b>
Nouveaux emprunts		10 033	832
Remboursements emprunts		- 40 342	- 34 895
Augmentation des dettes locatives		4 810	18 400
Remboursements de dettes locatives		- 5 810	- 6 188
Intérêts payés ou reçus		659	2 461
Dividendes versés		- 18 704	- 20 494
Rachats et ventes d'actions propres		- 81	42
Autres mouvements		202	- 332
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>- 49 233</b>	<b>- 40 174</b>
Incidence des écarts de conversion		- 1 583	1 255
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>- 51 553</b>	<b>- 37 860</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	Note 32.5	<b>78 547</b>	<b>116 407</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	Note 32.5	<b>26 994</b>	<b>78 547</b>

## 5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écart de conversion	Variation des justes valeurs et autres	Écart actuariels nets	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
<b>Au 01/01/2024</b>	11 488	4 929	496 438	- 384	388	411	- 106	75 430	588 594	963	589 557
<b>Résultat net</b>								59 741	59 741	335	60 076
<b>Autres éléments du résultat global</b>					4 485	- 241	352		4 596		4 596
<b>Résultat global</b>					4 485	- 241	352	59 741	64 337	335	64 672
Affectation résultat N - 1			75 430					- 75 430			
Distribution de dividendes			- 20 334						- 20 334	- 160	- 20 494
Actions propres			- 14	60					46		46
Autres mouvements			- 251						- 251	- 265	- 516
Variations de périmètre											
<b>Au 31/12/2024</b>	11 488	4 929	551 269	- 324	4 873	170	246	59 741	632 392	873	633 265
<b>Au 01/01/2025</b>	11 488	4 929	551 269	- 324	4 873	170	246	59 741	632 392	873	633 265
<b>Résultat net</b>								48 290	48 290	334	48 624
<b>Autres éléments du résultat global</b>					- 3 422	157	270		- 2 995		- 2 995
<b>Résultat global</b>					- 3 422	157	270	48 290	45 295	334	45 629
Affectation résultat N - 1			59 741					- 59 741			
Distribution de dividendes			- 18 486						- 18 486	- 218	- 18 704
Actions propres			- 5	- 74					- 79		- 79
Autres mouvements			- 432						- 432		- 432
Variations de périmètre											
<b>Au 31/12/2025</b>	11 488	4 929	592 087	- 398	1 451	327	516	48 290	658 690	989	659 679

## 6 Annexe aux états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

### 1-PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

#### 1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin SA est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe, proposant des solutions d'emballage, agit sur deux marchés distincts qui suivent des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (commerce traditionnel, chaîne de restauration, grande distribution, collectivité...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire, et
- le matériel (machines de scellage, chariots de remise en température) à destination des collectivités et des cuisines centrales.

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme le "Groupe").

#### 1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 25 avril 2025, WEFOLD Diffusion, filiale nouvellement créée et détenue à 100 % par Alterecopack, a acquis les fonds de commerce de Cartonnerie Moderne, Alpes Emballages et Défi Imprimerie. Fabricants d'emballages alimentaires en carton, les trois sites bénéficient d'un savoir-faire reconnu dans le boîtage carton personnalisé venant ainsi renforcer l'expertise des sociétés WEFOLD Blois et WEFOLD Tours, cette dernière étant devenue WEFOLD au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ces activités ont généré un chiffre d'affaires annuel de 13 M€ en 2024.

Le 30 décembre 2025, Alterecopack a acquis 100 % des titres des sociétés belges Gruyaert Verpakking Srl et Verpakkingen V de V SA. Gruyaert Verpakking est le leader en Belgique de la fabrication de boîtes pâtisseries en carton personnalisées. Verpakkingen V de V distribue sur le marché belge les emballages de Gruyaert ainsi que toute une gamme de produits complémentaires associés. Leur chiffre d'affaires cumulé annuel s'est élevé à 19 M€ en 2024.

Ces trois nouvelles sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de leurs dates d'acquisition ou de création.

Pour rappel, le 3 mai 2024, Groupe Guillin SA a acquis 49 % des titres des sociétés françaises SAS Wobz Industries et SAS Wobz Distribution, spécialistes de la personnalisation de contenants réemployables. Ces sociétés sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. La fusion de Wobz Industries dans Wobz Distribution est intervenue le 31 mai 2025, portant le pourcentage de détention à 49,04 %.

Le bilan d'ouverture provisoire relatif aux acquisitions de l'exercice figure dans le tableau ci-après :

	Valeur provisoire des actifs et des passifs
Ecarts d'acquisition <sup>(1)</sup>	17 747
Autres immobilisations incorporelles	25
Immobilisations corporelles	2 169
Droit d'utilisation des actifs	453
Autres actifs financiers non courants	3
Impôts différés	7
<b>Total actifs non courants</b>	<b>20 404</b>
Stocks et en-cours	2 012
Créances clients	2 487
Créances d'impôt sur les sociétés	80
Autres créances et actifs courants	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 648
<b>Total actifs courants</b>	<b>9 229</b>
Dettes financières à plus d'un an	- 238
Dettes locatives à plus d'un an	- 370
<b>Total passifs non courants</b>	<b>- 608</b>
Dettes financières à moins d'un an	- 237
Dettes locatives à moins d'un an	- 113
Dettes fournisseurs	- 541
Dettes d'impôt sur les sociétés	- 28
Autres dettes et passifs courants	- 445
<b>Total passifs courants</b>	<b>- 1 364</b>
<b>Total des actifs identifiables acquis et des passifs repris</b>	<b>27 661</b>

<sup>(1)</sup> Les écarts d'acquisition sont en cours d'affectation. Au cas où de nouvelles informations seraient obtenues dans les 12 mois suivant la date d'acquisition relatives à des faits et des circonstances existant à la date d'acquisition qui permettraient d'identifier d'éventuels ajustements, les éléments ci-dessus seraient révisés.

## 2-RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 18 juin 2026.

### 2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité à la fois avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne et celles émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables, de manière obligatoire, au 31 décembre 2025.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>.

### 2.2 NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLICABLES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Les normes, interprétations et amendements de normes tels qu'adoptés par l'Union européenne et qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2025.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore approuvés par l'Union européenne ou d'application non obligatoire en 2025 au sein de l'Union européenne. La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » remplaçant la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » a été publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board) le 9 avril 2024. Le Groupe prévoit d'étudier en détail cette nouvelle norme au cours de l'année 2026, en vue de préparer sa mise en œuvre obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

### 2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

### 2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe

procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs, les provisions pour litiges et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en notes 2.10, 2.11 et en note 5, et celles concernant les avantages au personnel et les provisions pour litiges sont spécifiées en notes 11 et 12.

À ce jour, Groupe Guillin n'a pas identifié d'impacts significatifs liés aux risques climatiques, sur les comptes, tels que la modification des durées d'utilité des actifs, les tests de dépréciation, la constatation de provisions pour risques, ou encore des dépenses d'investissements significatifs.

### 2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle de Groupe Guillin sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Groupe Guillin a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Groupe Guillin exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne "Quote-part du résultat des entités mises en équivalence".

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre, hormis ceux de la société Wobz Distribution (consolidés selon la méthode de mise en équivalence) pour qui la date de clôture est le 31 juillet et ceux de la société Creabag pour qui la date de clôture est le 31 mars.

## 2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

### 2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

### 2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

### 2.6.3 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

### 2.6.4 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

## 2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

Le Groupe complète le compte de résultat par un "État du résultat global consolidé".

### 2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont

présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

### 2.7.2 Autres produits et charges opérationnels

Les "Autres produits et charges opérationnels" regroupent les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, qui sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe.

## 2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises - depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en écarts d'acquisition. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode de l'écart d'acquisition complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode de l'écart d'acquisition partiel). L'option est prise pour chaque acquisition. Les regroupements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009.

En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle

exercé par le Groupe, doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis doit également figurer en capitaux propres. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe enregistre un passif au titre de l'engagement d'achat accordé aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêts suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

## 2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

### 2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité à mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

### 2.9.2 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises - et IAS 36 - Dépréciation d'actifs - les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et au minimum une fois par an.

Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

### 2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Portefeuilles clients	10 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans

## 2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière ne trouve à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 15 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Tel qu'exigé par la norme IFRS 16, pour les biens utilisés au moyen d'un contrat de location dont la durée est supérieure à 12 mois et dont la valeur du droit d'utilisation est supérieure à 5 000 € :

- un passif sur contrats de location, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers

fixes futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location est comptabilisé au bilan en dettes locatives pour sa part à moins d'un an et à plus d'un an. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque le scénario de sortie est raisonnablement certain ;

- un droit d'utilisation sur contrats de location est également comptabilisé à l'actif. Il correspond à la valeur du passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi que d'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

## 2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Les actifs concernés sont les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

Une unité génératrice de trésorerie est un groupe identifiable homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Le Groupe a déterminé deux UGT qui correspondent aux deux secteurs opérationnels du Groupe :

- Emballages,
- Matériels.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir. Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque UGT. Cette valeur est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance de chaque secteur d'activité.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe.

La valeur vénale correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Cette dépréciation est enregistrée sur la ligne "autres charges opérationnelles" du compte de résultat. Elle est affectée en priorité aux écarts d'acquisition comptabilisés et ne peut pas faire l'objet d'une reprise. Les dépréciations enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement dès lors que les indices de pertes de valeur n'existent plus.

## 2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote. La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

## 2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

### 2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

### 2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf application de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie ou en cas de couverture d'investissements nets à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture d'investissement net qui permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques

de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires.

### 2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

### 2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses. Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" et au passif sur la ligne "Dettes financières à moins d'un an".

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

### 2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle

sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

À la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur.

## 2.14 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

## 2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable. Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés par entité fiscale.

### **Contribution à la valeur ajoutée des entreprises et cotisation foncière des entreprises en France**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) figurent sur la ligne "Impôts et taxes" du compte de résultat.

### **2.16 CAPITAUX PROPRES**

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

### **2.17 PROVISIONS**

Les sociétés du Groupe sont engagées ou susceptibles de l'être dans des procédures et litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, dont des réclamations ou contentieux avec les administrations fiscales, sociales, ainsi que des autorités gouvernementales diverses ou de concurrence.

Une provision pour risque et charge est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Groupe Guillin ou de l'une de ses filiales pour régler le litige.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres charges financières".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

### **2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME**

#### **2.18.1 Régimes à cotisations définies**

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

#### **2.18.2 Régimes à prestations définies**

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires

relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique IAS 19 révisée et comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

#### **2.18.3 Autres avantages à long terme**

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

Les autres avantages à long terme incluent également la participation des salariés acquise par tout salarié d'une entreprise française.

Les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

#### **2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin**

Indemnités de départ en retraite (IDR) en France et en Espagne, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 les nouveaux droits, transférés à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

### **2.19 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES**

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peut être évalué de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après-vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

## **2.20 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION**

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges d'exploitation, les produits et charges non récurrents sur opérations de gestion et les résultats sur cessions d'actifs.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent également le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat.

## **2.21 RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net "Part du Groupe" et le nombre d'actions en circulation de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

## **2.22 SECTEURS OPÉRATIONNELS**

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

Les secteurs présentés sont les suivants :

- le secteur emballages, et
- le secteur matériels.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'Administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'Administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt. Les actifs sectoriels se composent des écarts d'acquisition, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

## **2.23 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

### 3- ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dans les comptes clos au 31 décembre 2025 et 2024, toutes les filiales sont consolidées par intégration globale hormis la société Wobz Distribution qui est consolidée selon la méthode de mise en équivalence. Pour rappel, la fusion de Wobz Industries dans Wobz Distribution est intervenue le 31 mai 2025, portant le pourcentage de détention à 49,04 %.

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/12/2025	31/12/2024
GRUPE GUILLIN	France	100,00 %	100,00 %
ALPHAFORM	France	100,00 %	100,00 %
ALTERECOPACK	France	100,00 %	100,00 %
CELTIC SALES COMPANY	Irlande	100,00 %	100,00 %
CIESSE PAPER	Italie	90,00 %	90,00 %
CREABAG <sup>(1)</sup>	France	100,00 %	100,00 %
DYNAPLAST	France	100,00 %	100,00 %
GRUPE GUILLIN INMOBILIARIA ESPANA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GRUYAERT VERPAKKING <sup>(2)</sup>	Belgique	100,00 %	100,00 %
GUILLIN DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN EMBALLAGES	France	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ESPAÑA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ITALIA	Italie	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ITALIA LOGISTICA <sup>(3)</sup>	Italie	100,00 %	100,00 %
GUILLIN NEDERLAND	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
GUILLIN POLSKA	Pologne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN PORTUGAL	Portugal	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ROMANIA	Roumanie	100,00 %	100,00 %
KIV VERPACKUNGEN	Allemagne	100,00 %	100,00 %
MEDIA BAG <sup>(1)</sup>	France	100,00 %	100,00 %
NESPAK	Italie	100,00 %	100,00 %
RESCASET CONCEPT	France	100,00 %	100,00 %
SHARP INTERPACK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK AYLESHAM	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK BRIDGWATER	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK ROMSEY	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK YATE	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL DEUTSCHLAND	Allemagne	80,00 %	80,00 %
SOCAMEL TECHNOLOGIES	France	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL UK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
TECNOLOGIAS SOCAMEL 3000	Espagne	100,00 %	100,00 %
THERMOFLEX	Suisse	100,00 %	100,00 %
THIOLAT IMOBILIARE	Roumanie	100,00 %	100,00 %
TRANSALPACK	Suisse	100,00 %	100,00 %
VERPAKKINGEN V DE V <sup>(2)</sup>	Belgique	100,00 %	100,00 %
VERIPACK EMBALAJES	Espagne	100,00 %	100,00 %
WELFOLD BLOIS (anciennement Thiolat)	France	100,00 %	100,00 %
WELFOLD DIFFUSION <sup>(4)</sup>	France	100,00 %	100,00 %
WELFOLD METTET (anciennement Intersac)	Belgique	100,00 %	100,00 %
WELFOLD ST-VICTOR (anciennement Emballages du Dauphiné)	France	100,00 %	100,00 %
WELFOLD TOURS (anciennement Gault et Frémont)	France	100,00 %	100,00 %
WELFOLD TROYES (anciennement Montgolfier Fils et Cie)	France	100,00 %	100,00 %
WOBZ DISTRIBUTION <sup>(5)</sup>	France	49,04 %	48,95 %
WOBZ INDUSTRIES <sup>(5)</sup>	France		49,01 %

<sup>(1)</sup> Le 8 mars 2024, Alterecopack a acquis 80 % des titres des sociétés françaises Creabag SAS et Media Bag SAS puis le 5 septembre 2024 les 20 % restants. Ces sociétés sont leaders français en publicité d'ultra proximité via la distribution de sacs publicitaires en papier à destination des boulangeries, pharmacies et primeurs.

<sup>(2)</sup> Le 30 décembre 2025, Alterecopack a acquis 100 % des titres des sociétés belges Gruyaert Verpakking Srl et Verpakkingen V de V SA. Gruyaert Verpakking est le leader en Belgique de la fabrication de boîtes pâtisseries en carton personnalisées. Verpakkingen V de V distribue sur le marché belge les emballages de Gruyaert ainsi que toute une gamme de produits complémentaires associés. Leur chiffre d'affaires cumulé annuel s'est élevé à 19 M€ en 2024.

<sup>(3)</sup> Le 21 juin 2024, Groupe Guillin SA a acquis 100 % des titres de la société italienne Guillin Italia Logistica, propriétaire du bâtiment loué par Guillin Italia. Cette acquisition a été traitée comme un achat d'actifs et non comme un regroupement d'entreprises, conformément aux IFRS.

<sup>(4)</sup> Le 12 février 2025, la société Wefold Diffusion a été créée. Cette filiale détenue à 100 % par Alterecopack, a acquis le 25 avril 2025 les fonds de commerce de Cartonnerie Moderne, Alpes Emballages et Défi Imprimerie. Fabricants d'emballages alimentaires en carton, les trois sites bénéficient d'un savoir-faire reconnu dans le boîtage carton personnalisé venant ainsi renforcer l'expertise des sociétés Wefold Blois et Wefold Tours. Ces activités ont généré un chiffre d'affaires annuel de 13 M€ en 2024.

<sup>(5)</sup> Le 3 mai 2024, Groupe Guillin SA a acquis 49 % des titres des sociétés françaises SAS Wobz Industries et SAS Wobz Distribution, spécialistes de la personnalisation de contenants réemployables. Ces sociétés sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. La fusion de Wobz Industries dans Wobz Distribution est intervenue le 31 mai 2025, portant le pourcentage de détention à 49,04 %.

## 4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Autres immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2024</b>	<b>33 155</b>	<b>169 812</b>	<b>202 967</b>
Acquisitions	363		363
Cessions et mises au rebut	- 1 646		- 1 646
Variations de périmètre	1 979	1 733	3 712
Écarts de conversion	- 92	1 183	1 091
Autres	115		115
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>33 874</b>	<b>172 728</b>	<b>206 602</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2024</b>	<b>14 130</b>	<b>10 738</b>	<b>24 868</b>
Dotations <sup>(1)</sup>	2 140		2 140
Dépréciations	- 1 645		- 1 645
Variations de périmètre	75		75
Écarts de conversion	- 15		- 15
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>14 685</b>	<b>10 738</b>	<b>25 423</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2024</b>	<b>19 025</b>	<b>159 074</b>	<b>178 099</b>
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>19 189</b>	<b>161 990</b>	<b>181 179</b>
	Autres immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2025</b>	<b>33 874</b>	<b>172 728</b>	<b>206 602</b>
Acquisitions	524	7 900	8 424
Cessions et mises au rebut	- 206		- 206
Variations de périmètre	212	17 747	17 959
Écarts de conversion	53	- 1 256	- 1 203
Autres	456		456
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>34 913</b>	<b>197 119</b>	<b>232 032</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2025</b>	<b>14 685</b>	<b>10 738</b>	<b>25 423</b>
Dotations <sup>(1)</sup>	2 284		2 284
Reprises	- 206		- 206
Variations de périmètre	187		187
Écarts de conversion	24		24
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>16 974</b>	<b>10 738</b>	<b>27 712</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2025</b>	<b>19 189</b>	<b>161 990</b>	<b>181 179</b>
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>17 939</b>	<b>186 381</b>	<b>204 320</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

Écarts d'acquisition	31/12/2025	31/12/2024
Secteur Emballages	177 406	153 009
Secteur Matériels	8 975	8 981
<b>Total</b>	<b>186 381</b>	<b>161 990</b>

Le Groupe, pour réaliser les tests de perte de valeur des actifs immobilisés, a choisi des hypothèses raisonnables basées sur ses connaissances et expériences en fonction de la situation économique actuelle. En effet, les prix des matières premières et de l'énergie sont toujours fortement volatiles entraînant de fortes variations de coûts. Il est impossible de prévoir le prix futur des matières premières et de l'énergie.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur d'utilité sont :

Par pays	Taux d'actualisation
Allemagne	6,7 %
Belgique	6,8 %
Espagne	7,2 %
France	7,0 %
Irlande	6,7 %
Italie	7,2 %
Pays-Bas	6,5 %
Pologne	9,1 %
Portugal	7,3 %
Royaume-Uni	7,5 %
Roumanie	12,2 %
Suisse	6,5 %

Par secteurs opérationnels	Taux d'actualisation
Emballages	6,9 %
Matériels	7,0 %

Le taux de croissance à l'infini de 2 % a été utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie et calculer la valeur terminale pour toutes les UGT.

Les hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation des écarts d'acquisition et autres actifs immobilisés sur l'exercice 2025.

#### Analyse de sensibilité :

Une variation de + 1 % du taux d'actualisation et/ou de - 1 % du taux de croissance à l'infini n'aurait pas conduit à constater une dépréciation sur chacun des deux secteurs opérationnels du Groupe (UGT).

## 5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Au 01/01/2024</b>	<b>36 242</b>	<b>232 036</b>	<b>528 937</b>	<b>43 393</b>	<b>9 369</b>	<b>849 977</b>
Acquisitions	7 297	12 598	17 194	2 566	21 872	61 527
Cessions et mises au rebut		- 326	- 11 195	- 2 906	- 32	- 14 459
Variations de périmètre				10		10
Écarts de conversion	28	350	5 845	429	147	6 799
Autres		7 200	4 238	2 726	- 14 279	- 115
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>43 567</b>	<b>251 858</b>	<b>545 019</b>	<b>46 218</b>	<b>17 077</b>	<b>903 739</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>						
<b>Au 01/01/2024</b>	<b>143</b>	<b>125 020</b>	<b>408 738</b>	<b>35 278</b>	<b>0</b>	<b>569 179</b>
Dotations <sup>(1)</sup>	17	8 165	24 714	2 652		35 548
Reprises		- 163	- 9 635	- 2 847		- 12 645
Variations de périmètre				10		10
Écarts de conversion	1	31	4 599	350		4 981
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>161</b>	<b>133 053</b>	<b>428 416</b>	<b>35 443</b>	<b>0</b>	<b>597 073</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
<b>Au 01/01/2024</b>	<b>36 099</b>	<b>107 016</b>	<b>120 199</b>	<b>8 115</b>	<b>9 369</b>	<b>280 798</b>
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>43 406</b>	<b>118 805</b>	<b>116 603</b>	<b>10 775</b>	<b>17 077</b>	<b>306 666</b>

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
<b>Valeurs brutes</b>						
<b>Au 01/01/2025</b>	<b>43 567</b>	<b>251 858</b>	<b>545 019</b>	<b>46 218</b>	<b>17 077</b>	<b>903 739</b>
Acquisitions	1 636	14 034	25 695	3 455	14 941	59 761
Cessions et mises au rebut		- 1 613	- 7 539	- 1 756	- 4	- 10 912
Variations de périmètre	948	2 767	8 418	1 341		13 474
Écarts de conversion	87	334	- 5 530	- 85	- 106	- 5 300
Autres		1 227	9 474	1 403	- 12 211	- 107
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>46 238</b>	<b>268 607</b>	<b>575 537</b>	<b>50 576</b>	<b>19 697</b>	<b>960 655</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b>						
<b>Au 01/01/2025</b>	<b>161</b>	<b>133 053</b>	<b>428 416</b>	<b>35 443</b>	<b>0</b>	<b>597 073</b>
Dotations <sup>(1)</sup>	17	8 295	25 191	3 032		36 535
Reprises		- 1 574	- 6 575	- 1 719		- 9 868
Variations de périmètre		2 493	7 976	836		11 305
Écarts de conversion		61	- 4 703	- 144		- 4 786
Autres			318	30		348
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>178</b>	<b>142 328</b>	<b>450 623</b>	<b>37 478</b>	<b>0</b>	<b>630 607</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
<b>Au 01/01/2025</b>	<b>43 406</b>	<b>118 805</b>	<b>116 603</b>	<b>10 775</b>	<b>17 077</b>	<b>306 666</b>
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>46 060</b>	<b>126 279</b>	<b>124 914</b>	<b>13 098</b>	<b>19 697</b>	<b>330 048</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

## DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS

Les droits d'utilisation se décomposent ainsi par nature d'actifs :

	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Valeurs brutes</b> <b>Au 01/01/2024</b>	<b>9 423</b>	<b>8 439</b>	<b>3 966</b>	<b>21 828</b>
Nouveaux contrats de location	13 353	3 338	1 709	18 400
Fins et résiliations anticipées des contrats	- 1 325	- 2 097	- 1 423	- 4 845
Autres		- 247	248	1
Écart de conversion	103	145	15	263
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>21 554</b>	<b>9 578</b>	<b>4 515</b>	<b>35 647</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b> <b>Au 01/01/2024</b>	<b>4 467</b>	<b>4 391</b>	<b>1 820</b>	<b>10 678</b>
Dotations	1 928	1 876	1 363	5 167
Fins et résiliations anticipées des contrats		- 2 041	- 1 320	- 3 361
Autres		- 95	95	0
Écart de conversion	55	49	7	111
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>6 450</b>	<b>4 180</b>	<b>1 965</b>	<b>12 595</b>
<b>Valeurs nettes comptables au 31/12/2024</b>	<b>15 104</b>	<b>5 398</b>	<b>2 550</b>	<b>23 052</b>

	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Valeurs brutes</b> <b>Au 01/01/2025</b>	<b>21 554</b>	<b>9 578</b>	<b>4 515</b>	<b>35 647</b>
Nouveaux contrats de location	880	2 349	1 581	4 810
Variations de périmètre	453			453
Fins et résiliations anticipées des contrats	- 1 806	- 1 777	- 1 014	- 4 597
Autres		- 318	- 31	- 349
Écart de conversion	- 49	- 162	- 2	- 213
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>21 032</b>	<b>9 670</b>	<b>5 049</b>	<b>35 751</b>
<b>Amortissements et pertes de valeurs</b> <b>Au 01/01/2025</b>	<b>6 450</b>	<b>4 180</b>	<b>1 965</b>	<b>12 595</b>
Dotations	2 947	1 953	1 481	6 381
Fins et résiliations anticipées des contrats	- 1 700	- 1 587	- 935	- 4 222
Autres		- 319	- 30	- 349
Écart de conversion	- 44	- 45	- 3	- 92
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>7 653</b>	<b>4 182</b>	<b>2 478</b>	<b>14 313</b>
<b>Valeurs nettes comptables au 31/12/2025</b>	<b>13 379</b>	<b>5 488</b>	<b>2 571</b>	<b>21 438</b>

## 6- PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

### 6.1 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Participations dans les entreprises associées	Wobz Industries	Wobz Distribution	Total
Variations de périmètre	2 256	6 724	8 980
Quote-part du résultat de l'exercice	- 88	- 16	- 104
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>2 168</b>	<b>6 708</b>	<b>8 876</b>
Quote-part du résultat de l'exercice		- 602	- 602
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>2 168</b>	<b>6 106</b>	<b>8 274</b>

La fusion de Wobz Industries dans Wobz Distribution est intervenue le 31 mai 2025.

Principales données financières des sociétés Wobz Industries et Wobz Distribution (comptes sociaux à 100 % arrêtés chaque année au 31 juillet) :

	31/07/2025		31/07/2024	
	Wobz Distribution	Wobz Industries	Wobz Industries	Wobz Distribution
Total bilan	10 042	3 886		7 025
Capitaux propres	4 129	2 172		3 181
Chiffre d'affaires	11 227	5 154		11 142
Résultat net	- 1 208	18		103

### 6.2 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2024</b>	<b>68</b>	<b>540</b>	<b>608</b>
Acquisitions		69	69
Diminutions	- 41	- 35	- 76
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>27</b>	<b>574</b>	<b>601</b>
<b>Dépréciations et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2024</b>		<b>21</b>	<b>21</b>
Dotations		10	10
Variations de périmètre		- 2	- 2
<b>Au 31/12/2024</b>		<b>29</b>	<b>29</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2024</b>	<b>68</b>	<b>519</b>	<b>587</b>
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>27</b>	<b>545</b>	<b>572</b>

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
<b>Au 01/01/2025</b>	<b>27</b>	<b>574</b>	<b>601</b>
Acquisitions		20	20
Diminutions		- 5	- 5
Variations de périmètre		3	3
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>27</b>	<b>592</b>	<b>619</b>
<b>Dépréciations et pertes de valeurs</b>			
<b>Au 01/01/2025</b>		<b>29</b>	<b>29</b>
<b>Au 31/12/2025</b>		<b>29</b>	<b>29</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
<b>Au 01/01/2025</b>	<b>27</b>	<b>545</b>	<b>572</b>
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>27</b>	<b>563</b>	<b>590</b>

## 7- STOCKS

	31/12/2025	Dont variations de périmètre	31/12/2024
Matières premières et en-cours	65 331	1 758	65 976
Produits finis et marchandises	100 150	2 498	99 158
<b>Total brut</b>	<b>165 481</b>	<b>4 256</b>	<b>165 134</b>
Dépréciations	- 4 551	- 259	- 5 060
<b>Total net</b>	<b>160 930</b>	<b>3 997</b>	<b>160 074</b>

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	2025	2024
Dotations aux dépréciations	- 3 551	- 3 137
Reprises sur dépréciations	4 277	3 471
Écarts de conversion	42	- 55
Variations de périmètre	- 259	
<b>Total</b>	<b>509</b>	<b>279</b>

## 8- CLIENTS

	31/12/2025	Dont variations de périmètre	31/12/2024
Clients et comptes rattachés < 1 an	189 545	3 502	185 845
Dépréciations	- 1 536		- 1 210
<b>Total</b>	<b>188 009</b>	<b>3 502</b>	<b>184 635</b>

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
EUR	79 %	79 %
GBP	15 %	15 %
PLN	4 %	4 %
USD	1 %	1 %
CHF	1 %	1 %

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

## 9- AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2025	Dont variations de périmètre	31/12/2024
Créances sociales	626		456
Créances fiscales	7 336	28	7 759
Autres <sup>(1)</sup>	7 639	165	6 475
<b>Total</b>	<b>15 601</b>	<b>193</b>	<b>14 690</b>

<sup>(1)</sup> Dont fournisseurs débiteurs, charges constatées d'avance, autres créances...

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

## 10- CAPITAUX PROPRES

### 10.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital social de la Société est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €, identique à 2024.

Au 27 février 2026, les Sociétés Civiles La Brayère, L'Atelier, Le Château et la Famille Guillin agissant de concert, détiennent 65,61 % du capital.

### 10.2 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle sont principalement les intérêts minoritaires des filiales dont le Groupe ne détient pas 100 % des titres (se reporter à la note 3 pour le détail).

### 10.3 ACTIONS PROPRES

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations	
		2025	2024
<b>Variations en quantités</b>			
<b>Détentions à l'ouverture</b>		<b>41 252</b>	<b>42 588</b>
Achats d'actions	1 852 875	49 905	75 757
Ventes d'actions		- 46 899	- 77 093
<b>Détentions à la clôture : 31 décembre</b>		<b>44 258</b>	<b>41 252</b>
<b>Variations en valeur</b>			
<b>Solde à l'ouverture</b>		<b>323</b>	<b>383</b>
Achats d'actions		1 392	2 209
Ventes d'actions		- 1 318	- 2 269
<b>Solde à la clôture : 31 décembre</b>		<b>397</b>	<b>323</b>

Sur les 44 258 actions détenues à la clôture de l'exercice 2025, 34 130 actions ont été acquises antérieurement dans le cadre du programme de rachat d'actions et 10 128 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

### 10.4 DIVIDENDE

Le dividende, versé en 2025 par Groupe Guillin SA, s'élève à 18 486 k€, soit 1 € par action, contre 1,10 € en 2024. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 18 juin 2026 de distribuer un dividende de 0,90 € par action.

## 11- PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

### 11.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

### 11.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

#### 11.2.1 Détail du poste provisions pour retraite et autres avantages à long terme

	31/12/2025	31/12/2024
Avantages postérieurs à l'emploi	6 684	6 889
Médailles du travail	15	16
Participation des salariés	4 448	4 252
<b>Montant au passif</b>	<b>11 147</b>	<b>11 157</b>

#### 11.2.2 Évolution sur l'exercice

Évolution sur l'exercice et éléments comptabilisés au compte de résultat	France		Italie		Autres		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	IDR	IDR	TFR	TFR	IDR	IDR		
<b>Valeur actualisée des engagements à l'ouverture</b>	<b>5 263</b>	<b>5 004</b>	<b>1 462</b>	<b>2 075</b>	<b>164</b>	<b>142</b>	<b>6 889</b>	<b>7 221</b>
Coût financier <sup>(1)</sup>	172	175	47	73			219	248
Coût des services rendus dans l'exercice <sup>(2)</sup>	395	366	224	189	33	26	652	581
<b>Éléments comptabilisés au compte de résultat</b>	<b>567</b>	<b>541</b>	<b>271</b>	<b>262</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>871</b>	<b>829</b>
Prestations payées	- 468	- 357	- 227	- 309	- 17	- 6	- 712	- 672
Écarts actuariels de l'exercice <sup>(3)</sup>	- 275	75	- 91	- 566			- 366	- 491
Écarts de conversion					2	2	2	2
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>5 087</b>	<b>5 263</b>	<b>1 415</b>	<b>1 462</b>	<b>182</b>	<b>164</b>	<b>6 684</b>	<b>6 889</b>

<sup>(1)</sup> Le coût financier figure sur la ligne "Autres charges financières".

<sup>(2)</sup> Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

<sup>(3)</sup> En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement net du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi figure au passif du bilan et s'élève à 6 684 k€ contre 6 889 k€ au 31 décembre 2024.

**Analyse de sensibilité :** en cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 6 099 k€ soit une baisse de 8,8 %. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 7 364 k€ soit une hausse de 10,2 %.

#### 11.2.3 Les hypothèses actuarielles

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,90 %	3,25 %	3,50 %	3,60 %	1,00 %
Taux d'augmentation des salaires	1,50 %	1,50 %	2,00 %	2,00 %	0,80 %

## 12- PROVISIONS

	01/01 2024	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31/12 2024
Provisions pour coûts de remise en état des sites	2 775				2 775
Autres provisions	574	76	- 61		589
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>3 349</b>	<b>76</b>	<b>- 61</b>	<b>0</b>	<b>3 364</b>
Litiges prud'homaux <sup>(1)</sup>	609	153	- 41	- 255	466
Autres provisions	253		- 50	- 83	120
<b>Total des provisions courantes</b>	<b>862</b>	<b>153</b>	<b>- 91</b>	<b>- 338</b>	<b>586</b>

	01/01 2025	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31/12 2025
Provisions pour coûts de remise en état des sites	2 775	28	- 1 276		1 527
Autres provisions	589	143	- 2	- 34	696
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>3 364</b>	<b>171</b>	<b>- 1 278</b>	<b>- 34</b>	<b>2 223</b>
Litiges prud'homaux <sup>(1)</sup>	466	470	- 297	- 56	583
Autres provisions	120	6	- 24		102
<b>Total des provisions courantes</b>	<b>586</b>	<b>476</b>	<b>- 321</b>	<b>- 56</b>	<b>685</b>

<sup>(1)</sup> Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux amortissements et aux provisions" du compte de résultat.

## 13- PASSIFS FINANCIERS

### 13.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	39 132	53 203
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	43 966	41 636
<b>Total des dettes brutes</b>	<b>83 098</b>	<b>94 839</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 44 553	- 78 687
<b>Total de l'endettement net</b>	<b>38 545</b>	<b>16 152</b>
Gearing (Endettement net/Fonds propres)	0,06	0,03

	notionnel				31/12/2025	31/12/2024
	31/12/2025	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans		
Dettes envers les établissements de crédit	81 203	42 071	38 716	416	81 203	82 953
Instruments dérivés et autres <sup>(1)</sup>	1 895	1 895			1 895	11 886
<b>Total</b>	<b>83 098</b>	<b>43 966</b>	<b>38 716</b>	<b>416</b>	<b>83 098</b>	<b>94 839</b>

<sup>(1)</sup> Y compris engagements de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle.

#### La variation de l'endettement est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Endettement financier à l'ouverture</b>	<b>16 152</b>	<b>12 409</b>
Nouveaux emprunts	10 033	832
Remboursements d'emprunts	- 40 342	- 34 895
Concours bancaires courants	17 413	- 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 783	38 556
Instruments dérivés et autres	634	162
Variations de périmètre	- 4 173	- 448
Ecarts de change	45	- 174
<b>Endettement financier à la clôture</b>	<b>38 545</b>	<b>16 152</b>

#### Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2025	31/12/2024
Total taux fixe	64 472	93 452
Total taux variable non couvert	17 584	175
Total taux variable couvert par swap à taux fixe ou cappé	1 042	1 212
<b>Total</b>	<b>83 098</b>	<b>94 839</b>

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires Euribor ou Ester. Les intérêts sur dettes à taux fixes, portant sur des emprunts en euros, sont calculés à des taux variant entre 0,10 % et 6,45 %, l'échéance la plus longue étant 2030.

**Analyse de sensibilité :** si les taux variables varient de 1 % en plus ou en moins, l'impact à dette constante, sur le coût de l'endettement, serait de 176 k€.

### 13.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe est en risque spéculatif. La dette financière brute du Groupe est de 83,1 millions d'euros, dont 18,6 millions d'euros à taux variables.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant		Échéance	Valeur de marché	
	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
Cap sur taux variable	625	697	2034	6	6
Cap sur taux variable	60	120	2026	1	3
<b>Total</b>	<b>685</b>	<b>817</b>		<b>7</b>	<b>9</b>

Ces instruments financiers sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture. La variation de juste valeur est comptabilisée en "autres éléments du résultat global". Aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat financier.

### 13.3 DETTES LOCATIVES

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

	31/12/2025	Dont variations de périmètre	31/12/2024
Dettes locatives à plus d'un an	17 125	370	18 990
Dettes locatives à moins d'un an	5 919	113	4 690
<b>Total</b>	<b>23 044</b>	<b>483</b>	<b>23 680</b>

## 14- FOURNISSEURS

	31/12/2025	Dont variations de périmètre	31/12/2024
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	108 275	461	109 991
<b>Total</b>	<b>108 275</b>	<b>461</b>	<b>109 991</b>

La répartition du poste "Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
EUR	80 %	79 %
GBP	15 %	16 %
PLN	5 %	5 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

## 15- AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2025	Dont variations de périmètre	31/12/2024
Dettes sociales	36 615	665	33 997
Dettes fiscales	11 595	232	10 523
Autres <sup>(1)</sup>	20 783	28	18 715
<b>Total</b>	<b>68 993</b>	<b>925</b>	<b>63 235</b>

<sup>(1)</sup> Dont fournisseurs d'immobilisations, clients créditeurs, produits constatés d'avance, autres dettes...

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

## 16- SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Catégories IAS 39	Niveaux IFRS 7	31/12/2025		31/12/2024	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>						
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	Prêts et créances au coût amorti	/	590	590	572	572
Créances clients	Prêts et créances au coût amorti	/	188 009	188 009	184 635	184 635
Créances fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	N/A	/	7 962	N/A	8 215	N/A
Charges constatées d'avance <sup>(1)</sup>	N/A	/	6 169	N/A	3 914	N/A
Autres créances et actifs courants	Prêts et créances au coût amorti	/	1 470	1 470	2 561	2 561
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	44 553	44 553	78 687	78 687
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	/	83 063	83 063	94 800	94 800
Dettes locatives	Passifs financiers au coût amorti	/	23 044	23 044	23 680	23 680
Instruments dérivés <sup>(2)</sup>	N/A	Niv 2	35	35	39	39
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	/	108 275	108 275	109 991	109 991
Dettes fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	N/A	/	48 209	N/A	44 520	N/A
Produits constatés d'avance <sup>(1)</sup>	N/A	/	3 380	N/A	2 323	N/A
Autres dettes et passifs courants	Passifs financiers au coût amorti	/	17 404	17 404	16 392	16 392

Niv 1 : Instruments cotés sur les marchés financiers

Niv 2 : Instruments basés sur des données observables de marché

<sup>(1)</sup> Ne constitue pas un actif ou un passif financier au sens de la norme IAS 39.

<sup>(2)</sup> Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.

## 17- PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2025	2024
Chiffre d'affaires net des participations commerciales	885 376	870 521
Escomptes accordés	- 780	- 838
Variation provision pour SAV	- 93	20
<b>Total</b>	<b>884 503</b>	<b>869 703</b>

La répartition du produit des activités ordinaires en devises de transaction est la suivante :

	2025	2024
EUR	77 %	78 %
GBP	14 %	14 %
PLN	6 %	6 %
USD	1 %	
CHF	2 %	2 %

## 18- ACHATS CONSOMMÉS

	2025	2024
Consommations de matières premières	- 259 154	- 267 424
Autres achats consommés	- 143 500	- 139 918
Dépréciations nettes sur stocks	467	333
<b>Total</b>	<b>- 402 187</b>	<b>- 407 009</b>

## 19- AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2025	2024
Charges variables <sup>(1)</sup>	- 99 074	- 95 673
Charges fixes	- 57 304	- 53 890
<b>Total</b>	<b>- 156 378</b>	<b>- 149 563</b>

<sup>(1)</sup> Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

## 20- CHARGES DE PERSONNEL

	2025	2024
Charges de personnel	- 198 596	- 187 037
Intéressement et participation	- 8 145	- 8 434
Autres avantages sociaux <sup>(1)</sup>	77	113
<b>Total</b>	<b>- 206 664</b>	<b>- 195 358</b>

<sup>(1)</sup> Dont indemnités de départ à la retraite.

Au 31 décembre 2025, l'effectif moyen s'élève à 3 182 personnes, en augmentation de 3,6 % par rapport à 2024. Cet effectif ne tient pas compte de l'acquisition, réalisée en décembre 2025, des sociétés Gruyaert Verpakking et Verpakkingen V de V. Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 527 en 2025, contre 472 en 2024.

## 21- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2025	2024
Dotations aux amortissements	- 38 819	- 37 688
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs	- 6 381	- 5 167
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 45 200</b>	<b>- 42 855</b>

### Dotations pour :

Litiges prud'homaux	- 582	- 153
Autres	- 67	- 34

### Reprises non utilisées pour :

Litiges prud'homaux	56	255
Autres	34	83

<b>Dotations nettes aux provisions</b>	<b>- 559</b>	<b>151</b>
<b>Total</b>	<b>- 45 759</b>	<b>- 42 704</b>

## 22- AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2025	2024
Produits des cessions d'immobilisations	1 304	1 566
Autres produits d'exploitation	2 032	1 670
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 336</b>	<b>3 236</b>
Dépréciations nettes sur créances clients	- 826	- 215
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 1 091	- 1 837
Autres charges d'exploitation	- 1 153	- 1 415
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>- 3 070</b>	<b>- 3 467</b>
<b>Total</b>	<b>266</b>	<b>- 231</b>

## 23- AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

Néant

## 24- AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Néant.

## 25- COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2025	2024
Intérêts des emprunts	- 639	- 815
Autres intérêts reçus (placements, intérêts moratoires...)	1 344	3 342
Autres intérêts versés	- 41	- 23
<b>Total</b>	<b>664</b>	<b>2 504</b>

## 26- AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	2025	2024
Gains de change	1 075	1 571
<b>Total</b>	<b>1 075</b>	<b>1 571</b>

## 27- AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2025	2024
Pertes de change	- 2 348	- 651
Autres	- 1 298	- 976
<b>Total</b>	<b>- 3 646</b>	<b>- 1 627</b>

## 28- IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

### 28.1 CHARGE D'IMPÔT

	2025	2024
Impôt sur les sociétés	- 16 816	- 20 628
Impôt différé	402	156
<b>Total</b>	<b>- 16 414</b>	<b>- 20 472</b>

### 28.2 RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX MOYEN DU GROUPE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	2025		2024	
<b>Résultat net consolidé avant impôt</b>	<b>65 038</b>		<b>80 548</b>	
<b>Impôt théorique</b>	<b>- 16 092</b>	<b>- 24,7 %</b>	<b>- 19 869</b>	<b>- 24,7 %</b>
Différences permanentes	- 678	- 1,0 %	- 1 326	- 1,6 %
Déficits non activés et crédits d'impôts	348	0,5 %	654	0,8 %
Différences de taux d'impôts	8	0,0 %	69	0,1 %
<b>Impôt effectif</b>	<b>- 16 414</b>	<b>- 25,2 %</b>	<b>- 20 472</b>	<b>- 25,4 %</b>
<b>Résultat net</b>	<b>48 624</b>		<b>60 076</b>	

### 28.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

	2025	Résultat	Capitaux propres	Autres <sup>(1)</sup>	2024
Avantages au personnel	1 245	39	- 97		1 303
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	- 2 000	- 790		127	- 1 337
Immobilisations et amortissements	- 20 768	148		- 6	- 20 910
Droits d'utilisation des actifs	405	243		7	155
Provisions réglementées	- 613				- 613
Autres provisions non courantes	260	- 299			559
Élimination des marges internes	2 055	564		1	1 490
Activation de déficits et utilisation de déficits	497	497			0
<b>Impôt différé net</b>	<b>- 18 919</b>	<b>402</b>	<b>- 97</b>	<b>129</b>	<b>- 19 353</b>
Actifs d'impôt différé	687				213
Passifs d'impôt différé	- 19 606				- 19 566

<sup>(1)</sup> Le flux "Autres" intègre les variations de périmètre, les effets de change ainsi que des reclassements entre différentes natures d'impôts différés.

## 29- SECTEURS OPÉRATIONNELS

### 29.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels	Secteur Emballages		Secteur Matériels		Holdings et éliminations		Total Groupe	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Produits des activités ordinaires externes	829 145	817 994	55 358	51 671			884 503	869 665
Produits des activités ordinaires internes	418	298	487	632	- 905	- 892	0	38
Produits des activités ordinaires	829 563	818 292	55 845	52 303	- 905	- 892	884 503	869 703
Dotations aux amortissements et aux provisions	- 42 777	- 40 097	- 1 300	- 948	- 1 682	- 1 659	- 45 759	- 42 704
Résultat opérationnel	57 846	68 581	6 724	5 610	2 977	4 013	67 547	78 204
Coût de l'endettement financier net	- 2 607	- 1 985	89	71	3 182	4 418	664	2 504
Impôts sur les résultats	- 13 224	- 15 680	- 1 768	- 1 508	- 1 422	- 3 284	- 16 414	- 20 472
Résultat net	40 632	50 021	4 950	4 110	3 042	5 945	48 624	60 076
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	98 335	110 504	7 747	6 457	3 528	6 115	109 610	123 076
Actifs sectoriels	856 144	803 613	30 672	32 204	42 394	43 927	929 210	879 744
Passifs sectoriels	172 808	172 914	12 057	11 025	6 458	4 394	191 323	188 333
Investissements <sup>(1)</sup>	67 090	59 936	930	672	185	1 351	68 205	61 959
Effectif moyen (intérimaires et saisonniers inclus)	3 403	3 243	255	249	52	51	3 710	3 543

<sup>(1)</sup> Hors augmentation des droits d'utilisation des actifs.

### 29.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le produit des activités ordinaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients. Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés du Groupe.

Autres informations	France		Royaume-Uni		Italie		Autres		Total Groupe	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Produits des activités ordinaires	355 780	347 963	126 881	123 635	107 068	105 938	294 774	292 167	884 503	869 703
Actifs sectoriels	469 944	453 961	103 213	108 609	106 361	102 425	249 692	214 749	929 210	879 744
Investissements <sup>(1)</sup>	36 700	18 905	5 553	7 441	5 903	10 797	20 049	24 816	68 205	61 959

<sup>(1)</sup> Hors augmentation des droits d'utilisation des actifs.

## 29.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2025	31/12/2024
Écarts d'acquisition	186 381	161 990
Autres immobilisations incorporelles	17 939	19 189
Immobilisations corporelles	330 048	306 666
Droits d'utilisation des actifs	21 438	23 052
Participations dans les entreprises associées	8 274	8 876
Autres actifs financiers non courants	590	572
Stocks et en-cours	160 930	160 074
Créances clients	188 009	184 635
Autres créances et actifs courants	15 601	14 690
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>929 210</b>	<b>879 744</b>
Impôts différés actif	687	213
Créance d'impôt sur les sociétés	3 568	2 166
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 553	78 687
<b>Total actif</b>	<b>978 018</b>	<b>960 810</b>

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Autres provisions non courantes	2 223	3 364
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	11 147	11 157
Provisions courantes	685	586
Dettes fournisseurs	108 275	109 991
Autres dettes et passifs courants	68 993	63 235
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>191 323</b>	<b>188 333</b>
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	658 690	632 392
Intérêts ne conférant pas le contrôle	989	873
Dettes financières à plus d'un an	39 132	53 203
Dettes financières à moins d'un an	43 966	41 636
Dettes locatives à plus d'un an	17 125	18 990
Dettes locatives à moins d'un an	5 919	4 690
Impôts différés passif	19 606	19 566
Dettes d'impôt sur les sociétés	1 268	1 127
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>978 018</b>	<b>960 810</b>

### 30- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	2025	2024
Résultat part du Groupe en euros	48 290 654	59 740 574
Nombre d'actions total	18 528 750	18 528 750
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 42 572	- 42 583
Moyenne pondérée des actions	18 486 178	18 486 167
<b>Résultat par action</b>	<b>2,61</b>	<b>3,23</b>

En l'absence d'actions potentiellement dilutives, le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

### 31- PARTIES LIÉES

#### 31.1 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2025 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées, s'élèvent à 1,1 M€ net de charges et d'impôts.

#### 31.2 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2025, au titre de dividendes, la somme de 12 157 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la Famille Guillin.

## 32- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

### 32.1 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PERTES DE VALEURS NETTES SUR ACTIFS NON COURANT ET DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

	2025	2024
Dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions <sup>(1)</sup>	- 45 759	- 42 704
Dotations nettes aux dépréciations des immobilisations financières <sup>(2)</sup>		- 10
<b>Total</b>	<b>- 45 759</b>	<b>- 42 714</b>

<sup>(1)</sup> Cf. note 21.

<sup>(2)</sup> Comptabilisées sur la ligne "Autres charges financières" du compte de résultat (note 27).

### 32.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES CALCULÉS

	2025	2024
Dotations aux provisions pour retraite et autres avantages à long terme	872	870
Reprises de provisions utilisées	- 2 314	- 826
Variation de la participation des salariés	197	382
<b>Autres produits et charges calculés</b>	<b>- 1 245</b>	<b>426</b>

### 32.3 IMPÔTS NETS VERSÉS

	2025	2024
Paiements d'impôts sociétés	- 19 115	- 22 448
Remboursements d'impôts sociétés	1 714	1 300
<b>Impôts nets versés</b>	<b>- 17 401</b>	<b>- 21 148</b>

### 32.4 ACQUISITIONS DE FILIALES

	2025	2024
Coût d'acquisition des titres	- 27 662	- 12 561
Trésorerie acquise	4 648	415
<b>Total</b>	<b>- 23 014</b>	<b>- 12 146</b>

Aucune nouvelle acquisition n'avait été réalisée en 2023.

### 32.5 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE À LA CLÔTURE

	2025	2024
Disponibilités	35 231	31 096
Placements court terme	9 322	47 591
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup></b>	<b>44 553</b>	<b>78 687</b>
Banques créditrices <sup>(2)</sup>	- 17 559	- 140
<b>Total</b>	<b>26 994</b>	<b>78 547</b>

<sup>(1)</sup> Dont montants en :

kGBP	17 608	13 226
kPLN	23 054	5 141

<sup>(2)</sup> Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

Les placements à court terme peuvent être constitués de SICAV monétaires, de certificats de dépôts et de placements en devises.

### 33- ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS BILAN

#### 33.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	31/12/2025	31/12/2024
Nantissements	Titres	28 214	44 786
Cautions bancaires		1 145	1 136
Autres garanties		300	139

#### 33.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

### 34- PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe n'a actuellement connaissance d'aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter ou d'avoir affecté substantiellement dans un passé récent sa situation financière ou sa rentabilité.

### 35- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun évènement important postérieur à la clôture n'est intervenu entre le 31 décembre 2025 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, le 26 mars 2026.

Un nouveau conflit a éclaté le 28 février 2026 au Moyen-Orient impliquant notamment l'Iran dont la durée ne peut être déterminée à ce jour.

Ce conflit pourrait avoir des effets indirects sur l'activité du Groupe tels que difficultés d'approvisionnement, augmentation du prix du pétrole, du gaz, des matières premières et de l'énergie et avoir un effet sur l'inflation de manière générale.



# COMPTES SOCIAUX

## 1 Bilan de la société mère

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2025		31/12/2024	
		Brut	Amortissements	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	5 921	3 269	2 652	3 413
Terrains	Note 3	10 469	125	10 344	10 358
Constructions	Note 3	27 455	13 540	13 915	14 842
Autres immobilisations corporelles	Note 3	2 683	1 529	1 154	1 468
Participations	Note 4	225 487	12 730	212 757	214 757
Autres immobilisations financières	Note 4	182 154		182 154	159 633
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>454 169</b>	<b>31 193</b>	<b>422 976</b>	<b>404 471</b>
<b>Actif circulant</b>					
Créances clients et comptes rattachés	Note 5	6 946		6 946	5 310
Autres créances	Note 5	110 631	12 196	98 435	55 017
Charges constatées d'avance	Note 7	1 707		1 707	1 407
Actions propres	Note 6	264		264	190
Disponibilités		13 388		13 388	67 228
<b>Total de l'Actif Circulant</b>		<b>132 936</b>	<b>12 196</b>	<b>120 740</b>	<b>129 152</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif		10		10	
<b>Total actif</b>		<b>587 115</b>	<b>43 389</b>	<b>543 726</b>	<b>533 623</b>

<b>PASSIF (En milliers d'euros)</b>		<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	Note 8	11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport	Note 8	9 873	9 873
Réserve légale	Note 8	1 260	1 260
Autres réserves	Note 8	372 580	335 726
Report à nouveau	Note 8	43	48
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		42 096	55 336
Provisions réglementées	Note 8	518	488
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>437 858</b>	<b>414 219</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Note 9	<b>10</b>	
<b>Dettes</b>			
Emprunts et autres dettes financières	Note 10	78 347	79 880
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 10	1 955	1 452
Dettes fiscales et sociales	Note 10	3 212	3 212
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	Note 10	65	10
Autres dettes	Note 10	22 279	34 848
<b>Total des dettes</b>		<b>105 858</b>	<b>119 402</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			2
<b>Total Passif</b>		<b>543 726</b>	<b>533 623</b>

## 2 Résultat de la société mère

(En milliers d'euros)		2025	2024
<b>Produits d'exploitation</b>			
Production vendue (Services)		19 611	21 222
Montant net du chiffre d'affaires	Note 11	19 611	21 222
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		12	5
Autres produits		102	130
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>19 725</b>	<b>21 357</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Autres achats et charges externes <sup>(1)</sup>		7 239	6 581
Impôts, taxes et versements assimilés		281	390
Salaires	Note 12	5 329	5 193
Cotisations sociales	Note 12	2 018	1 871
Dotations aux amortissements sur Immobilisations		2 182	2 169
Dotations aux provisions		10	
Autres charges		154	50
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>17 213</b>	<b>16 254</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 512</b>	<b>5 103</b>
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers de participation		39 106	48 907
Autres intérêts et produits assimilés		5 636	7 772
Reprises sur dépréciations et provisions			555
Différences positives de change		847	1 441
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		37	35
<b>Total des produits financiers</b>		<b>45 626</b>	<b>58 710</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations financières aux amortissements et provisions		1 029	
Intérêts et charges assimilées <sup>(3)</sup>		1 642	2 901
Différences négatives de change		1 917	518
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		44	53
<b>Total des charges financières</b>		<b>4 632</b>	<b>3 472</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	Note 13	<b>40 994</b>	<b>55 238</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>43 506</b>	<b>60 341</b>
Produits exceptionnels		30	1 203
Charges exceptionnelles		59	2 685
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	Note 14	<b>- 29</b>	<b>- 1 482</b>
Impôts sur les bénéfices	Note 15	1 381	3 523
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		<b>65 381</b>	<b>81 270</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		<b>23 285</b>	<b>25 934</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>		<b>42 096</b>	<b>55 336</b>

<sup>(1)</sup> Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
- <sup>(2)</sup> Dont produits concernant les entités liées

<sup>(3)</sup> Dont intérêts concernant les entités liées

### 3 Flux de trésorerie de la société mère

(En milliers d'euros)		2025	2024
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>42 096</b>	<b>55 336</b>
Dotations nettes aux amortissements	Note 3.2	2 182	2 169
Dotations nettes aux provisions		1 068	- 488
Plus values ou moins values de cessions		- 12	- 513
<b>Capacité d'autofinancement de l'exercice</b>		<b>45 334</b>	<b>56 504</b>
Variation des stocks nets de provisions			
Variation des créances clients nettes de provisions		- 1 636	- 2 904
Variation des dettes fournisseurs		503	466
Variation des autres créances et dettes		- 2 873	6 243
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>		<b>- 4 006</b>	<b>3 805</b>
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>		<b>41 328</b>	<b>60 309</b>
Acquisitions d'immobilisations	Note 3.1	- 166	- 1 351
Cessions d'immobilisations		12	1 127
<b>Investissements nets</b>		<b>- 154</b>	<b>- 224</b>
Investissement net financier		- 20 521	- 8 244
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement</b>		<b>- 20 675</b>	<b>- 8 468</b>
Nouveaux emprunts		10 000	
Remboursements emprunts		- 28 988	- 34 224
Dividendes versés		- 18 486	- 20 334
<b>Variation issue des opérations de financement</b>		<b>- 37 474</b>	<b>- 54 558</b>
Incidence des écarts de conversion			
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>- 16 821</b>	<b>- 2 717</b>
<b>TRÉSORERIE à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>100 927</b>	<b>103 644</b>
<b>TRÉSORERIE à la clôture de l'exercice</b>	Note 20	<b>84 106</b>	<b>100 927</b>

## 4 Variation des capitaux propres de la société mère

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
<b>Situation au 31/12/2023</b>	<b>18 528 750</b>	<b>11 488</b>	<b>9 873</b>	<b>319 316</b>	<b>34</b>	<b>38 017</b>	<b>419</b>	<b>379 147</b>
Dotations nettes provisions réglementées							70	70
Affectation du résultat 2023				38 051	- 34	- 38 017		
Dividendes distribués				- 20 382				- 20 382
Dividendes actions propres					48			48
Résultat exercice 2024						55 336		55 336
<b>Situation au 31/12/2024</b>	<b>18 528 750</b>	<b>11 488</b>	<b>9 873</b>	<b>336 985</b>	<b>48</b>	<b>55 336</b>	<b>489</b>	<b>414 219</b>
Dotations nettes provisions réglementées							29	29
Affectation du résultat 2024				55 384	- 48	- 55 336		
Dividendes distribués				- 18 529				- 18 529
Dividendes actions propres					43			43
Résultat exercice 2025						42 096		42 096
<b>Situation au 31/12/2025</b>	<b>18 528 750</b>	<b>11 488</b>	<b>9 873</b>	<b>373 840</b>	<b>43</b>	<b>42 096</b>	<b>518</b>	<b>437 858</b>

## 5 Annexe aux comptes de la société mère

### 1- ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

#### 1.1 SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

#### 1.2 POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

### 2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, règles et méthodes comptables découlant du plan comptable général (règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020, modifiant le règlement ANC 2014-03, relatif au plan comptable général).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.1. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les incidences du nouveau règlement sur les principaux postes de 2025 sont détaillées ci-après.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

#### Incidences du changement de méthodes comptables :

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, certaines règles de présentation comptable ont été modifiées.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

- Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :
  - Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
  - les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres) ;
- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations – à l'exception de celles qui ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel – qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les rubriques du compte de résultat 2024, après application du nouveau modèle, demeurent comparables à celles publiées à la fin de l'année 2024.

Les impacts sur la présentation du compte de résultat de l'exercice 2025 sont présentés dans la note 14.

#### 2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

#### 2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges

exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

#### **2.4 TITRES DE PARTICIPATION**

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

#### **2.5 ACTIONS PROPRES**

Les actions propres sont comptabilisées en titres immobilisés, à l'exception de celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité qui figurent en valeurs mobilières de placement. Les excédents du contrat de liquidité destinés aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Disponibilités".

#### **2.6 CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non-recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **2.7 OPÉRATIONS EN DEVICES**

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une couverture, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

#### **2.8 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

#### **2.9 DISPONIBILITÉS**

Les disponibilités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

#### **2.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future. Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

#### **2.11 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE**

L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 64 ans pour les non-cadres et de 67 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul en 2025 a fait l'objet d'une actualisation au taux de 3,90 % et d'une revalorisation salariale de 1,50 % pour les non-cadres et les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 46,00 %.

#### **2.12 INSTRUMENTS DÉRIVÉS**

La Société peut procéder à des garanties de taux d'intérêt afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle peut également se couvrir pour des risques de changes liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de change sont comptabilisés en résultat financier.

#### **2.13 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

#### **2.14 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

#### **2.15 CONSOLIDATION**

Groupe Guillin SA est consolidée dans le Groupe Guillin en tant que tête de consolidation.

Les montants figurants dans les notes qui suivent sont indiqués en milliers d'euros.

### 3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

#### 3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions et mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2025
Concessions, brevets et droits similaires	5 838	83			5 921
Terrains	10 469				10 469
Constructions	27 455				27 455
Autres immobilisations corporelles	2 660	83		60	2 683
<b>Total</b>	<b>46 422</b>	<b>166</b>		<b>60</b>	<b>46 528</b>

#### 3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2025
Concessions, brevets et droits similaires	2 425	844		3 269
Terrains	111	14		125
Constructions	12 613	927		13 540
Autres immobilisations corporelles	1 192	397	60	1 529
<b>Total</b>	<b>16 341</b>	<b>2 182</b>	<b>60</b>	<b>18 463</b>

### 4- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

#### 4.1 PARTICIPATIONS

Rubriques	Au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions <sup>(2)</sup>	Au 31/12/2025
Valeurs brutes	227 487		2 000	225 487
Provisions <sup>(1)</sup>	- 12 730			- 12 730
<b>Valeurs nettes</b>	<b>214 757</b>		<b>2 000</b>	<b>212 757</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2025, les titres de participation de la filiale KIV Verpackungen sont provisionnés à 100 % soit 12 730 k€.

<sup>(2)</sup> Correspond au remboursement partiel d'un prêt en quasi-fond propres de la filiale italienne Nespak.

Les participations sont détaillées à la note 18.

#### 4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2025
Titres immobilisés	133			133
Créances rattachées à des participations	159 500	25 150	2 629	182 021
Valeurs brutes	159 633	25 150	2 629	182 154
Provisions				
<b>Valeurs nettes</b>	<b>159 633</b>	<b>25 150</b>	<b>2 629</b>	<b>182 154</b>

Les titres immobilisés sont constitués de 34 130 actions propres. Leur valeur comptable à la clôture de l'exercice s'élève à 133 k€.

## 5- CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	6 946		6 946	6 107	
Autres créances	110 631		107 815	2 816	

La variation des autres créances correspond essentiellement à la variation des comptes courants avec les filiales.

Au 31 décembre 2025, l'avance de trésorerie accordée à la filiale allemande KIV Verpackungen est dépréciée à hauteur de 12 196 k€.

## 6- VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2025, il s'agit des actions propres du contrat de liquidité ainsi que de placements de trésorerie à échéance 1 mois au plus.

## 7- CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

## 8- CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €.

## 9- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde à la clôture
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Divers	0				0
Résultat financier : perte de change	7		- 7		0
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>- 7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Divers	0		0		0
Résultat financier : perte de change	0	10	0		10
<b>Au 31/12/2025</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>

## 10- DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts <sup>(1)</sup> et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	78 347			30	41 090	37 257	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	1 955		225	179	1 955		
Dettes fiscales et sociales	3 212			851	3 212		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <sup>(3)</sup>	65				65		
<b>Autres dettes</b>	<b>22 279</b>		<b>22 277</b>	<b>2</b>	<b>22 279</b>		

<sup>(1)</sup> Emprunts souscrits en cours d'exercice 10 000 k€

Emprunts remboursés en cours d'exercice 28 988 k€

<sup>(2)</sup> Dont : à 2 ans maximum à l'origine 17 484 k€  
à plus de 2 ans à l'origine 60 863 k€

<sup>(3)</sup> Dont : factures non parvenues 179 k€  
et échéances à moins de 60 jours 2 020 k€

La Société n'a aucun ratio financier à respecter selon les termes des contrats d'emprunts qu'elle a souscrits.

## 11- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales et par les loyers.

## 12- CHARGES DE PERSONNEL

### 12.1 EFFECTIF

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2025	2024
Cadres	40	39
Non cadres	9	10
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>49</b>

### 12.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2025 aux organes de Direction de la SA Groupe Guillin s'élèvent à 0,8 M€ net de charges et d'impôts.

## 13- RÉSULTAT FINANCIER

Charges financières : 4 632 k€

Produits financiers : 45 626 k€

dont : 39 106 k€ de dividendes reçus des sociétés filiales.

## 14- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2025	2024
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>59</b>	<b>2 685</b>
dont sur opérations de gestion		2 000
sur opérations en capital		614
amortissements dérogatoires	59	71
dépréciations des immobilisations		
dotations aux provisions pour risques exceptionnels		
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>30</b>	<b>1 203</b>
dont sur opérations de gestion		75
sur opérations en capital		1 127
amortissements dérogatoires	30	1
reprises de provisions pour risques exceptionnels		

### Application ANC n°2022-06

- Présentation selon le modèle de base
- Les comptes sont notamment composés des éléments suivants :
  - [A]: Remboursements reçus en compensation d'un litige 36
  - [B]: Produits de cession d'immobilisations corporelles 12

	31/12/2025	[A]	[B]	<sup>(1)</sup> 31/12/2025 Pro Forma
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	12		(12)	0
Autres produits	36	(36)		(0)
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>2 512</b>	<b>(36)</b>	<b>(12)</b>	<b>2 464</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0			0
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>40 994</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40 994</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>43 506</b>	<b>(36)</b>	<b>(12)</b>	<b>43 458</b>
Produits exceptionnels (VII)	(59)	36	12	(11)
Charges exceptionnelles (VIII)	30			30
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>(29)</b>	<b>36</b>	<b>12</b>	<b>19</b>

NB : Seuls les postes impactés sont présentés dans le tableau ci-dessus

<sup>(1)</sup> : 31/12/25 présenté selon les règles antérieures

## 15- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### 15.1 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COURANT / EXCEPTIONNEL

2025	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	43 506	- 29
Impôts	- 1 388	7
Après impôts	42 117	- 21

### 15.2 IMPÔTS PAR PAYS

	2025	2024
Impôt en France	- 427	- 2 520
Impôt au Royaume-Uni (Landlord non resident)	- 954	- 1 003
<b>Total</b>	<b>- 1 381</b>	<b>- 3 523</b>

## 16- ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 16.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

### 16.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant.

### 16.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 548 k€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre.

### 16.4 RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.

Au 31 décembre 2025, il n'y a aucun instrument dérivé en portefeuille.

## 17- INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % les sociétés filiales Guillin Emballages, Rescaset Concept, Socamel Technologies, Alphaform, Dynaplast, Alterecopack, Wefold Tours, Wefold Troyes, Wefold St Victor, Wefold Blois a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé :	427 173 euros (charge)
- Impôt théorique :	683 527 euros (en l'absence d'intégration fiscale)
- Créance d'impôt à la clôture de l'exercice :	2 381 647 euros.

## 18- FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

Filiales et Participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts	Avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette						
<b>Filiales détenues à plus de 50 %</b>											
Guillin Emballages	11 083	15 621	100,00	11 048	11 048				145 581	18 880	18 096
Alphaform	1 236	16 290	100,00	11 421	11 421		1 036		101 577	5 902	5 757
Dynaplast	8 641	7 104	100,00	16 143	16 143		740		60 993	1 701	1 930
Nespak	2 100	18 132	100,00	10 920	10 920				74 134	3 336	
Rescaset Concept	800	6 356	100,00	13 351	13 351		262		55 059	3 861	3 425
Socamel Technologies	5 000	3 644	100,00	28 037	28 037				38 753	3 960	3 160
Veripack Embalajes	460	22 343	100,00	5 000	5 000		2 210		69 256	2 690	3 910
Groupe Guillin Inmobiliaria España	3	5 417	100,00	3	3	7 159	1 837		1 756	553	
Guillin Deutschland	300	1 206	100,00	300	300				4 141	196	
KIV Verpackungen	305	- 11 472	100,00	12 730	0		14 590		17 450	- 1 029	
Guillin Polska	21 049 (kPLN)	151 792 (kPLN)	100,00	11 915	11 915		6 671		440 495 (kPLN)	39 866 (kPLN)	2 068
Sharp Interpack	7 200 (kGBP)	63 285 (kGBP)	100,00	61 553	61 553		12 134		153 (kGBP)	3 622 (kGBP)	
Alterecopack	10 000	8 997	100,00	10 000	10 000	132 015			35	2 024	
Transalpack	100 (kCHF)	- 307 (kCHF)	100,00	94	94	15 122	10 745			- 219 (kCHF)	
Ciesse Paper	300	6 349	90,00	10 588	10 588	2 707	6 512		31 774	1 163	
Celtic Sales Company	25	6 624	100,00	6 600	6 600				12 422	812	748
Guillin Italia Logistica	100	1 173	100,00	6 664	6 664				569	124	
<b>Filiales détenues à moins de 50 %</b>											
Guillin Italia <sup>(1)</sup>	104	5 162	6,00 <sup>(1)</sup>	131	131				38 111	1 070	12
Wobz Distribution <sup>(2)</sup>	3	5 334	49,04	8 980	8 980				11 227	- 1 208	
Autres participations				10	10						1
<b>Total Filiales et Participations</b>				<b>225 487</b>	<b>212 757</b>						
<b>Titres immobilisés</b>											
Actions propres				133	133						
<b>Valeurs mobilières de placement</b>											
Actions propres				264	264						

<sup>(1)</sup> Les 94 % restants sont détenus par Guillin Emballages.

<sup>(2)</sup> La société Wobz Distribution clôture ses comptes annuels au 31 juillet de chaque année.

La fusion de Wobz Industries dans Wobz Distribution est intervenue le 31 mai 2025, portant le pourcentage de détention à 49,04 %.

## 19- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2025 au titre de dividendes, la somme de 12 157 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la famille Guillin.

## 20- RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	2025	2024
Banques créditrices <sup>(1)</sup>	- 17 478	- 23
Valeurs mobilières de placement	264	190
Disponibilités	13 388	67 228
Avances de trésorerie nettes aux filiales	87 932	33 532
<b>Total</b>	<b>84 106</b>	<b>100 927</b>

<sup>(1)</sup> Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

## 6 Résultat des 5 derniers exercices en euros

Nature des indications	2021	2022	2023	2024	2025
<b>1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825
Nombre des actions ordinaires existantes	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750
<b>2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 171 114	17 429 741	16 744 667	21 222 192	19 611 295
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	52 480 552	48 069 284	41 750 170	60 537 218	45 689 054
Impôts sur les bénéfices	- 1 276 550	- 1 428 936	- 3 160 628	- 3 522 748	- 1 381 366
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	46 527 433	43 290 904	38 016 840	55 336 011	42 096 088
Résultats distribués	16 675 875	13 896 562	14 823 000	20 381 625	18 528 750
<b>3 - RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,76	2,52	2,08	3,08	3,08
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	2,51	2,34	2,05	2,99	2,99
Dividende distribué à chaque action	0,90	0,75	0,80	1,10	1,00
<b>4 - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	48	46	49	50	50
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 337 712	4 338 438	4 764 707	5 193 383	5 328 584
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 711 396	1 589 471	1 671 631	1 870 584	2 018 477



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

# 1 Ordre du jour

## DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise, ainsi que le rapport de gestion du Groupe consolidé et le rapport extra-financier (Responsabilité sociale, sociétale et environnementale),
- Rapport spécial du Conseil sur les attributions gratuites d'actions et sur les options de souscription,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et des rapports qui les concernent, quitus à la Directrice Générale et aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Fixation du montant de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs,
- Renouvellement du mandat de deux commissaires aux comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une période de 18 mois,

## DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'article 17 des statuts de la Société (augmentation de l'âge maximum du tiers des Administrateurs),
- Modification de l'article 19 des statuts de la Société (augmentation de l'âge maximum du Président du Conseil d'Administration),
- Modification de l'article 32 des statuts de la Société (mise en conformité des statuts avec les dispositions du décret n°2026-94 du 13/02/2026 relatif au droit de participer aux assemblées générales),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une durée de 24 mois,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes pour une durée de 26 mois,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription pour une durée de 26 mois,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public pour une durée de 26 mois,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier pour une durée de 26 mois,
- Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail et L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce pour une durée de 26 mois,
- Pouvoirs pour formalités.

## 2 Projets de résolutions

### DE LA COMPÉTENCE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### Première résolution

##### Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés qui font ressortir un bénéfice de 42 096 087,64 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 28 416 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même, a représenté 7 340 euros.

L'Assemblée Générale donne à la Directrice Générale et aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur(s) fonction / mandats pour l'exercice approuvé.

#### Deuxième résolution

##### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de 42 096 087,64 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de distribution de dividendes, pour 16 675 875,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour 42 504,00 €
- le solde, soit 25 462 716,64 € étant affecté à la réserve ordinaire.

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,90 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 31,40 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Ces dividendes seront payés en principe le 25 juin 2026.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la Société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	dividendes en €	autres revenus distribués	
31/12/2024	1,00 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2023	1,10 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2022	0,80 €	NÉANT	NÉANT

#### Troisième résolution

##### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 48 624 437,26 euros (dont part de Groupe Guillin : 48 290 653,74 euros).

#### Quatrième résolution

##### Rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 50 000 € (cinquante mille euros) le montant global annuel maximum de la rémunération à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir ledit montant global annuel de la rémunération entre ses membres.

#### Cinquième résolution

##### Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

#### Sixième résolution

##### Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur François Guillin

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur François Guillin, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2032 qui statuera sur les comptes du dernier exercice clos.

## Septième résolution

### Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Christine Guillin

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Christine Guillin, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale tenue dans l'année 2032 qui statuera sur les comptes du dernier exercice clos.

## Huitième résolution

### Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de KPMG SA

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031, le mandat de commissaire aux comptes de KPMG SA, ayant son siège social : Tour Eqho, 2 Avenue Gambetta, 92066 Paris La Defense, représenté par Monsieur Alexis Cartier.

## Neuvième résolution

### Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de FORVIS MAZARS SAS

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031, le mandat de commissaire aux comptes de FORVIS MAZARS SAS, ayant son siège social : 109 Rue Tête d'Or, 69006 Lyon, représenté par Monsieur Olivier Deberdt.

## Dixième résolution

### Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une période de 18 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 18 528 750 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 13 juin 2025 dans sa septième résolution.

Ces achats pourront être effectués en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité dans le cadre des restrictions de négociation en termes de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2021-01 du 22/06/2021,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La Société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 83 379 375 euros.

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous les accords et d'effectuer toutes les formalités.

## DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

### Onzième résolution

#### Modification de l'article 17 des statuts de la Société (augmentation de l'âge maximum du tiers des Administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier à effet de ce jour l'alinéa 2 de l'« **Article 17 – Durée des fonctions – Limite d'âge** » des statuts, en vue de porter la limite d'âge du tiers des membres du Conseil d'Administration, actuellement fixée par les statuts à 80 ans, à 85 ans. En conséquence le deuxième alinéa de l'article 17 des statuts anciennement libellé comme suit :

« Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

devient :

Nouvelle rédaction :

« Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 85 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. »

### Douzième résolution

#### Modification de l'article 19 des statuts de la Société (augmentation de l'âge maximum du Président du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier à effet de ce jour l'alinéa 1 de l'« **Article 19 – Présidence du conseil – Secrétariat du conseil** » des statuts, en vue de porter la limite d'âge du Président du Conseil, actuellement fixée par les statuts à 80 ans, à 85 ans. En conséquence le premier alinéa de l'article 19 des statuts anciennement libellé comme suit :

« Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. »

devient :

Nouvelle rédaction :

« Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 85 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office. »

### Treizième résolution

#### Modification de l'article 32 des statuts de la Société (mise en conformité avec les dispositions du décret n° 2026-94 du 13/02/2026 relatif au droit de participer aux assemblées générales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre les statuts de la Société en conformité avec les dispositions du décret n° 2026-94 du 13/02/2026 relatif au droit de participer aux assemblées générales, et de modifier ainsi, à compter de ce jour, l'alinéa 8 de l'« **Article 32 – Admission aux Assemblées – Représentation des actionnaires – Vote par correspondance** », pour justifier du droit de participer aux assemblées générales à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au cinquième jour ouvré précédent l'assemblée.

En conséquence, l'alinéa 8 de l'« **Article 32 – Admission aux Assemblées – Représentation des actionnaires – Vote par correspondance** » des statuts, anciennement libellé comme suit :

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

devient :

Nouvelle rédaction :

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au cinquième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

### Quatorzième résolution

#### Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce pour une durée de 24 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 17 juin 2028, la durée de validité de la présente autorisation, et
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

### Quinzième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes pour une durée de 26 mois**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
2. Décide qu'en cas d'utilisation par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
3. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
4. Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder 20 000 000 euros, compte non

tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5. Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

### Seizième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription pour une durée de 26 mois**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L.225-129-2, L.228-92 et L.225-132 et suivants :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :  
Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 000 000 euros.  
À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres

cas d'ajustement, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros.

Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. En cas d'utilisation par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, ou
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

### Dix-septième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public pour une durée de 26 mois**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes

et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L.225-136 et L.228-92 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par offre au public autre que celles visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires, et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la Société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.22-10-54 du Code de commerce.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 500 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas

d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des trois séances de bourse précédentes, avec une décote maximale de 10 %, au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée, ou
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

### Dix-huitième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier pour une durée de 26 mois**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L.225-129-2, L.225-136 et L.228-92 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires, et/ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution

de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre. Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 30 % du capital par an.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 000 000 euros.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des trois séances de bourse précédentes, avec une décote maximale de 10 %, au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée, ou
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions

de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

### Dix-neuvième résolution

#### **Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Pour chacune des émissions décidées en application des seizième, dix-septième et dix-huitième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

### Vingtième résolution

#### **Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce pour une durée de 26 mois**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

1. Délègue sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas

échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la Société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

2. Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
3. Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
4. Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 344 000 euros.
5. Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, sera déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent ; celui-ci est ainsi déterminé à chaque exercice sous le contrôle du commissaire aux comptes. Le prix de souscription ne pourra être ni supérieur au prix de cession ainsi déterminé, ni inférieur de plus de 30 % ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans.
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre ou non en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.
7. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

### Vingt-et-unième résolution

#### **Formalités**

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès-Verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 11 juin 2026 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la Société GROUPE GUILLIN, Zone Industrielle, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 25290 Ornans, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

Une attestation de détention antérieure au 11 juin 2026 ou un relevé de compte-titres ne constituent pas une attestation de participation.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ; ou
- b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; ou
- c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site internet de la Société, et sera disponible sur demande écrite adressée au siège social de la Société.

À compter de la convocation, les actionnaires pourront demander par écrit au siège social de la Société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée (article R.225-77 du Code de commerce) soit le 14 juin 2026 au plus tard. Les formulaires renvoyés par les actionnaires au porteur qui ne seraient pas accompagnés de cette attestation de participation ne pourront être pris en compte pour l'Assemblée conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la Société par voie électronique à l'adresse suivante : [srichard@groupeguillin.fr](mailto:srichard@groupeguillin.fr).

La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions nécessaires doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : [srichard@groupeguillin.fr](mailto:srichard@groupeguillin.fr), au plus tard

le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'Avis Préalable, soit le 19 mai 2026.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être motivées.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au cinquième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société.

Les documents préparatoires à l'Assemblée seront mis en ligne sur le site internet de la Société au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sera mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société.

À compter de cette date et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 12 juin 2026, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : [srichard@groupeguillin.fr](mailto:srichard@groupeguillin.fr). Ces questions écrites devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

### 3 Actionnariat – Conseil d'Administration – Contrôle

#### RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

**SITUATION AU 27.02.2026.** La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires à plus de 3 % du capital	Capital		Droits de vote AGM*		Droits de vote "Théoriques"
	Actions	%	Nombre	%	
SC La Brayère <sup>(1)</sup>	4 242 540	22,90	8 264 940	27,67	8 264 940
SC L'Atelier <sup>(1)</sup>	3 948 601	21,31	7 560 211	25,31	7 560 211
SC Le Château <sup>(1)</sup>	3 581 990	19,33	7 101 560	23,77	7 101 560
Famille Guillin <sup>(1)</sup>	383 870	2,07	566 620	1,90	566 620
	<b>12 157 001</b>	<b>65,61</b>	<b>23 493 331</b>	<b>78,65</b>	<b>23 493 331</b>
Groupe Guillin	43 367	0,23	0	0	43 367
Finda Telecoms OY	630 279	3,40	630 279	2,11	630 279
Indépendance AM Sicav	707 271	3,82	707 271	2,37	707 271
Public	4 990 832	26,94	5 041 388	16,87	5 041 388
	<b>6 371 749</b>	<b>34,39</b>	<b>6 378 938</b>	<b>21,35</b>	<b>6 422 305</b>
<b>Total</b>	<b>18 528 750</b>	<b>100,00%</b>	<b>29 872 269</b>	<b>100,00%</b>	<b>29 915 636</b>

\* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

<sup>(1)</sup> SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONTRÔLE**

<b>Conseil d'Administration</b>	<b>Principales autres fonctions</b>	
<b>Président :</b> François Guillin	cf Rapport de gestion page 24	
<b>Administrateurs</b>		
Sophie Guillin	cf Rapport de gestion page 24	
Bertrand Guillin	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia. "Director" des sociétés Sharp Interpack, Sharpak Yate, Sharpak Aylesham et Sharpak Bridgwater	
Christine Guillin	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia.	
Jeannine Huot-Marchand	Néant	
<b>Contrôle</b>	<b>Date de nomination ou de renouvellement</b>	<b>Date de fin de mandat</b>
<b>Commissaires aux comptes titulaires :</b>		
FORVIS MAZARS S.A.S 109 Rue Tête d'Or 69 006 LYON représenté par M. Olivier DEBERDT	12/06/2020	AG 2026 (cptes ex. 2025)
KPMG S.A Tour EQHO 2 Avenue Gambetta 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX représenté par M. Alexis CARTIER	12/06/2020	AG 2026 (cptes ex. 2025)
<b>Responsables de l'information :</b>		
- Financière : Jean Antunes - Tél. 03 81 51 93 45		
- Juridique : Sylvie Richard - Tél. 03 81 40 23 27		

## 4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 18 juin 2026

### BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 28 février 2026.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,23 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2026 :	43 367
Valeur comptable du portefeuille :	365 496,83 €
Valeur de marché du portefeuille :	1 082 006,65 €

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
Nombre de titres contrat de liquidités	35 558	33 360
<b>Total</b>	<b>35 558</b>	<b>33 360</b>
Cours moyen de la transaction contrat de liquidités	27,64	28,26
<b>Total</b>	<b>27,64</b>	<b>28,26</b>
Montants des flux contrat de liquidités	982 745,93	942 599,24
<b>Total</b>	<b>982 745,93</b>	<b>942 599,24</b>

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Au 28 février 2026, le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 43 367 actions, représentant 0,23 % du capital de la Société, dont :

- 9 237 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont, affectées au compte n° 502 121.
- 34 130 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

### NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

#### Autorisation du programme :

Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2026

**Titres concernés :** Actions

#### Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :

10 % soit 1 852 875 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 43 367 (soit 0,23 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 809 508 actions (soit 9,77 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

**Prix maximum d'achat :** 45 euros

#### Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité, dans le cadre des restrictions de négociation en terme de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2021-01 du 22/06/2021.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance

externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

**Durée du programme :** 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 18 juin 2026 soit jusqu'au 17 décembre 2027.



# RAPPORTS

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

### OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### FONDEMENT DE L'OPINION

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.1 "Changement de méthode comptable" de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" et la note 14 "Résultat exceptionnel" de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

### JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 212 757 k€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.4 "Titres de participations" de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés après impôts, la cohérence globale des hypothèses utilisées et à revoir les calculs effectués par la société.

### VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

### RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 9 avril 2026  
FORVIS MAZARS  
Olivier Deberdt  
Associé

Paris La Défense, le 9 avril 2026  
KPMG SA  
Alexis Cartier  
Associé

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 186 381 k€, et les autres actifs immobilisés ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.11 "Test de perte de valeur des actifs immobilisés", 4 "Immobilisations incorporelles" et 5 "Immobilisations corporelles" de l'annexe.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons revu les calculs effectués. Nous avons également vérifié que ces notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 2.4 "Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs" et la note 12 "Provisions" des états financiers, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des provisions pour litiges. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Par ailleurs, nous avons vérifié que ces notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

### **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 9 avril 2026  
FORVIS MAZARS  
Olivier Deberdt  
Associé

Paris La Défense, le 9 avril 2026  
KPMG SA  
Alexis Cartier  
Associé

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,  
En notre qualité de commissaires aux comptes de  
votre société, nous vous présentons notre rapport  
sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la  
base des informations qui nous ont été données,  
les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi  
que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société  
des conventions dont nous avons été avisés ou  
que nous aurions découvertes à l'occasion de  
notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur  
utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence  
d'autres conventions. Il vous appartient, selon les  
termes de l'article R. 225-31 du code de commerce,  
d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion  
de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant,  
de vous communiquer les informations prévues à  
l'article R. 225-31 du code de commerce relatives  
à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des  
conventions déjà approuvées par l'assemblée  
générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous  
avons estimées nécessaires au regard de la doctrine  
professionnelle de la Compagnie nationale des  
commissaires aux comptes relative à cette mission.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis  
d'aucune convention autorisée et conclue au cours  
de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation  
de l'assemblée générale en application des  
dispositions de l'article L. 225-38 du Code de  
commerce.

### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis  
d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée  
générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours  
de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 9 avril 2026  
FORVIS MAZARS  
Olivier Deberdt  
Associé

Paris La Défense, le 9 avril 2026  
KPMG SA  
Alexis Cartier  
Associé

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL

### Assemblée générale mixte du 18 juin 2026 – 14<sup>ème</sup> résolution

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,  
En notre qualité de commissaires aux comptes de  
votre société et en exécution de la mission prévue  
à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas  
de réduction du capital par annulation d'actions  
achetées, nous avons établi le présent rapport  
destiné à vous faire connaître notre appréciation  
sur les causes et conditions de la réduction du  
capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui  
déléguer pour une durée de 24 mois à compter du  
jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour  
annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par  
période de 24 mois, les actions achetées au titre  
de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat  
par votre société de ses propres actions dans le  
cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous  
avons estimées nécessaires au regard de la doctrine  
professionnelle de la Compagnie nationale des  
commissaires aux comptes relative à cette mission.  
Ces diligences conduisent à examiner si les causes  
et conditions de la réduction du capital envisagée,  
qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité  
des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur  
les causes et conditions de la réduction du  
capital envisagée.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 9 avril 2026  
FORVIS MAZARS  
Olivier Deberdt  
Associé

Paris La Défense, le 9 avril 2026  
KPMG SA  
Alexis Cartier  
Associé

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

**Assemblée générale mixte du 18 juin 2026 –  
16<sup>ème</sup> à 19<sup>ème</sup> résolutions**

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A., En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions, et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (16<sup>ème</sup> résolution) d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de votre société ou, conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances ;

- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public autre que celles visées au 1<sup>o</sup> de l'article L.411-2 du code monétaire et financier (17<sup>ème</sup> résolution) d'actions ordinaires, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de votre société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances :

- o étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- o étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 22-10-54 du code de commerce ;

- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public visées au 1<sup>o</sup> de l'article L.411-2 du code monétaire et financier et dans la limite légale de 30 % du capital social par an (18<sup>ème</sup> résolution), d'actions ordinaires, et/ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ; étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder :

- 10 000 000 euros au titre de la 16<sup>ème</sup> résolution,
- 2 500 000 euros au titre de la 17<sup>ème</sup> résolution et,
- 2 000 000 euros au titre de la 18<sup>ème</sup> résolution.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder :

- 5 000 000 euros au titre de la 16<sup>ème</sup> résolution,
- 2 500 000 euros au titre de la 17<sup>ème</sup> résolution, et
- 2 000 000 euros au titre de la 18<sup>ème</sup> résolution.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 16<sup>ème</sup> à 18<sup>ème</sup> résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la 19<sup>ème</sup> résolution.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 16<sup>ème</sup> résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 9 avril 2026  
FORVIS MAZARS  
Olivier Deberdt  
Associé

Paris La Défense, le 9 avril 2026  
KPMG SA  
Alexis Cartier  
Associé

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE**

### **Assemblée générale mixte du 18 juin 2026 – 20<sup>ème</sup> résolution**

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A., En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés (et dirigeants) de votre société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant nominal maximum de 344 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du code de commerce et L.3332-18 et suivants du code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée générale la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 9 avril 2026  
FORVIS MAZARS  
Olivier Deberdt  
Associé

Paris La Défense, le 9 avril 2026  
KPMG SA  
Alexis Cartier  
Associé





**we protect your food\***